

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 7 septembre 2012

COMMUNICATION
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
COMITES DE SUIVI
BILAN DU SCHEMA 2008-2012 ET DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT
2009-2012 AVEC LES VILLES DE COLMAR, MULHOUSE, SAINT-LOUIS POUR
LEUR CONSERVATOIRE.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

❖ Donne acte au Président de la communication relative aux :

- **comités de suivi** réunis au titre de différents partenariats concernant
 - le Conservatoire de Colmar
 - le Conservatoire de Mulhouse
 - le Conservatoire de Saint-Louis
 - la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace
 - Mission Voix Alsace

▸ **bilans**

- du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2008-2012
- des Conservatoires de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis au titre des conventions de partenariat avec les villes respectives.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2008 à 2012

BILAN EVALUATIF

ELEMENTS DE SYNTHESE

Rappel du contexte :

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, voté par l'Assemblée départementale en décembre 2007 pour les années 2008 à 2012, au terme de la Loi de Décentralisation de 2004, a été précédé d'une concertation avec les acteurs concernés par la pratique amateur, ainsi que d'un état des lieux de l'enseignement, réalisé en 2005 par le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace (CDMC), pour les disciplines Musique et Danse et l'Agence Culturelle d'Alsace pour le Théâtre.

1. L'état des lieux 2005/2006 :

Celui-ci avait fait apparaître des atouts, mais aussi des faiblesses de l'enseignement artistique.

Les atouts :

- ⇒ une implication départementale forte, en lien avec le CDMC, avec une action volontariste très engagée dans l'accompagnement des écoles de musique ;
- ⇒ une irrigation territoriale forte avec un réseau très dense d'écoles de musique, de danse, d'ateliers de théâtre, de 3 Conservatoires, d'harmonies, fanfares...
- ⇒ un large public touché :
 - 10 000 élèves en musique
 - 300 groupes de Musiques Actuelles
 - 6 500 élèves en danse
 - 2 000 élèves en cirque
 - 1 000 élèves en théâtre
- ⇒ un riche maillage de partenariats tissés entre des structures aux vocations diverses et la présence de structures fédératives de la pratique amateur (Mission Voix, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace, Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin, Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France...).

Les faiblesses :

- ⇒ des déséquilibres territoriaux et structurels et un émiettement du réseau des structures qui nuit à sa cohérence ;
- ⇒ la faiblesse du ressort des ressources humaines avec un faible taux (35 %) de qualification des enseignants, malgré les propositions de formations continues et diplômantes initiées par le CDMC et une difficile identification des personnels dirigeants ou coordinateurs ;
- ⇒ le manque de cohérence de l'offre peu diversifiée ;
- ⇒ la disparité dans le financement selon les disciplines et selon les collectivités.

2. Les principes majeurs du Schéma :

a) Les objectifs :

Conçu en cohérence avec la politique culturelle départementale et le projet politique pour le Haut-Rhin, le Schéma se fonde sur les objectifs suivants :

- ⇒ le développement de la qualité de l'enseignement et sa structuration ;
- ⇒ la diversification de l'offre, intégrant les pratiques actuelles ;
- ⇒ une accessibilité accrue à l'offre d'enseignement et à la pratique artistique ;

qui intègrent ainsi une dimension à la fois territoriale et sociale.

b) Les disciplines :

Le périmètre d'intervention du Schéma concerne les disciplines musicales, chorégraphiques, théâtrales et circassiennes.

Ainsi, le Schéma, a-t-il permis de dresser les contours d'une mission de service au public pour les lieux d'enseignement de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Cirque.

A noter que la discipline circassienne, qui faisait partie du champ du Schéma, n'a pas été investie sur les années 2008 à 2012, notamment en raison d'une forte intervention départementale traditionnellement accordée à l'Association "Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta" au titre de la politique de Solidarité et pour laquelle un repositionnement de l'aide départementale au titre du Schéma aurait conduit à un déséquilibre financier important.

c) Le mode opératoire :

Le Schéma répond à une démarche d'engagement des écoles et à une logique d'objectifs à atteindre.

Dans ce cadre, le Conseil Général a finalisé des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les 3 Conservatoires du département et 9 Ecoles centre, réparties sur le territoire départemental.

3. La mise en œuvre opérationnelle :

Elle se décline par discipline, selon leur spécificité sur une logique commune d'identification des écoles par profil caractérisé par des critères concernant :

- le fonctionnement général
- l'équipe pédagogique
- la mission territoriale
- des éléments budgétaires

Le CDMC, au terme d'un marché public, a été retenu par le Département pour la mise en œuvre opérationnelle du Schéma.

4. Les modalités de l'aide départementale :

Pour la Musique, l'intervention départementale est caractérisée par deux catégories de soutien traduisant les priorités du Haut-Rhin :

- ⇒ le dispositif de la bourse par élève, qui s'adresse aux écoles du réseau, dont le montant est progressif selon les profils et majoré par une prime pour :
 - la pratique collective
 - la présence d'un coordinateur
 - la présence d'enseignants qualifiés
- ⇒ l'aide "forfaitaire" aux Conservatoires.

Pour la Danse et le Théâtre, la subvention départementale est calculée sur la base d'un forfait par cours.

Il est précisé que le Schéma est entré en vigueur de façon progressive : en 2009 pour la Musique, en 2010 pour le Théâtre et la Danse, disciplines nouvellement soutenues par le Conseil Général au travers du Schéma.

Subventions du Département de 2008 à 2012 aux écoles de Musique, de Danse et de Théâtre et aux 3 Conservatoires :

Structures ayant adhéré au Schéma par discipline	Année scolaire 2008/2009		Année scolaire 2009/2010		Année scolaire 2010/2011		Année scolaire 2011/2012 Prévisionnel	
	Nombre d'écoles	Montant alloué	Nombre d'écoles	Montant alloué	Nombre d'écoles	Montant alloué	Nombre d'écoles	Montant alloué
ECOLE DE MUSIQUE								
Profil 1	60	113 400 €	61	115 941 €	58	115 228 €	57	125 978 €
Profil 2	38	261 300 €	38	260 678 €	39	261 952 €	38	259 192 €
Profil 3	9	195 806 €	9	196 596 €	9	190 785 €	9	189 725 €
TOTAL	107	570 506 €	108	573 215 €	106	567 965 €	104	574 895 €
STRUCTURES DISPENSANT L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE								
Profil 1			8	6 600 €	11	7 800 €	10	8 400 €
Profil 2			3	9 250 €	3	6 500 €	3	8 750 €
Profil 3			4	19 950 €	4	17 850 €	3	15 400 €
TOTAL			15	35 800 €	18	32 150 €	16	32 550 €
STRUCTURES DISPENSANT L'ENSEIGNEMENT DU THEATRE								
Profil 1			12	8 800 €	10	7 200 €	9	6 000 €
Profil 2			5	10 800 €	7	15 600 €	7	15 000 €
TOTAL			17	19 600 €	17	22 800 €	16	21 000 €
CONSERVATOIRES								
Colmar		150 000 €		150 000 €		153 000 €		156 000 €
Mulhouse		141 000 €		141 000 €		144 000 €		147 000 €
Saint-Louis		70 000 €		70 000 €		75 000 €		75 000 €
TOTAL	3	361 000 €	3	361 000 €		372 000 €	3	378 000 €
TOTAL GENERAL	110	931 506 €	143	989 615 €	141	994 915 €	139	1 006 445 €

5. La démarche d'évaluation/bilan :

Le Schéma prévoit qu'à l'issue de sa durée de validité, en l'occurrence en 2012, une évaluation soit initiée par le Département, afin de mesurer son impact au regard de ses objectifs, préalablement à son renouvellement.

Dans ce cadre, le CDMC a été chargé par le Conseil Général de réaliser un bilan, dont les éléments chiffrés ci-après sont issus des données recueillies auprès des structures adhérentes aux Schéma, des Conservatoires et du Conseil Général.

Par ailleurs, le bilan des conventions de partenariats 2009-2012 avec les conservatoires, formalisés dans des documents séparés, sont articulés au Schéma et font partie intégrante de la présente démarche.

6. Principaux éléments qualitatifs :

Ils font apparaître à la fois :

a) des avancées indéniables... dans la structuration des écoles...

La structuration et la professionnalisation des écoles, amorcées depuis plusieurs décennies dans le département pour la musique, ont encore progressé ces 5 dernières années, sous l'impulsion du Schéma.

L'enseignement de la danse et du théâtre, en seulement 3 ans, a également connu des évolutions notables en terme d'organisation et de structuration et l'implication des équipes pédagogiques ainsi que leur volonté de s'articuler à des logiques départementales transversales ouvrent d'intéressantes perspectives de progression pour la qualification de l'enseignement et des pratiques concernées.

... l'ouverture à de nouveaux publics

De même, les écoles dans les 3 disciplines s'efforcent de plus en plus d'ajuster les offres d'enseignement à la diversité des attentes des usagers et à intégrer des disciplines actuelles dans leurs propositions.

Elles répondent en cela à l'objectif du Schéma d'ouverture et d'élargissement des publics accueillis.

... et l'animation culturelle d'un territoire...

Les écoles ont également mieux pris conscience de leur rôle dans l'animation de la vie culturelle d'un territoire en s'associant davantage ou en initiant des projets en lien avec d'autres acteurs d'un espace de vie.

Le Schéma les y a largement encouragées en plaçant la mission territoriale dans les axes caractérisant les profils des écoles avec un rôle clé pour la pratique collective.

La pratique d'ensemble participe amplement à l'ancrage et au rayonnement des écoles, que le Schéma favorise également.

A cet égard, la formation des encadrants des pratiques musicales ou vocales est apparue déterminante pour la qualité de ces ensembles ; aussi dans le cadre du Schéma, le Conseil Général a-t-il initié une démarche, en lien avec tous les acteurs concernés, ayant pour objectif la qualification des directions d'ensemble avec la mise en place d'une formation professionnelle continue spécifique de direction.

Mission Voix Alsace et la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), structures fédératrices pour la pratique amateur vocale et musicale ont conduit cette démarche en voie de concrétisation.

... le Schéma a encouragé ces évolutions....

Le Schéma, outil d'organisation territoriale de l'enseignement artistique, a participé à l'ensemble de ces mouvements, a fait émerger 9 écoles centre, en leur conférant une fonction ressource sur un territoire et a facilité différents réseaux d'acteurs de l'enseignement et des pratiques amateurs, auparavant plus isolés.

... en proposant des contrats d'objectifs

Il a proposé des partenariats d'objectifs aux 3 conservatoires et aux 9 écoles centre dont il a accompagné les évolutions. Les bilans de ces partenariats ont fait apparaître les avancées qu'ils ont rendues possibles en terme d'ouverture des écoles, de structuration, de professionnalisation avec une recherche d'un meilleur équilibre territorial sur le département.

... en portant une attention particulière à la formation...

L'activité de formation proposée par le CDMC en articulation étroite avec le Schéma pour les 3 disciplines a largement contribué à la progression de la qualification du corps enseignant et des dirigeants des structures. L'action de Mission Voix Alsace et de la FSMA pour la mise en place d'une formation qualifiante pour l'encadrement des pratiques collectives complète de façon pertinente la démarche de professionnalisation des ressources humaines du milieu enseignant.

A cet égard, un rapprochement entre le monde de l'enseignement artistique et le milieu des pratiques amateurs, notamment collectives, initié au travers de ce projet de formation est également facteur de progrès pour la qualification de ces pratiques et mérite à ce titre d'être encouragé et amplifié.

b) mais aussi des éléments de fragilité...

... sur la qualification du corps enseignant...

Si la qualification des enseignants a bien progressé, notamment grâce à l'action de formation du CDMC, ou encore de Mission Voix, le taux de professeurs non qualifiés (sans diplôme pédagogique) reste important et souligne la nécessité de poursuivre les démarches de formations continues ou diplômantes pour un service aux usagers amélioré et plus homogène mais aussi pour limiter la précarisation de l'emploi d'enseignant artistique.

S'agissant du financement des écoles, force est de constater que la disparité pointée lors de l'état des lieux de 2005/2006 reste d'actualité.

En effet, en dépit de la loi de décentralisation de 2004 qui précise qu'il revient aux collectivités de financer l'enseignement artistique initial, l'écolage a augmenté ces dernières années, faisant porter sur les usagers une part non négligeable du budget des écoles dont les structures intercommunales restent par ailleurs relativement absentes.

L'on peut légitimement s'interroger quant au lien entre la baisse des effectifs constatée dans les écoles de musique entre 2008 et 2012 et le niveau de l'écolage.

De son côté, le Conseil Général, dont l'engagement financier était déjà significatif avant le Schéma, a conforté davantage son implication avec une progression de 28 % entre 2008 et 2012, pour les 3 disciplines.

A noter que la Danse et le Théâtre, financés par le Conseil Général depuis 2010 au titre du Schéma, représente 5,5 % du montant global qu'il consacre à l'enseignement artistique.

Au total, les propositions du prochain Schéma prendront appui sur l'ensemble des éléments quantitatifs et qualitatifs du bilan 2008-2012 qui ont mis en relief les avancées en terme d'ouverture, de structuration, de rayonnement territorial... qu'il s'agira de conforter.

Les axes d'homogénéisation de l'enseignement, la sécurisation de l'emploi et le financement des écoles, restent des problématiques sensibles qui font partie intégrante du Schéma.

Il importe enfin de souligner la dynamique insufflée par le Schéma au travers de réseaux initiés par le Conseil Général ou le CDMC, lesquels peuvent encore être développés davantage dans le cadre d'espaces de dialogue et de concertation avec les acteurs concernés.



Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LE HAUT-RHIN

Musique Danse & Théâtre

*Bilan
du Schéma Départemental
2008 - 2012*

Conseil Général



Haut-Rhin

Sommaire

Le Schéma Départemental 2008-2012

1. Préambule	4
2. Présentation du CDMC	5
3. Méthodologie	6

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

La Musique en 2012	7
--------------------	---

1. Etablissements, fréquentation, coût	
a. Type d'établissement	8
b. Evolution du nombre de structures subventionnées	9
c. Répartition des élèves au sein des établissements	10
d. Rayonnement des établissements (carte)	10/11
e. Coût moyen à la charge des familles	12
CONCLUSION	12
2. Les enseignants et la formation	
a. Identification des enseignants	13
b. Les enseignants et leurs diplômes :	14
<i>au sein de la fonction publique</i>	
<i>au sein du tissu associatif</i>	
c. Evolution du volume horaire enseigné	15
d. Les enseignants par discipline	16
e. Formations proposées et agréments obtenus	17
CONCLUSION	18
3. Identification des élèves	
a. Répartition par âge (hors Conservatoires)	19
b. Pour quelles disciplines enseignées ?	20
<i>au sein des écoles de musique</i>	
<i>au sein des conservatoires</i>	21
c. Le cursus par cycle	22
d. Les évaluations départementales de fins de cycles	23/24
CONCLUSION	25
4. Financement de l'enseignement musical	
Evolution des subventions allouées par le département	26
5. Conclusion générale... et pistes de réflexion pour un nouveau schéma	27

L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

La Danse en 2012	28
6. Etablissement, fréquentation, coût	
a. Type d'établissement	29
b. Répartition des élèves au sein des établissements	30
c. Evolution du nombre de cours subventionnés	30/31
d. Rayonnement des établissements (carte)	32
e. Coût moyen à la charge des familles	33
7. Les enseignants et la formation	
a. La loi du 10 juillet 1989	34
b. Identification des enseignants	34
c. Les enseignants par esthétique	35
d. Les enseignants et leurs diplômes	36
e. Formations proposées et création d'un agrément spécifique aux danses africaine et hip hop	37
f. Evolution du volume horaire enseigné	38
g. Création d'une commission « danse »	39
8. Identification des élèves	
a. Répartition par âge (hors Conservatoires)	40
b. Pour quelles disciplines enseignées <i>au sein des écoles de musique</i>	41
<i>au sein des conservatoires</i>	42
c. Le cursus par cycle <i>au sein des conservatoires</i>	42
<i>au sein des écoles de musique par tranche d'âge</i>	43
d. Les évaluations départementales de fins de cycles	44
9. Financement de l'enseignement de la danse Evolution des subventions allouées par le département	45
10. Conclusion générale... et pistes de réflexion pour un nouveau schéma	46

L'ENSEIGNEMENT DU THEATRE

Le Théâtre 2012	47
11. Etablissements, fréquentation, actions, coût	
a. Type d'établissement	48
b. Répartition des élèves au sein des établissements	49
c. Evolution du nombre d'ateliers subventionnés	49
d. Rayonnement des établissements (carte)	50
e. Coût moyen à la charge des familles	51
12. Les enseignants et la formation	
a. Identification des enseignants	52
b. Les enseignants et leurs diplômes	53
c. Formations proposées et création d'un agrément théâtre	54
d. Evolution du volume horaire enseigné	55
e. Création d'une commission « théâtre »	56
13. Identification des élèves	
a. Répartition par âge (hors Conservatoires)	57
b. Le cursus par tranche d'âge	58
c. Vers une évaluation départementale	59
14. Financement de l'enseignement du théâtre	
Evolution des subventions allouées par le département	60
15. Conclusion générale... et pistes de réflexion pour un nouveau schéma	61

Préambule

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a clarifié les compétences de l'Etat et de chaque niveau de collectivité (régions, départements, communes et groupements de communes) dans le domaine des enseignements artistiques.

Un **Etat des lieux** des enseignements dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et du cirque a été réalisé en 2005/06 et a permis l'élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Haut-Rhin, **validé par l'assemblée départementale le 13 décembre 2007**.

A l'issue d'une consultation publique, le Conseil Général du Haut-Rhin a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour **conduire et animer la phase opérationnelle du schéma sur le territoire à partir de l'année 2009**.

Ce Schéma Départemental des Enseignements Artistiques arrive à **échéance au 31 décembre 2012** et la réalisation d'une évaluation préalable à son renouvellement a été confiée au CDMC dans le cadre de sa mission. Ce dernier a procédé à la **réalisation d'un bilan sur les années 2008 à 2012**.

Cette évaluation propose l'analyse des données chiffrées sur les années 2009 à 2012, tant sur le plan du développement de l'enseignement et des pratiques, du rayonnement sur le territoire, que des modalités de financement des écoles.

Une mise en regard avec l'état des lieux réalisé préalablement à l'adoption du schéma, met en avant les avancées réalisées sur le plan quantitatif et qualitatif, cerne les nouveaux obstacles auxquels les structures sont confrontées et présente dans ses conclusions des pistes de réflexions et des **préconisations pour l'élaboration du prochain schéma**.

Le CDMC

Dès la fin des années 1960, le Département a confié au **Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace**, association nouvellement créée, la gestion de l'aide à l'enseignement de la musique qui a évolué par étapes successives.

Dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques, le CDMC assure plusieurs missions dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

- **formation** des enseignants et des dirigeants d'associations, conseil en matière de pédagogie, de gestion et d'administration auprès des structures d'enseignement et en matière de développement musical auprès des collectivités,
- **information, répertoire et documentation** dans le cadre de sa bibliothèque, où est réuni dans un lieu unique un vaste choix de méthodes, partitions pédagogiques et instrumentales, livres relatifs à la danse, à la musique et au théâtre, revues spécialisées, enregistrements sonores et conducteurs pour orchestres à vent,
- **concertation, réunions de commissions pédagogiques.**

Le CDMC contribue ainsi à la qualité de l'enseignement de la danse, du théâtre et de la pratique musicale amateur en s'attachant au renouvellement des répertoires et des méthodes d'enseignement, à la qualification des enseignants et à l'évaluation des élèves.

Méthodologie

Tous les éléments chiffrés utilisés dans ce document s'appuient notamment sur :

- les données recueillies dans les dossiers de demande de subvention des structures adhérentes au schéma répertoriant un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs ;
- les données recueillies auprès des 3 conservatoires du département.

MUSIQUE

L'année 2008, considérée comme une année de transition, a permis l'organisation d'une campagne d'information auprès des structures concernées, ainsi qu'une communication en direction des usagers.

L'entrée en vigueur du schéma s'est donc opérée de manière progressive pour être appliquée à la rentrée scolaire 2008/09 pour les écoles de musique.

L'évaluation du schéma pour le volet musique portera sur la période de 2009 à 2012 et intégrera de façon ponctuelle des éléments de 2008.

DANSE - THEATRE

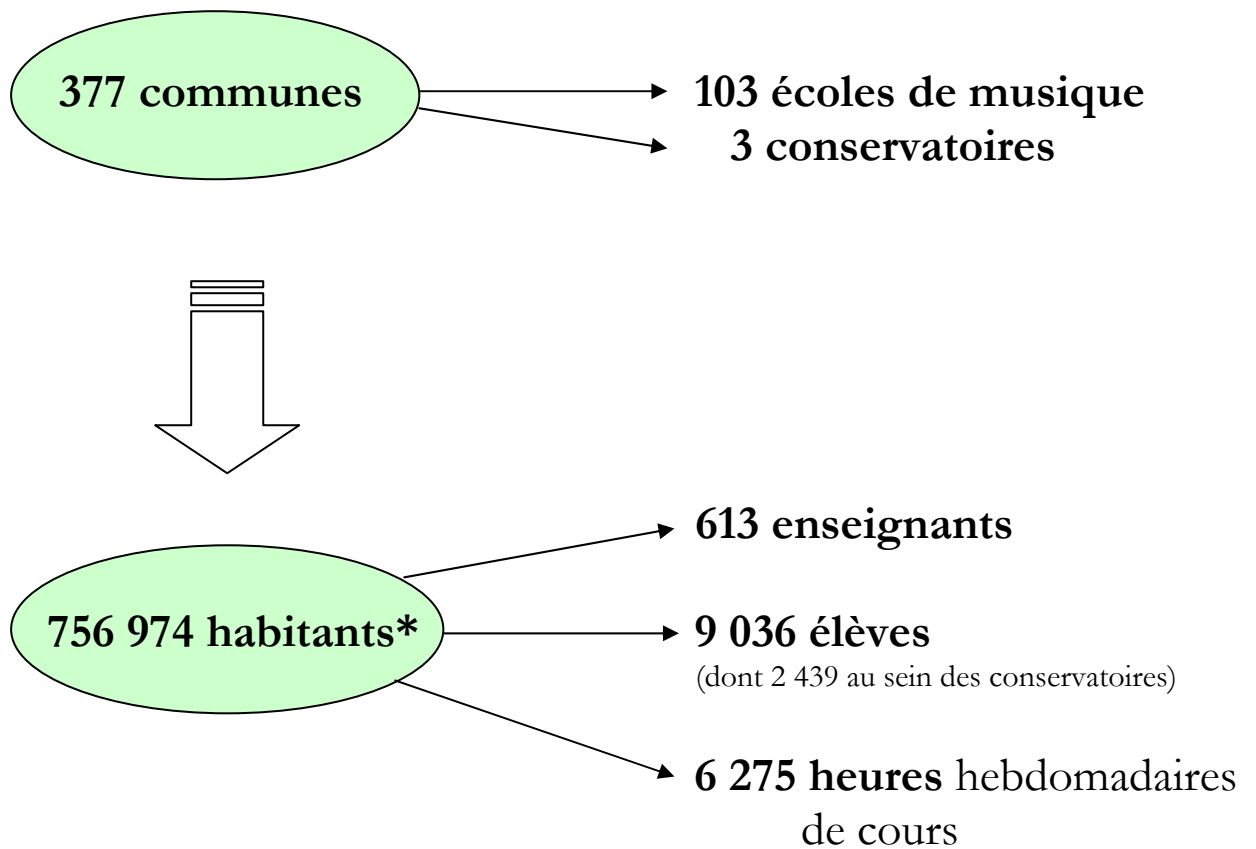
L'application du schéma pour les autres disciplines s'est opérée à la rentrée scolaire 2009/10.

L'évaluation du schéma dans le domaine de la danse et du théâtre portera ainsi sur la période de 2010 à 2012.

CIRQUE

En ce qui concerne le domaine des arts du cirque, quelques rencontres ont eu lieu avec les représentants de ce département. Cependant, l'intégration du cirque dans le schéma n'a pas été réalisée et ne pourra faire l'objet d'une évaluation dans le présent document. (cf. éléments introductifs)

LA MUSIQUE EN 2012



**source : Insee au 01.01.2010*

1. Etablissements, fréquentation, coût

Ce premier chapitre fait le point sur la typologie des lieux d'enseignement sur le territoire Haut-rhinois et les éléments quantitatifs qui les définissent : nombre d'élèves, répartition, coûts d'inscription.

a. Type d'établissement

- *Etablissements identifiés lors de l'état des lieux de 2005/06*
 - 2 Ecoles Nationales de Musique
 - 1 Ecole Municipale de Musique Agréée
 - 4 Ecoles Municipales de Musique
 - 115 Ecoles Associatives de Musique

- *Etablissements classifiés par profil en 2009 et 2012*

	2009	2012
Conservatoires à Rayonnement Départemental	2	2
Conservatoire à Rayonnement Communal	1	1

Ecoles Municipales de Musique	4	4
Ecoles Associatives de Musique	103	99
→ Répartition par profil		
Profil 1 :	60	56
Profil 2 :	38	38
Ecoles « centre » Profil 3 :	9	9

Sur les 9 écoles « centre » conventionnées avec le département,

- 2 sont à gestion municipale
- 1 est à gestion intercommunale
- 6 sont à gestion associative

La classification par profil définit le degré de structuration de chaque établissement.

Ainsi, on constate que les écoles classées en profil 1 sont amenées à se regrouper pour que la mutualisation de leurs moyens permette une meilleure offre d'enseignement sur le territoire, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif.

Dans l'exercice de ce schéma, il apparaît que 2 écoles de musique de profil 1 ont suffisamment développé leur activité pour intégrer le profil 2. A contrario, 2 autres écoles de musique n'ont plus répondu aux critères de ce profil au terme d'un échéancier triennal.

b. Evolution du nombre de structures subventionnées

La mise en place du schéma départemental sur le territoire Haut-Rhinois en 2009 a contribué au regroupement de certaines petites écoles :

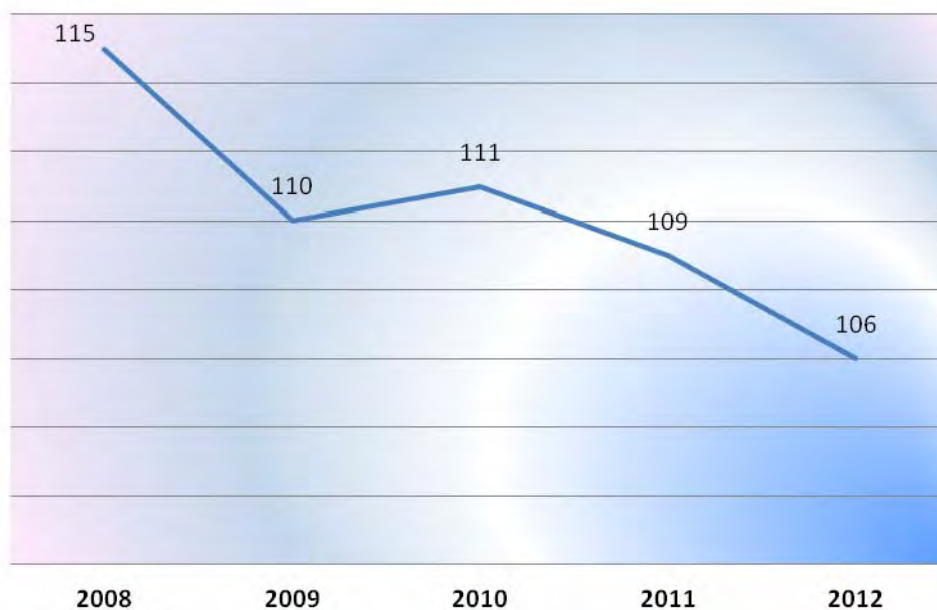
- 5 écoles subventionnées en 2008 se sont regroupées pour compter désormais 2 écoles restructurées.
- l'Ecole de Musique Municipale Agréée de Saint-Louis est devenue un Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Par ailleurs, au terme d'un échéancier triennal, certaines écoles n'ont pas satisfait aux critères d'éligibilité du profil 1 et ont ainsi quitté le schéma.

4 nouvelles écoles ont souhaité intégrer le schéma depuis sa mise en œuvre en 2009.

- Ecole de Musique Cadence de Blodelsheim
- Ecole de Musique du Noumatrouff de Mulhouse
- Sté de Musique Echo du Hohnack de Walbach
- Harmonie Saint-Martin de Wihr-au-Val

Année	Ecoles de Musique	Conservatoires	Total
2008	113	2	115
2009	107	3	110
2010	108	3	111
2011	106	3	109
2012	103	3	106

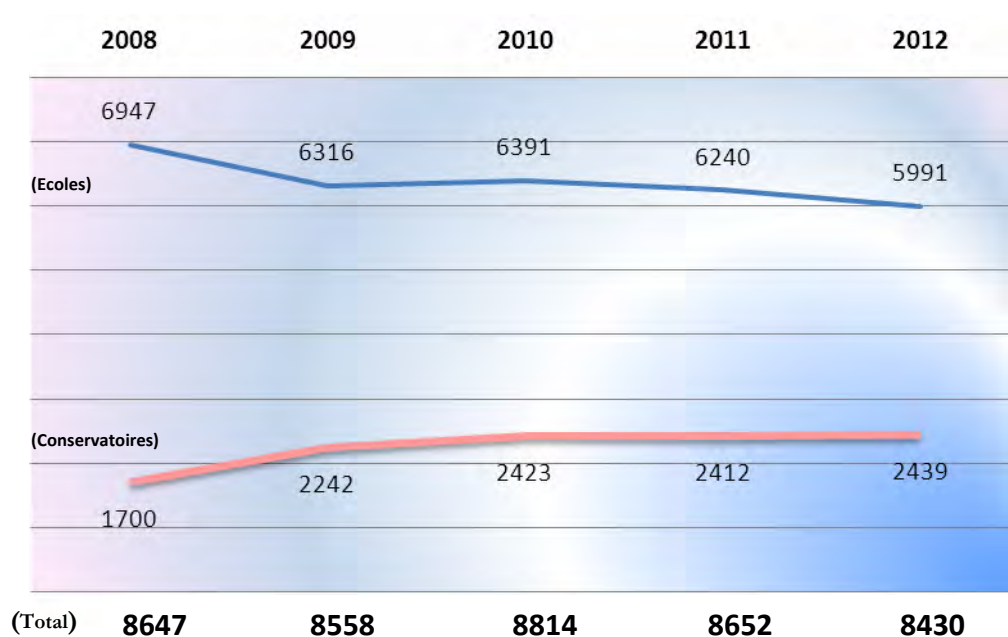


c. Répartition des élèves au sein des établissements

La baisse significative des effectifs des écoles de musique en 2009 résulte en partie du changement de classification de l'Ecole de Musique Municipale Agréée de Saint-Louis qui devient Conservatoire à rayonnement communal.

Les 442 élèves de Saint-Louis comptabilisés en 2008 dans les écoles, figurent désormais dans les effectifs des conservatoires.

Parallèlement à la baisse des effectifs au sein des écoles de musique, l'on constate une hausse régulière du nombre d'élèves accueillis au sein des conservatoires.



d. Rayonnement des établissements (Carte)

L'activité d'enseignement reste primordiale dans les établissements. Toutefois, la transversalité souhaitée dans le schéma a porté ses fruits. De nouvelles actions territoriales ont été développées et ont abouti à la mixité et à l'élargissement d'un public aujourd'hui formé autant de parents d'élèves que de mélomanes n'ayant aucun lien avec les organisateurs des événements.

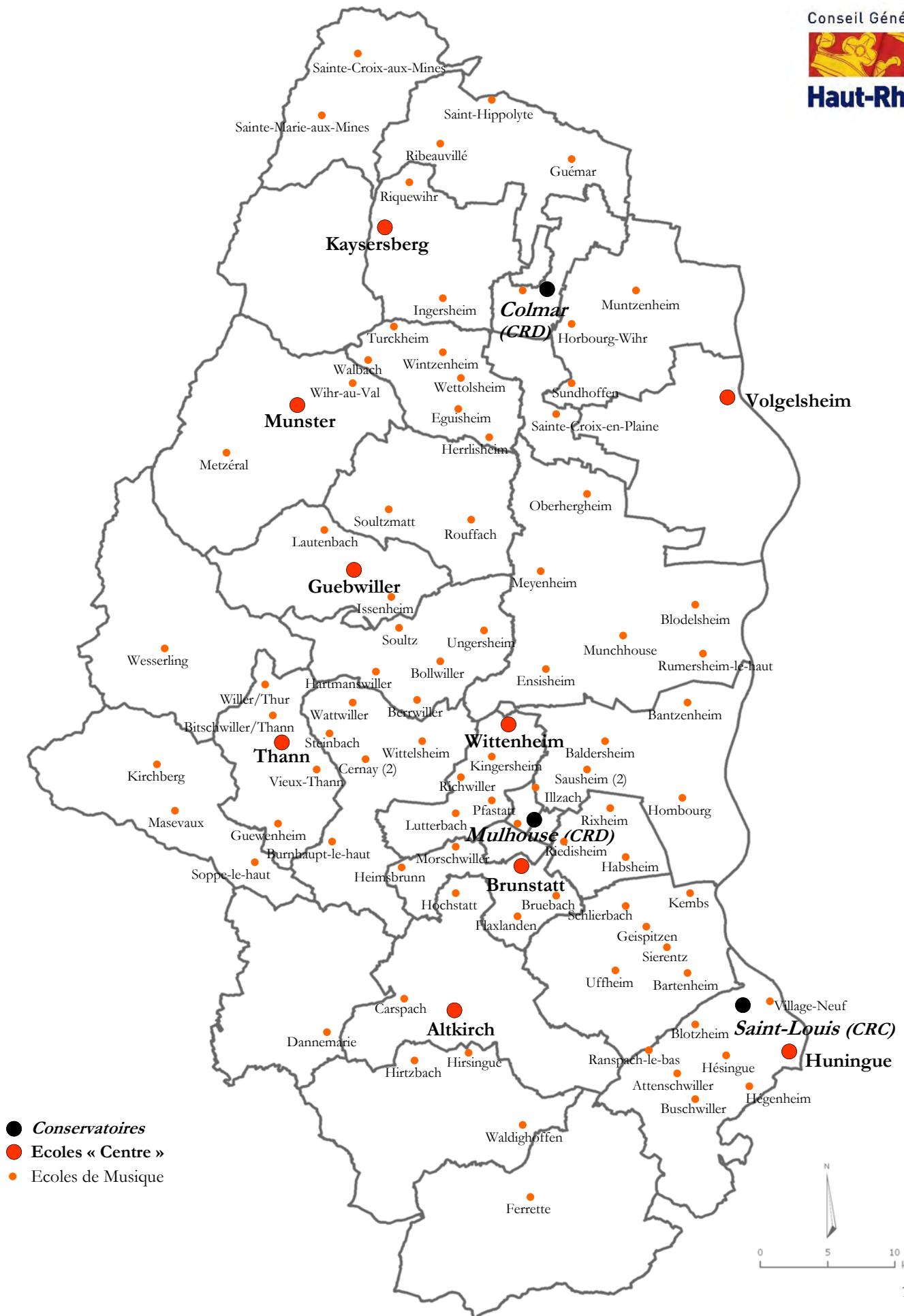
Le milieu scolaire est devenu un partenaire incontournable pour les écoles « centre ». De par la compétence des intervenants spécialisés, les écoles de musique participent activement à l'éducation artistique initiale d'un public scolaire.

Seules ou en collaboration avec les espaces de diffusion, les écoles de musique ont su créer un rayonnement territorial permettant l'accès de leurs grands élèves aux scènes et l'ouverture de leurs établissements aux acteurs de l'animation culturelle.

STRUCTURES DE MUSIQUE

ADHÉRENTES AU SCHEMA DÉPARTEMENTAL

Année scolaire
2011/12



e. Coût moyen à la charge des familles

L'hétérogénéité des services proposés par chaque école rend les tarifs très diversifiés.

Il est à noter que les tarifs des écoles ont nettement évolué entre 2009 et 2012 passant d'une moyenne de 500 € à 700 € par an en 2012.

Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel liée notamment à l'évolution des indices de la Convention Collective de l'Animation, à la mise en place des déroulements de carrière et à la progression des charges salariales dues à l'effet des seuils d'effectif.

CONCLUSION (relative aux établissements)

La présence d'un établissement d'enseignement artistique est un atout indéniable pour l'attractivité d'un territoire.

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a mis en avant le rôle de mission territoriale et partenariale des écoles qui ont progressivement pris conscience de la nécessité de leur ancrage mais aussi de leur rayonnement territorial en développant des projets culturels hors les murs avec d'autres structures culturelles ou sociales, l'éducation nationale.... et ainsi devenir de véritables centres d'animation de la vie culturelle.

L'on relève que les actions mises en œuvre dans ce cadre contribuent également à élargir le public des écoles qui ne se limite plus aux seuls usagers, favorisant ainsi également la démocratisation et l'accès à l'éducation artistique.

Cette dynamique qui s'observe au niveau des conservatoires et des écoles centre, mais également d'autres écoles, notamment issues du profil 2 du Schéma, peut cependant encore être confortée mais aussi être valorisée au travers d'une communication plus active ou concertée avec le territoire.

2. Les enseignants et la formation

Ce 2^{ème} chapitre apporte des précisions quant à l'évolution de la qualification des enseignants et de leur situation professionnelle.

a. Identification des enseignants

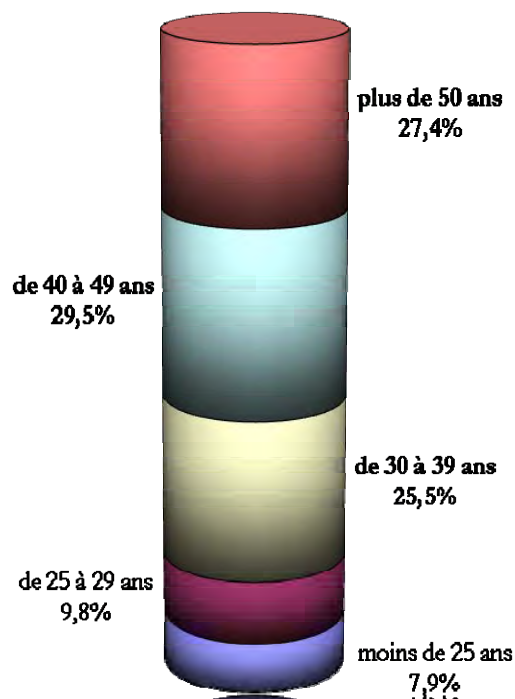
Si en 2008 on recensait 536 enseignants au sein des écoles de musique, ce chiffre est en baisse régulière pour ne représenter plus que 519 au début de la mise en œuvre du schéma.

En 2012 l'on dénombre 492 enseignants dont 223 femmes (45,32%) et 269 hommes (54,68%).

613 professeurs de musique

C'est l'effectif total des enseignants identifiés sur le territoire qui réunit les professeurs des 103 écoles de musique et des 3 conservatoires.

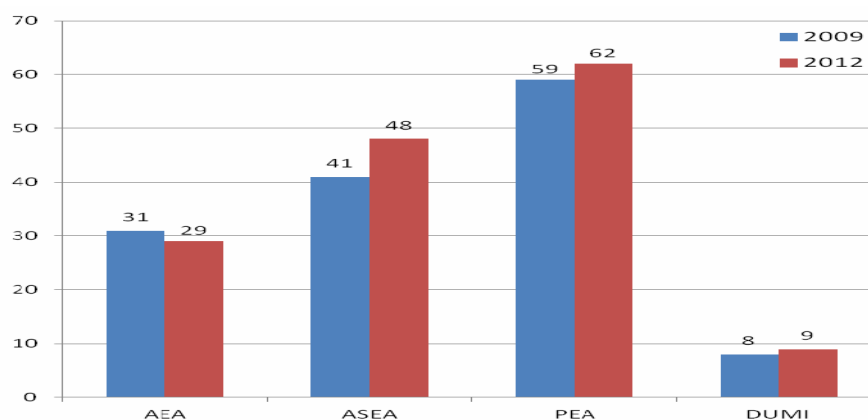
2012 - Répartition par tranche d'âge



b. Les enseignants et leurs diplômes :

- *au sein de la fonction publique*

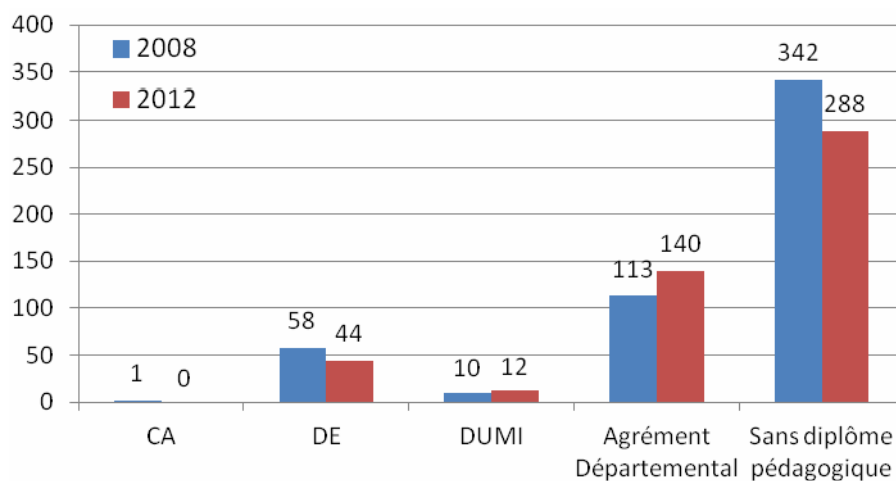
Années	AEA	ASEA	PEA	DUMI	Total
2009	31	41	59	8	139
2012	29	48	62	9	148



AEA : **A**ssistant d'**E**nseignement **A**rtistique
 ASEA : **A**ssistant d'**E**nseignement **S**pécialisé **A**rtistique (*Diplômé d'Etat*)
 PEA : **P**rofesseur d'**E**nseignement **A**rtistique (*Certificat d'Aptitude*)
 DUMI : **D**iplôme **U**niversitaire de **M**usicien **I**ntervenant

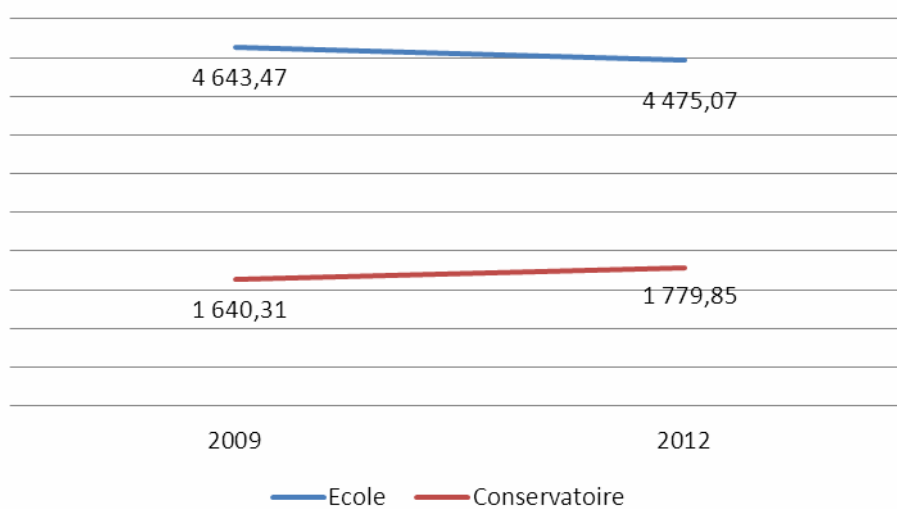
- *au sein du tissu associatif*

Années	CA	DE	DUMI	Agrément Départemental	Sans diplôme pédagogique	Statut Fonction publique	Total
2008	1	58	10	113	342	12	536
2009	0	51	10	106	345	7	519
2012	0	44	12	140	288	8	492

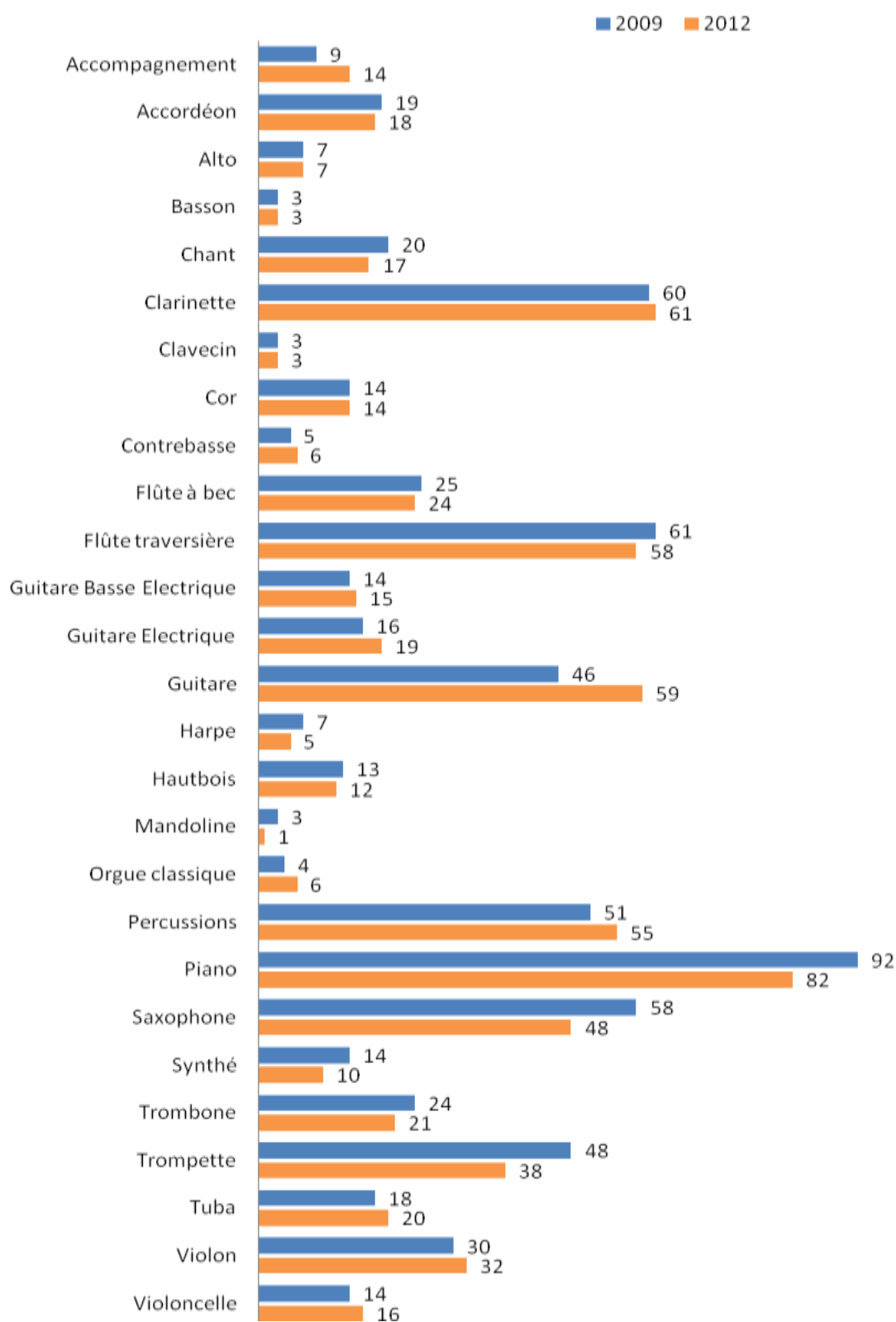


c. Evolution du volume horaire enseigné

	Ecoles				Conservatoires			
	2009	%	2012	%	2009	%	2012	%
Théorie	903,41	19%	804,91	18%	284,20	17%	311,50	18%
<i>Instrument</i>	3512,3	76%	3442,2	77%	1 220,86	74%	1 318,55	74%
Pratique Collective	227,75	5%	228	5%	135,25	8%	149,80	8%
Total	4 643,47		4 475,07		1 640,31		1 779,85	



d. Les enseignants par discipline (écoles et conservatoires)



e. Formations proposées et agréments obtenus

Depuis 1990, le CDMC propose des modules de formations pédagogiques aux enseignants et coordinateurs des écoles de musique ainsi que des sessions d'initiation et de perfectionnement à la direction d'orchestre.

Durant la période 2009 à 2012, le CDMC a organisé plus de **1 217 heures de formation** réparties en 61 modules pour un total de 16 458 heures-stagiaires.

On peut noter que de 2009 à 2011 les formations professionnelles continues de longue durée ont été largement privilégiées.

D'autres formations s'ajouteront à ces chiffres en fin d'année.

Afin de toujours enrichir l'enseignement de la musique dans le Haut-Rhin, un projet de formation continue interdisciplinaire MUSIQUE-DANSE-THEATRE sera mis en place à partir de l'année 2013 pour les jeunes artistes qui souhaitent enseigner et se former à la pédagogie.

L'Agrément Départemental d'Enseignement

Initié en 1995 par le CDMC, l'Agrément départemental d'enseignement a permis la mise en place d'un processus de reconnaissance de compétences. Il a été pris en compte pour la création d'un échelon administratif destiné à différencier le statut de professeur de celui d'animateur dans le cadre de la Convention Collective de l'Animation.

A ce jour, **225 agréments ont été délivrés** renforçant ainsi un véritable statut des professeurs des écoles associatives.

Le Schéma a contribué à la reconnaissance de ce diplôme et à sa pérennisation.

Depuis 2009, **80 enseignants ont été diplômés** dont plus de la moitié dans le cadre d'une formation longue ; les autres ayant réussi les épreuves lors des sessions annuelles organisées par le CDMC. De nombreuses équivalences à l'Agrément départemental ont également été accordées (Adiam 67, diplômés étrangers).

CONCLUSION (relative aux enseignants et à la formation)

Le Conseil Général en lien avec le CDMC œuvre en faveur de la qualification de l'enseignement et son homogénéisation depuis de nombreuses années ; le Schéma a conforté cet axe de développement, primordial pour la qualité de la pratique amateur.

Dans cette perspective, la formation des enseignants constitue un élément essentiel de cet objectif.

Or, le nombre important d'écoles et d'heures de cours impliquant nécessairement que les écoles emploient un nombre élevé de professeurs non diplômés (animateur au sens de la convention collective), le CDMC a déployé une offre importante de formation à leur intention, afin de qualifier les emplois.

Cependant, l'accès limité accordé aux formations par les employeurs à leur personnel animateur rend difficile les rencontres et les échanges sur leur pratique et limite l'évolution d'une plus grande homogénéisation pédagogique sur le territoire.

L'on peut aussi noter que la formation, pour être véritablement efficace, doit intégrer différentes dimensions présentes dans une structure d'enseignement : pédagogique mais aussi administrative, financière et sociale.

Ainsi au total, l'on peut souligner une progression de la qualification du corps enseignant avec les indicateurs de délivrance des agréments départementaux et la fréquentation des stages de formation.

Cette évolution devrait être poursuivie dans le cadre du prochain Schéma, à la fois sur les notions de qualification, comme sur des objectifs de sécurisation et de reconnaissance de l'emploi d'enseignant tout particulièrement dans le milieu associatif, plus fragile que la fonction publique territoriale, qui recrute davantage parmi les diplômés.

1. Identification des élèves

a. Répartition par âge (hors Conservatoires)

6 597

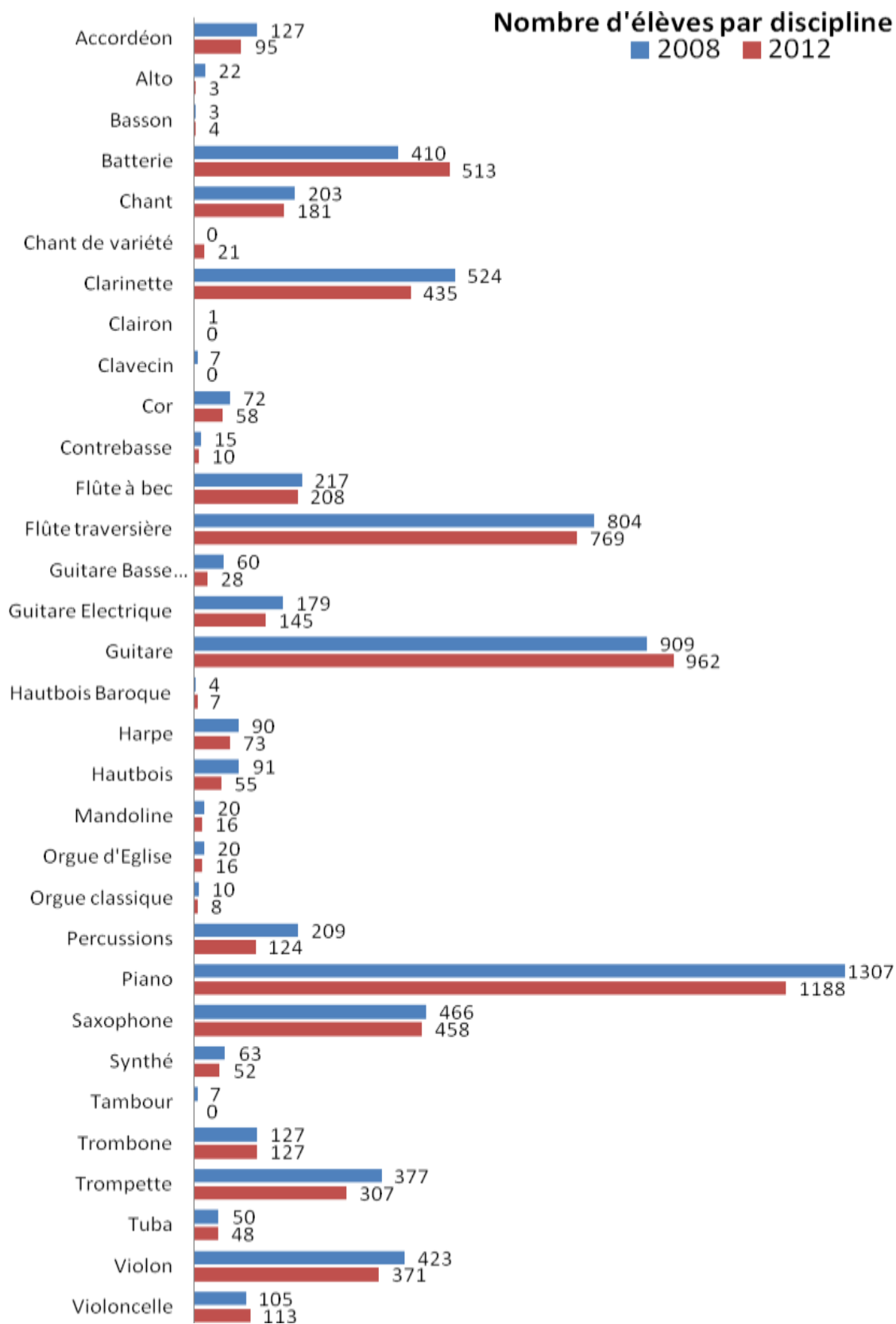
C'est le nombre d'élèves âgés de 4 à 21 ans qui pratiquent la musique au sein d'une école pour l'année scolaire 2011/12.

2012 - Répartition des élèves par tranche d'âge

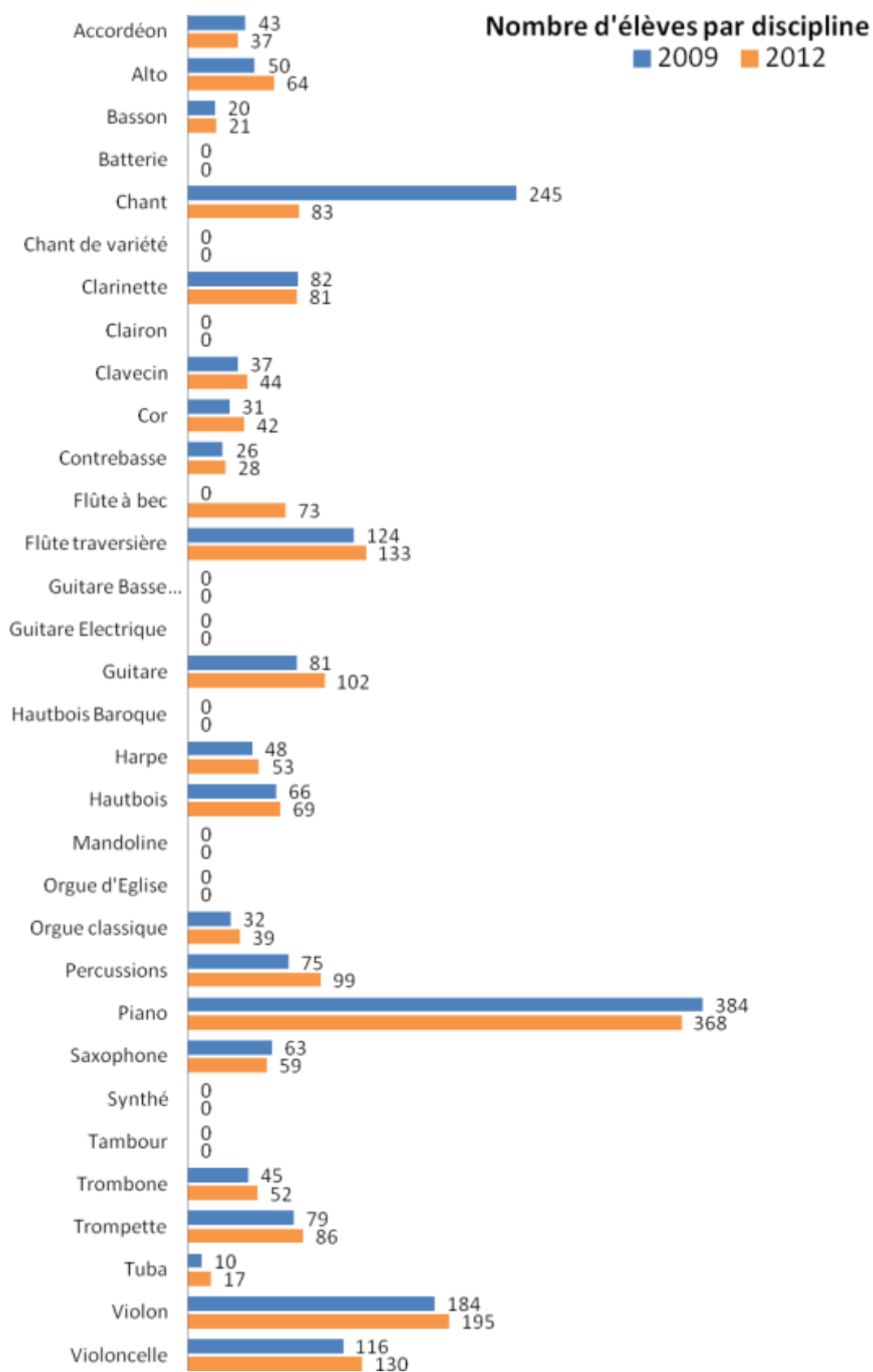


b. Pour quelles disciplines enseignées ?

- *au sein des écoles de musique*



- *au sein des conservatoires*



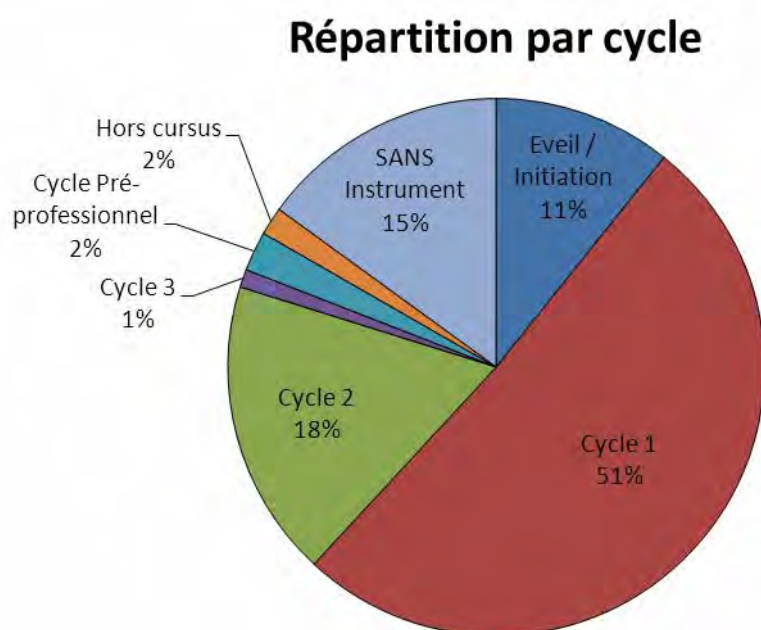
c. Le cursus par cycle

Les données du tableau ci-dessous répartissent par cycle les élèves instrumentistes des écoles de musique et des conservatoires.

Eveil / Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle Pré-professionnel	Hors cursus	Sans Instrument (1)	Total (2)
874	4156	1458	88	194	138	1220	8128

(1) élèves inscrits au sein des écoles qui suivent uniquement un cours de formation musicale ou de pratique collective

(2) certaines écoles de musique n'ont pas renseigné les niveaux pour tous les élèves



d. Les évaluations départementales de fins de cycles

Les évaluations en quelques chiffres...

Sur la période 2009 à 2012, plus de **4 017 élèves** ont été évalués sur le territoire haut-rhinois tous cycles confondus.

3 048 candidats ont réussi les épreuves de passage de cycle.

Les moyens humains déployés pour l'organisation et le bon déroulement de ces évaluations ont nécessité la présence de nombreux bénévoles pour l'accueil sur les lieux d'examen et la participation annuelle d'environ :
65 pianistes accompagnateurs
167 membres du jury
433 professeurs de musique

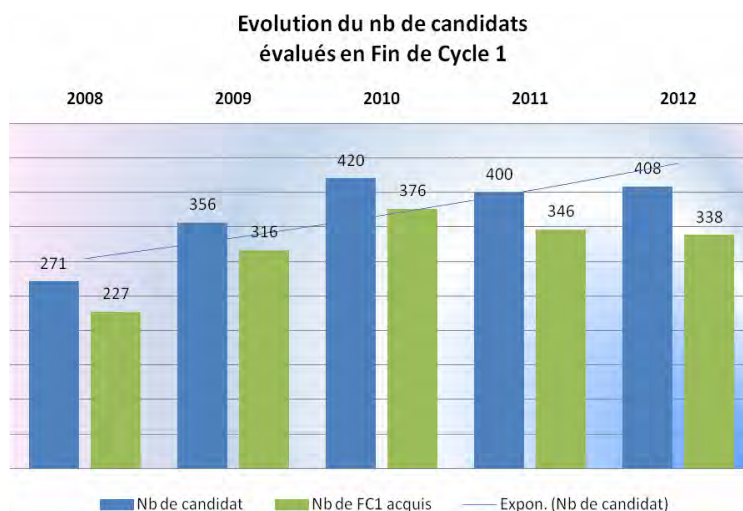
Les moyens financiers mis à disposition par le Conseil Général représentent la somme de **50 000 € par an**.

- *Les évaluations de fin de cycle 1*

Initiées par le CDMC en 2005, les évaluations de fin de 1^{er} cycle permettent d'avoir une perception globale du niveau des élèves dans le département à la fin de ce premier cycle.

L'originalité de la méthode d'évaluation permet une rencontre entre écoles, professeurs et élèves.

L'évaluation est obligatoire au sein des écoles de profil 2 et 3 (écoles « centre »). Toutefois, plus de 50% des écoles de profil 1 participent à cette démarche.

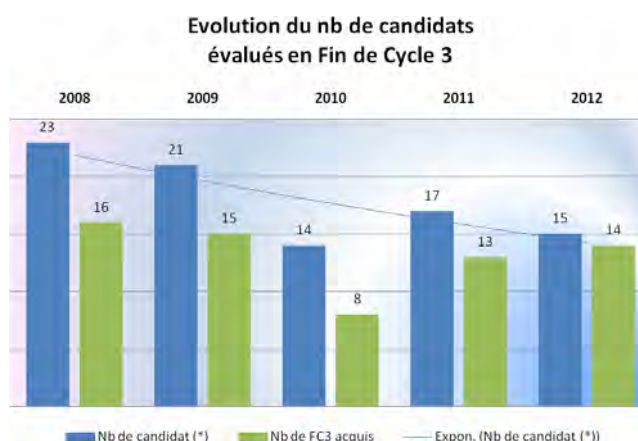
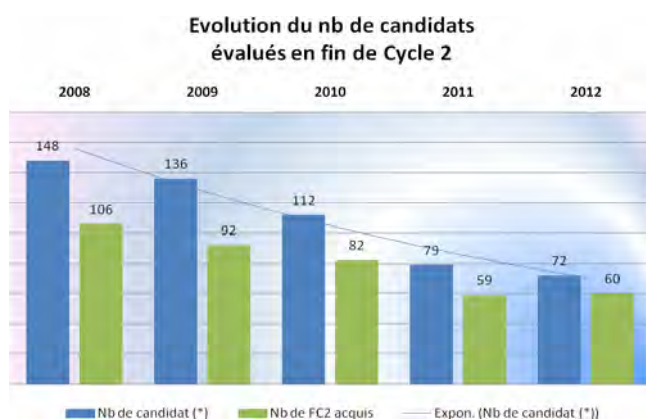


- Les évaluations de fin de cycles 2 et 3 ou évaluations dites « globales »

Dès 2010, le CDMC a mis en place un nouveau dispositif d'évaluation pour les élèves inscrits en fin de cycle 2 et fin de cycle 3 dans les écoles de musique du département.

Cette méthode d'évaluation associe la formation musicale et l'instrument, et s'effectue en une seule fois de manière globale.

A noter qu'en 2010, **année de transition vers l'évaluation globale**, les élèves avaient encore la possibilité de compléter la FM ou l'instrument acquis l'année passée pour valider leur fin de cycle.



La baisse des effectifs est essentiellement due à la méthode d'évaluation globale, laquelle, novatrice, apporte son lot de scepticisme et de crainte de la « nouveauté ».

CONCLUSION (relative aux élèves)

Entre 2008 et 2012, les effectifs (hors conservatoires) ont baissé de 15%.

La conjugaison de plusieurs paramètres explique cette érosion :

- 1) La baisse de la natalité, et donc la fermeture de classes
- 2) Une mutation de la société davantage tournée vers les loisirs et la consommation immédiate que des apprentissages pédagogiques inscrits dans la durée ; la baisse importante du nombre d'élèves entre le cycle 1 et 2 (collégiens) est emblématique de ce constat
- 3) L'augmentation des tarifs d'écolage qui constitue un élément important tout particulièrement en période économique difficile pour les usagers
- 4) Une meilleure accessibilité des Conservatoires qui connaissent eux, une évolution de leurs effectifs

Globalement, l'on observe ainsi une baisse des effectifs entre 2008 et 2012 malgré l'augmentation constatée dans les conservatoires.

Ce dernier élément devra faire l'objet d'une attention particulière dans le prochain Schéma dont l'axe de diversification des offres de formation restera primordial pour rechercher une adéquation avec les attentes de la société d'aujourd'hui.

Par ailleurs, il importera de veiller à encourager l'apprentissage d'instruments de plus en plus délaissés tel que le basson ou la clarinette, mais aussi le saxophone ou le cor, composante des orchestres d'harmonie.

A cet égard, il est rappelé que le Schéma accorde une place très importante à la pratique collective dans la formation de l'amateur en ce qu'elle contribue indéniablement à la mission d'accompagnement des pratiques amateurs des écoles.

4. Financement de l'enseignement musical

La loi de décentralisation de 2004 a clarifié le rôle des collectivités locales vis-à-vis de l'enseignement artistique ; ainsi elle précise que « les communes et leurs groupements... financent les missions d'enseignement... artistiques des établissements d'enseignement... ».

Le financement des écoles est assuré par les parents, la collectivité d'accueil et le Conseil Général.

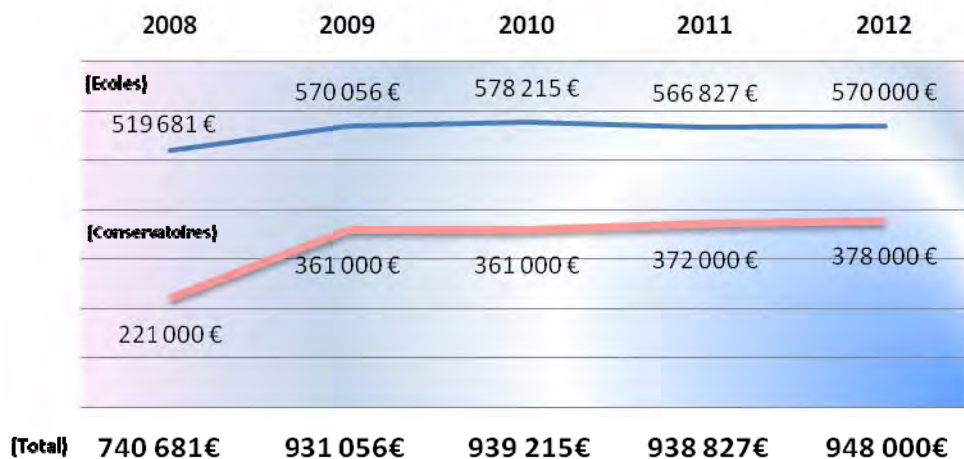
A cet égard, le Schéma Départemental précise les modalités d'aides du Département aux écoles de musique, basées sur le nombre d'élèves et assorties de bonus liés à la pratique collective, la présence d'un coordinateur et d'enseignants qualifiés. L'aide départementale ne peut excéder celle de la collectivité. Pour les conservatoires, l'aide départementale est forfaitaire.

A ce jour, l'on constate que la masse salariale croît plus vite que les ressources liées aux effectifs et que, en dépit de la loi de décentralisation, les budgets sont supportés au premier chef par les parents d'élèves ou usagers.

Ainsi, toute diminution de soutien public est obligatoirement compensée par une augmentation de la participation des usagers, au risque d'une désaffection des écoles pour des raisons de coût de l'écolage.

Evolution des subventions allouées par le département

Année	Montants alloués		Total
	Ecoles de Musique	Conservatoires	
2008	519 681 €	221 000 €	740 681 €
2009	570 056 €	361 000 €	931 056 €
2010	578 215 €	361 000 €	939 215 €
2011	566 827 €	372 000 €	938 827 €
2012	570 000 €	378 000 €	948 000 €



5. Conclusion générale

...et pistes de réflexion pour un nouveau schéma départemental

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2008/2012 a permis au Conseil Général d'être le coordinateur de l'enseignement artistique dans le département et l'animateur d'un réseau d'acteurs de la pratique amateur, devenu pour certains d'entre eux des nouveaux partenaires.

En raison de son implantation sur le territoire depuis 1968, le CDMC a structuré l'enseignement musical bien avant le Schéma qui a ainsi pu conforter et valoriser des acquis déjà solides.

Outil de développement cohérent et évolutif, le schéma a intégré des notions liées aux nouveaux enjeux de la décentralisation, de la vie des territoires et de leur développement culturel.

Il a permis des avancées notables en terme de positionnement des écoles sur leur territoire et de leur structuration mais aussi de professionnalisation et de qualification des enseignants qui demandent encore à être confortées et poursuivies ; la diversification de l'offre d'enseignement est amorcée, contribuant à une plus grande ouverture et accessibilité des écoles et doit être développée.

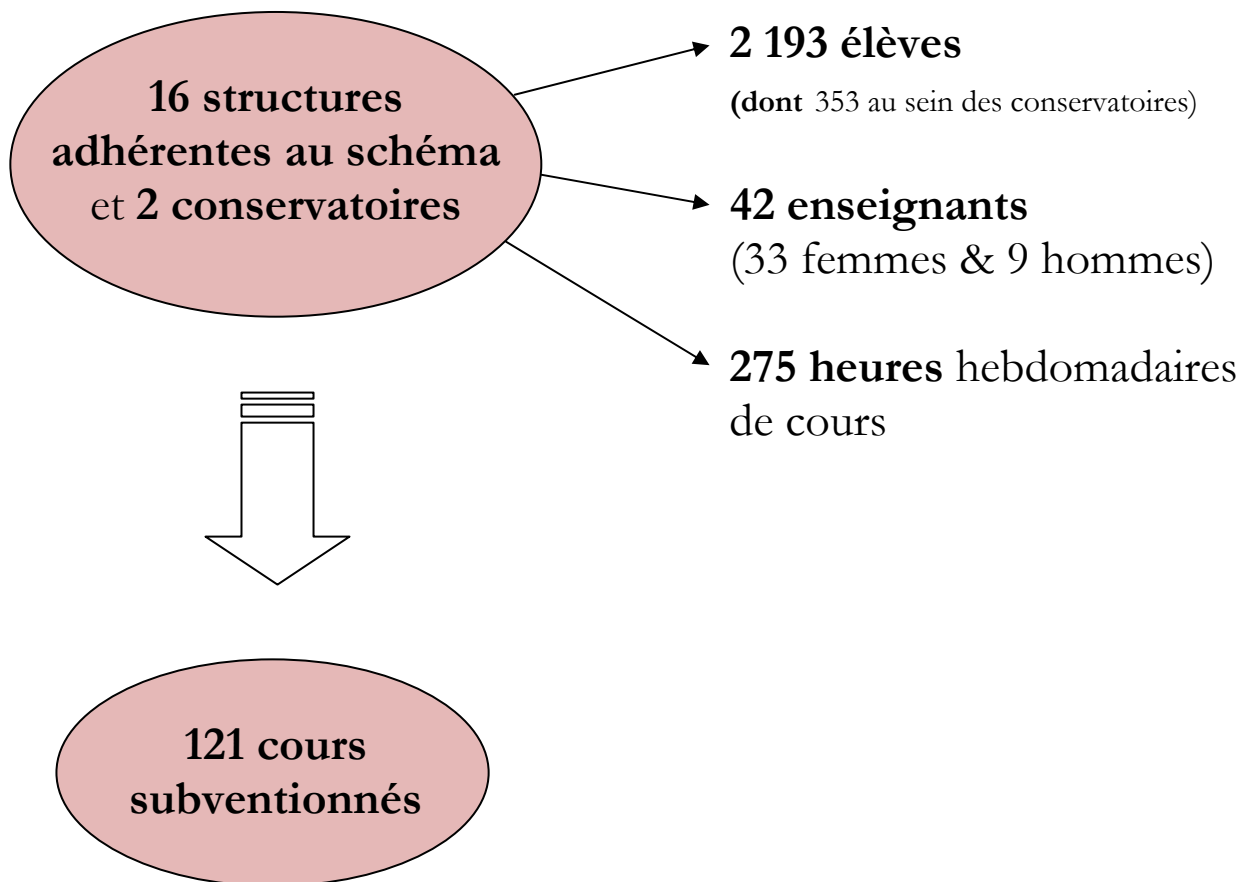
S'agissant du financement de l'enseignement musical, l'on observe que l'implication du Conseil Général, déjà significative en faveur de l'enseignement musical avant le Schéma, a été totalement confortée au travers du Schéma, avec une progression de 28 %.

En revanche, la loi de décentralisation de 2004 ne s'est pas véritablement traduite par un engagement financier plus important des collectivités vis-à-vis de leurs écoles dont une part importante des charges est supportée par l'écolage. De même, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont peu investis dans le financement des structures d'enseignement, dont la fréquentation dépasse pourtant généralement le territoire communal.

Ainsi au total, les axes d'homogénéisation de l'enseignement, la sécurisation de l'emploi et le financement des structures d'enseignement restent des problématiques sensibles que le prochain Schéma devrait aborder.

Enfin, un dialogue et une concertation avec les principaux acteurs représentant l'enseignement artistique pourraient être recherchés et prendre la forme d'une commission d'information et d'échange sur des thématiques diversifiées.

LA DANSE EN 2012



6. Etablissements, fréquentation, coût

a. Type d'établissement

- Etablissements classifiés par profil en 2010 et 2012

	2010	2012
Conservatoire à Rayonnement Départemental	1	1
Conservatoire à Rayonnement Communal	1	1

Structure Municipale	1	1
Structures Associatives	14	15
<i>→ Répartition par profil</i>		
Profil 1 :	8	10
Profil 2 :	3	3
Profil 3 :	4	3

Sur les 9 écoles « centre » conventionnées avec le département, 3 écoles proposent des cours de danse :

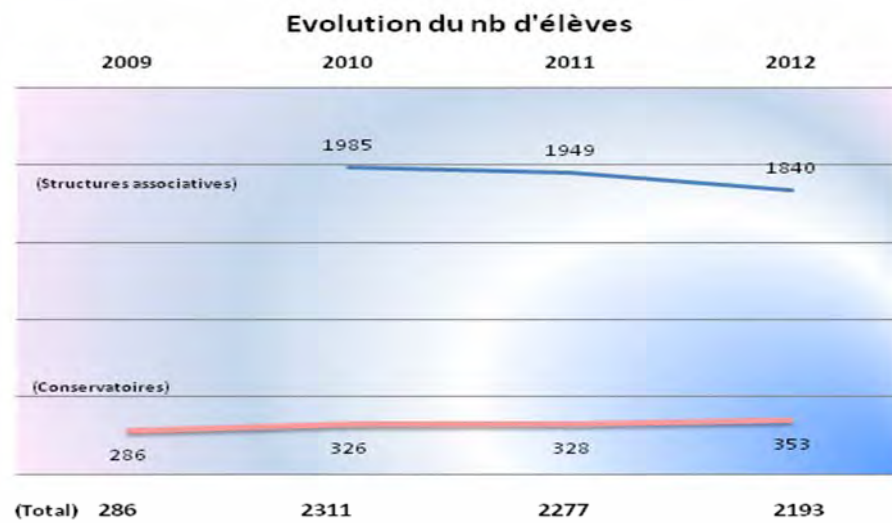
- **L'Académie des Arts de Huningue** dispense des cours de danse jazz, contemporain et hip hop

- **L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster** propose des cours de danse classique et contemporaine

- **L'Ecole de Musique et de Danse de la Ville de Thann**, qui n'a ouvert son activité qu'à la rentrée 2010, dispense essentiellement des cours de danse contemporaine.

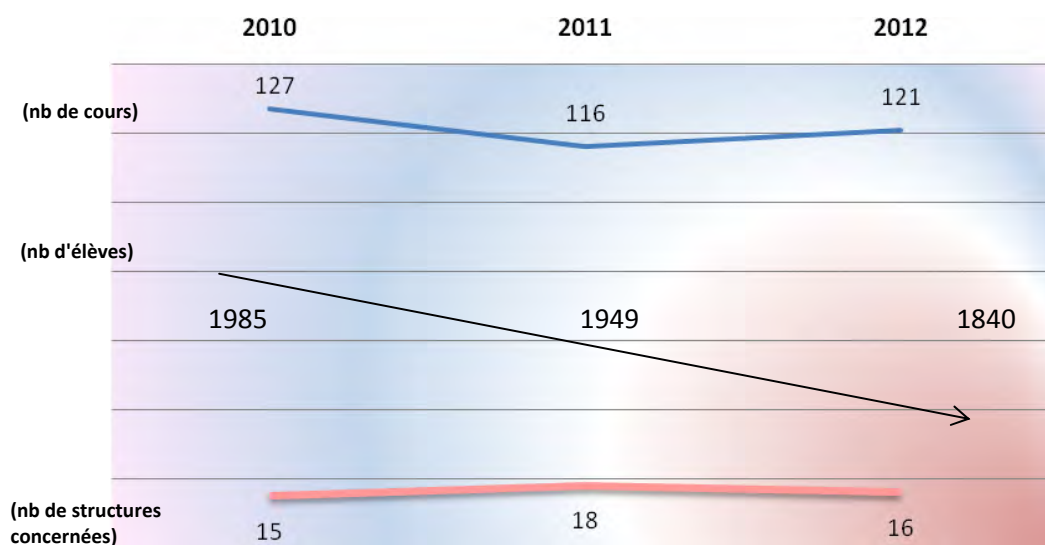
L'année 2012 voit disparaître 1 école de danse de profil 3 par choix personnel.

b. Répartition des élèves au sein des établissements



c. Evolution du nombre de cours subventionnés

Année	Nb de cours subventionnés	Nb d'élèves (4 à 21 ans)	Nb de structures concernées
2010	127	1985	15
2011	116	1949	18
2012	121	1840	16



En 2011, on relève une baisse du nombre de cours pris en compte dans la subvention.

Selon les critères du schéma, seuls les cours dispensés par des professeurs titulaires d'un Diplôme d'Etat ou plus récemment d'un Agrément départemental sont subventionnés.

Une partie de cette chute s'explique entre autre par le remplacement provisoire (congé maternité) d'un professeur diplômé par un enseignant non diplômé.

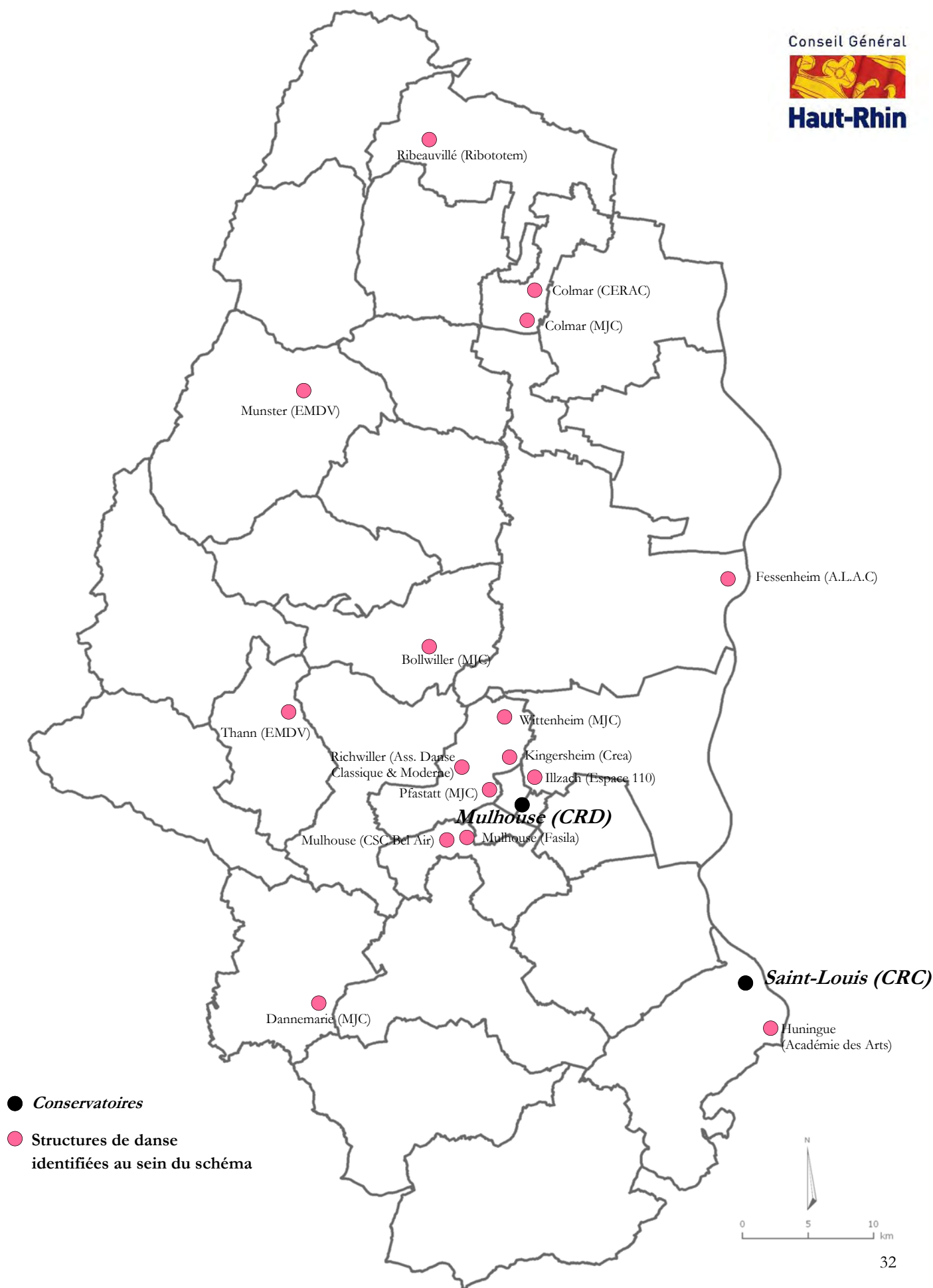
Par ailleurs, à noter que, sans difficultés constatées, une structure de profil 3 a choisi de quitter le schéma ce qui influe également sur la baisse des effectifs en 2012 (environ 240 élèves).

STRUCTURES DE DANSE ADHÉRENTES AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Conseil Général



Haut-Rhin



e. Coût moyen à la charge des familles

Les tarifs d'écolage des conservatoires et des écoles sont les suivantes :

- Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Louis
330 €/an pour les ludoviciens
510 €/an pour les extérieurs
- Conservatoire à rayonnement départemental de Mulhouse
348 €/an pour les mulhousiens
702 €/an pour les extérieurs
- Autres structures

La MJC de Dannemarie pratique des tarifs relativement bas à hauteur de 90 € à 95 € par an quelque soit l'origine géographique des élèves a contrario des conservatoires. Si les établissements colmariens rejoignent les tarifs des conservatoires avec une tarification supérieure à 200 €/an et allant jusqu'à 330 €/an, il faut néanmoins souligner que pour ce tarif, certains proposent le suivi de plusieurs cours différents.

L'académie des Arts de Huningue se situe dans une fourchette similaire aux établissements colmariens avec un tarif allant de 216 € à 294 €/an.

L'hétérogénéité de tarifs pratiqués par certaines écoles s'explique par des prestations diversifiées. Les tarifs des autres structures sont relativement homogènes, autour de 130 € à 150 €/an et correspondent à la moyenne départementale.

7. Les enseignants et la formation

a. La Loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse

Art. 1er.

Nul ne peut enseigner la danse contre rétribution ou faire usage du titre de professeur de danse ou d'un titre équivalent s'il n'est muni :

- soit du diplôme de professeur de danse délivré par l'Etat, ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ;
- soit d'un diplôme français ou étranger reconnu équivalent ;
- soit d'une dispense accordée en raison de la renommée particulière ou de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dont il peut se prévaloir.

A ce jour, cette loi s'applique aux seules disciplines de danse dite *classique, jazz et contemporaine*.

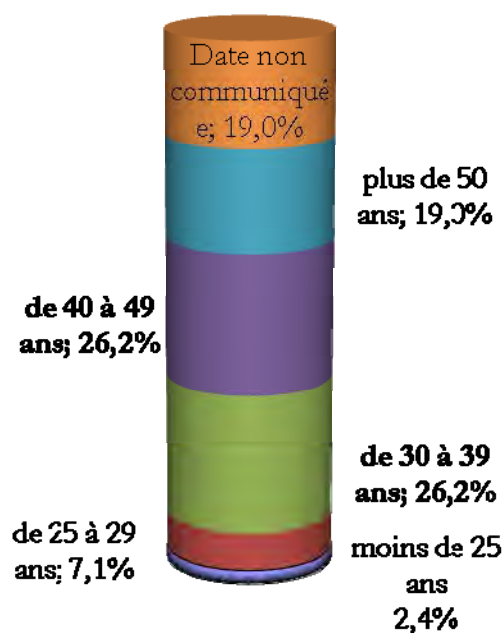
b. Identification des enseignants

En 2010, on dénombrait 38 enseignants dont 32 femmes (84,21%) et 6 hommes (15,79%).

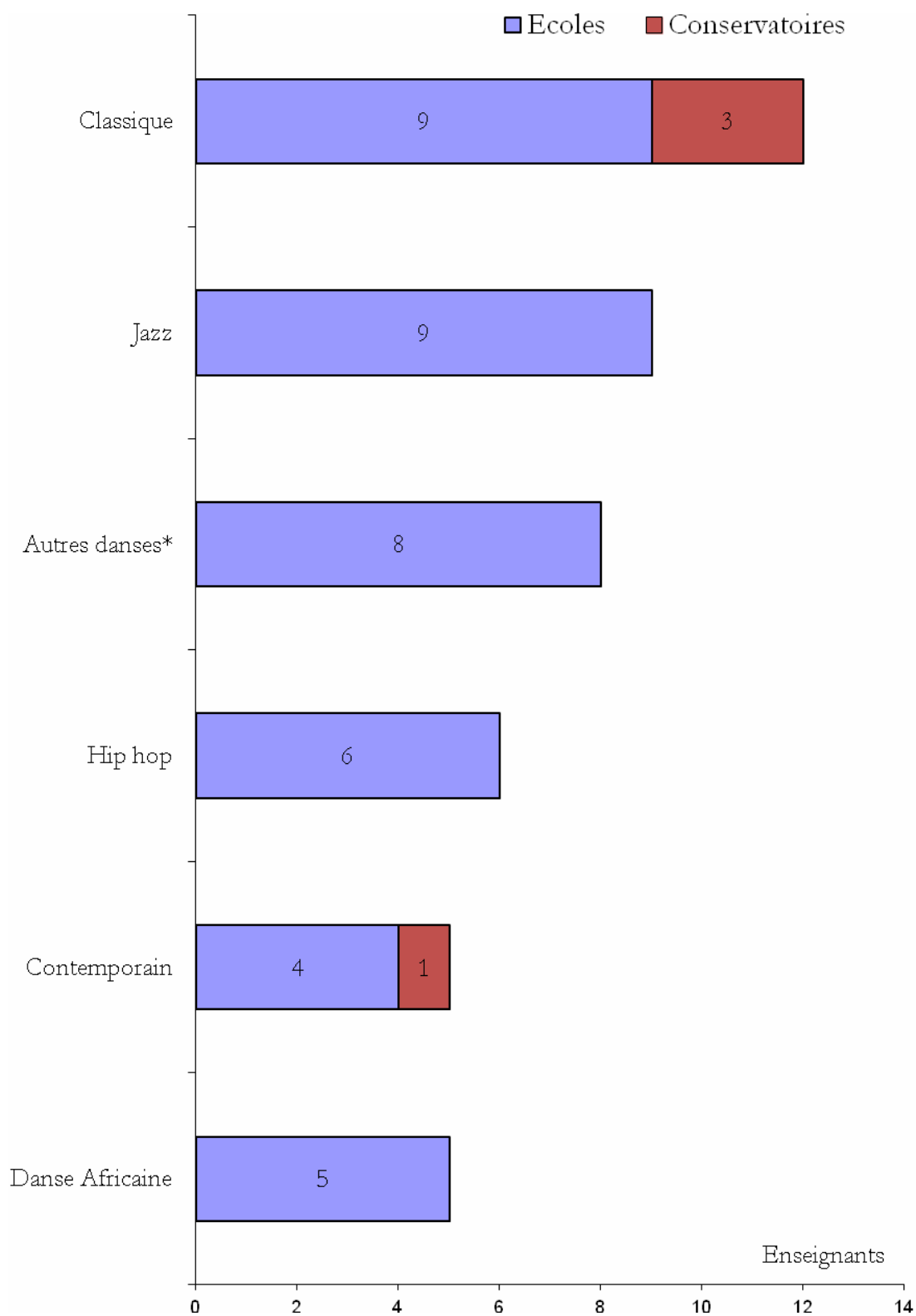
42 professeurs de danse

C'est l'effectif total des enseignants identifiés sur le territoire en 2012 qui réunit les professeurs des 16 structures de danse et des conservatoires de Saint-Louis et Mulhouse.

2012 - Répartition par tranche d'âge

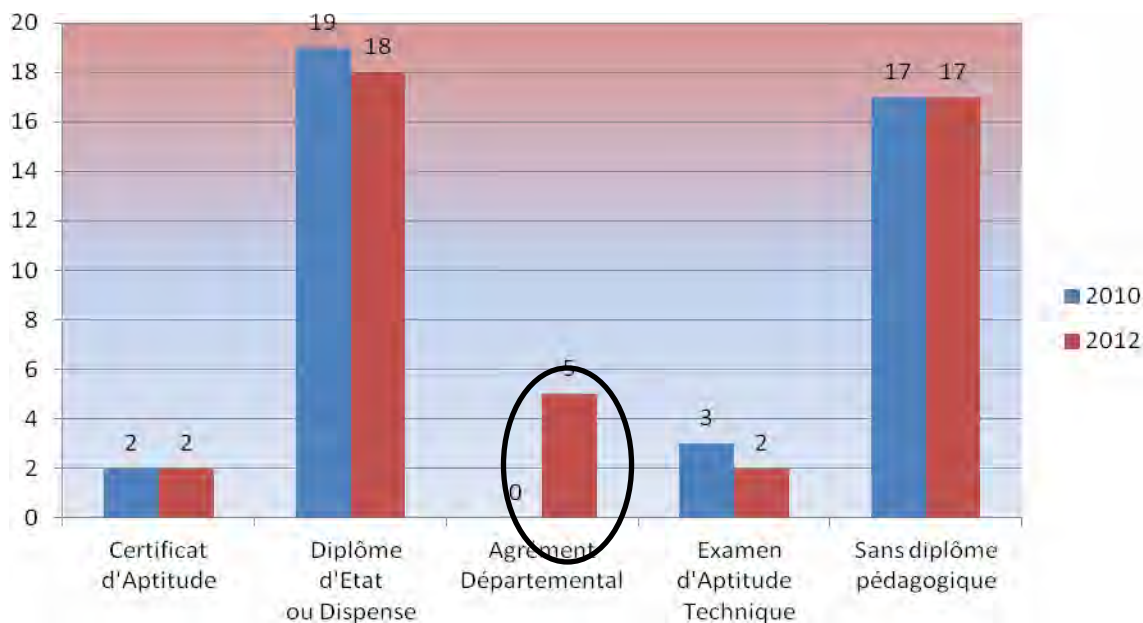


c. Les enseignants par esthétique



*Autres danses (non prises en compte dans le schéma) : danse de salon, danse orientale, flamenco, salsa, line dance

d. Les enseignants et leurs diplômes



Le nombre de diplômés est en progression notamment suite à la mise en place d'une formation longue qui a débouché sur la délivrance d'un agrément départemental pour les danses africaine et hip hop.

12 stagiaires ont suivi cette formation pédagogique qui s'est achevé en 2011.

A l'issue des épreuves, 7 candidats ont obtenu l'agrément départemental d'enseignement (4 en danse africaine, 3 en danse hip hop). Sur les 7 diplômés, 5 enseignent au sein d'une structure adhérente au schéma.

Certains de ces enseignants dispensent également des cours dans des structures non identifiées au sein du schéma (ex. MJC Altkirch...) et contribuent ainsi à l'augmentation de la qualité de l'enseignement de ces disciplines sur le territoire.

e. Formations proposées et création d'un agrément spécifique aux danses africaine et hip hop.

L'apprentissage de la danse fait appel à une éducation artistique mettant en jeu le corps. Cette pratique pouvant entraîner des risques physiologiques importants notamment pour les plus jeunes, un Diplôme d'Etat obligatoire pour l'enseignement de la danse a été institué par la loi du 10 juillet 1989 pour les danses dites classique, contemporaine et jazz.

En outre, très peu de formations sur la spécificité de la transmission existent pour les disciplines de danse sur le territoire. Concernant la préparation du Diplôme d'Etat de professeur de danse, aucune formation n'existe dans le Grand-Est. Le CEFEDM Lorraine-Alsace, habilité à délivrer les diplômes, ne délivre que des diplômes « musique ».

Dans le cadre de sa mission pour la mise en œuvre du schéma départemental de développement de l'enseignement artistique, le CDMC se devait donc de proposer des formations diplômantes.

La formation continue des professeurs diplômés s'est traduite par la mise en place de formations ponctuelles ; des formations relative à l'éveil, à la composition chorégraphique, au hip hop...

Parallèlement, un **partenariat avec le Ballet du Rhin** pour la mise en œuvre de la formation au Diplôme d'Etat de ses danseurs a été organisé par le CDMC en 2010-2011. Madame Bernadette LE GUIL, directrice du Centre National de la Danse (CND) de Lyon/Rhône-Alpes en a assuré la coordination générale en collaboration avec Madame Marjorie AUBURTIN, chargée de mission danse au CDMC. Un document détaillant les étapes de cette formation de 200 heures est consultable au CDMC.

Afin de toujours enrichir l'enseignement de la danse dans le Haut-Rhin, un projet de formation continue interdisciplinaire DANSE-THEATRE-MUSIQUE sera mis en place à partir de l'année 2013 pour les jeunes artistes qui souhaitent enseigner et se former à la pédagogie.

L'Agrément départemental d'enseignement de «danse hip hop» et «danse africaine»

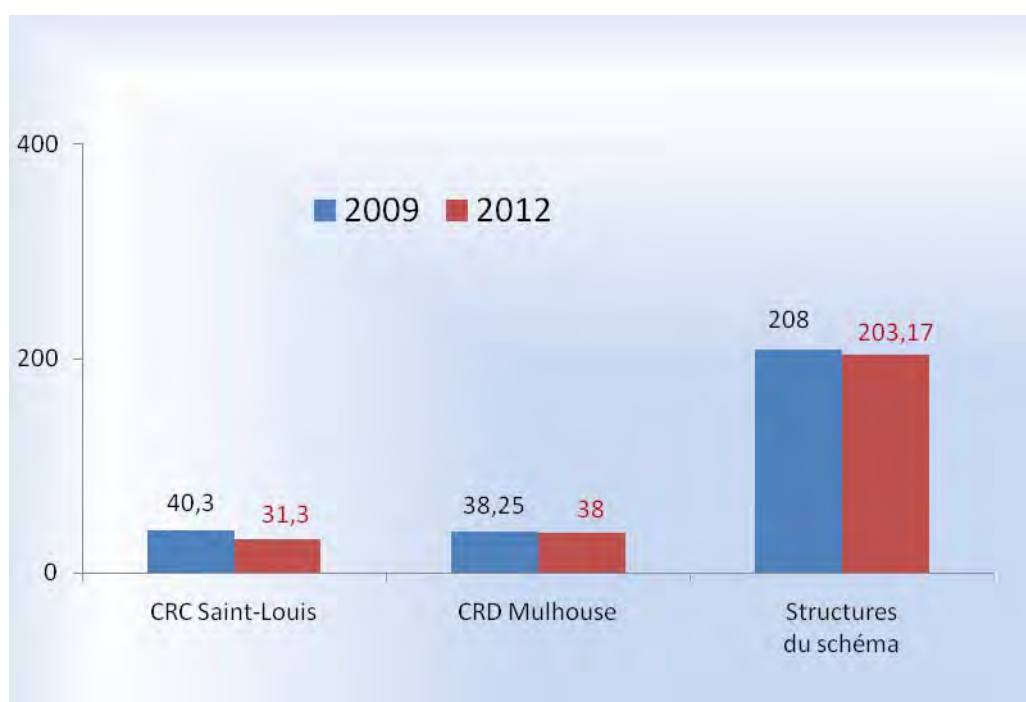
Depuis quelques années, les danses urbaines et ethniques prennent beaucoup d'ampleur alors qu'aucune réglementation n'existe à ce jour.

Dans le cadre du schéma, un Agrément départemental d'enseignement des danse hip hop et danse africaine a été conçu et rendu obligatoire pour la prise en compte de ces cours de danse dispensés dans les écoles du département.

Afin de préparer les enseignants à cet agrément, une formation professionnelle continue de 228 heures s'est déroulée de février 2010 à avril 2011 pour 12 candidats. Le document détaillant le parcours de professionnalisation destiné aux enseignants des écoles de danse est consultable au CDMC.

f. Evolution du volume horaire enseigné

	2009	2012
CRC Saint-Louis	40,3	31,3
CRD Mulhouse	38,25	38
Structures du schéma	208	203,17
Volume horaire enseigné	286,55	272,47



g. Création d'une Commission Danse

Dans le cadre de sa mission, le Conseil départemental pour la Musique et la Culture a répondu aux besoins de structuration et de concertation de l'enseignement de la danse dans le département. Il a ainsi créé une **commission danse**, réunissant des professeurs diplômés d'Etat du Haut-Rhin, afin de réfléchir à un projet de pédagogie commune.

Cette commission permet une meilleure synergie dans l'avancée et l'acceptation des évolutions de la pédagogie de la danse. La mise en commun des expériences de ses membres a permis la création d'un réseau de savoirs et de savoir-faire.

Les principaux travaux de la commission à ce jour ont été la conception d'un **manuel de référence pédagogique** spécifique aux danses classique, jazz et contemporaine. En effet, le « schéma d'orientation pédagogique » émis par le Ministère de la Culture ne s'adressant qu'aux conservatoires à rayonnement régional, départemental ou communal, il a paru nécessaire de formaliser le chemin pédagogique pratiqué sur le terrain pour les structures liées au Schéma Départemental.

Ce manuel de référence pédagogique a été transmis au préalable au Ministère de la Culture adressé à Mesdames Isabelle FUCHS et Pascale LABORIE, inspectrices danse et Madame Geneviève OTHONIEL, chef du bureau des enseignements et de la formation à la **Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)**, pour avis et éventuelles suggestions.

Par la suite, ce travail de réflexion a initié la création d'une nouvelle commission composée de professeurs de **danse hip hop** et **danse africaine**. Sur la base des travaux effectués pour les danses règlementées, cette commission entreprend la lourde tâche de créer un programme de transmission pédagogique tout en respectant la philosophie de la danse hip hop et de la danse africaine.

Parallèlement à ces initiatives, les membres de la commission danse ont travaillé à l'élaboration d'évaluations départementales pour les esthétiques « classique », « jazz » et « contemporaine ».

Ainsi, dans la perspective d'homogénéiser l'enseignement de la danse au sein du territoire, de structurer les cursus de danse par la mise en application du manuel de référence, de valider les acquis des élèves, des évaluations départementales de fin de cycle ont été organisées par le CDMC le 9 juin 2012 (voir **d** - les évaluations départementales de fin de cycles p 44).

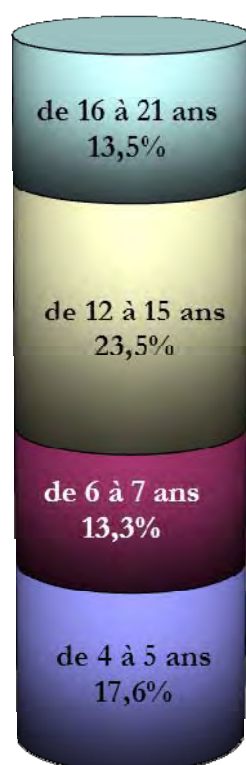
8. Identification des élèves

a. Répartition par âge (hors Conservatoires)

En 2010, on dénombre 2 311 élèves qui suivent un cursus danse au sein des écoles et conservatoires identifiés dans le schéma départemental.

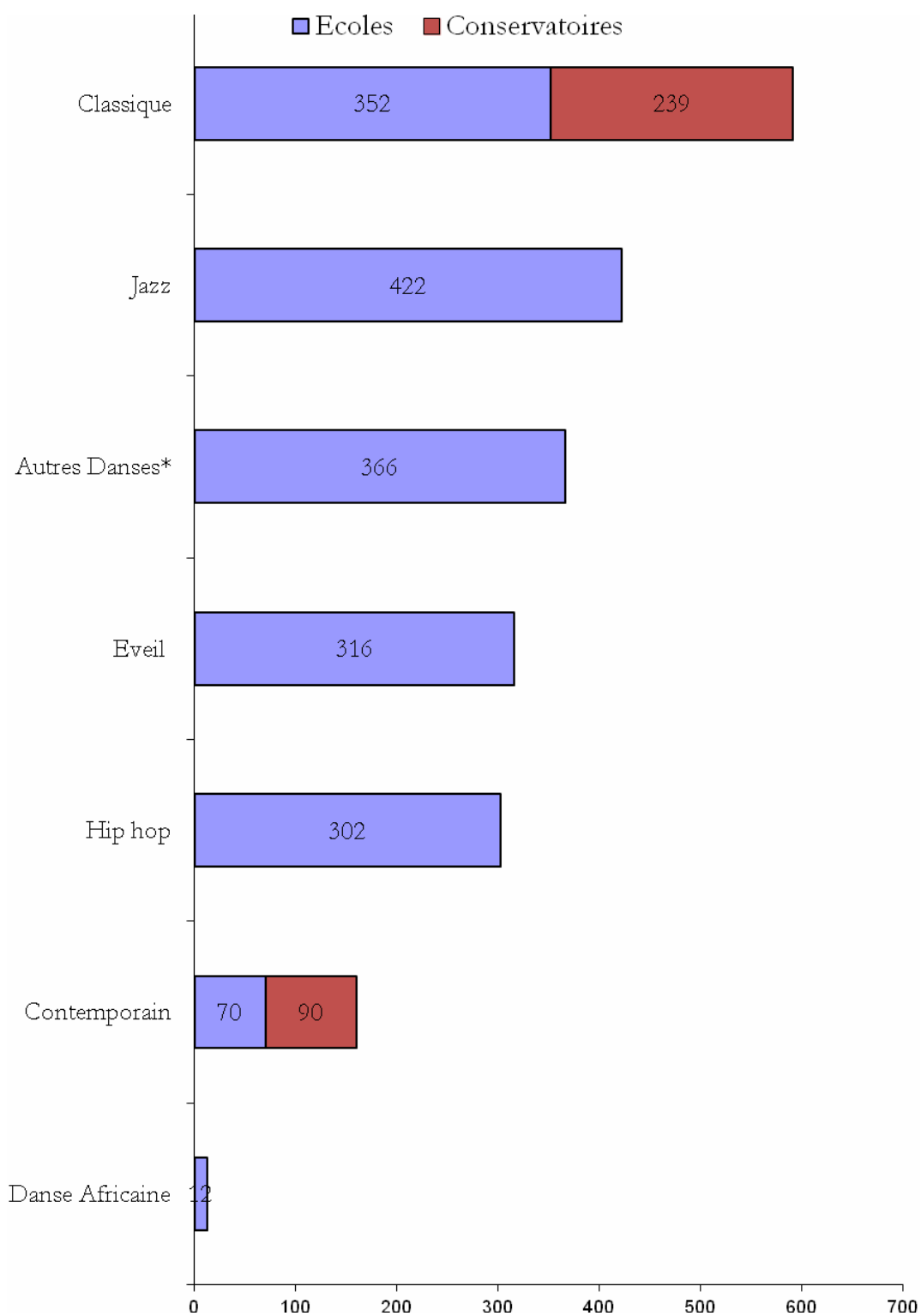
Ce chiffre passe à **2 193 en 2012**.

2012 - Répartition par tranche d'âge



b. Pour quelles disciplines enseignées ?

- *Au sein des écoles de musique*



*Autres danses (non prises en compte dans le schéma) : danse de salon, danse orientale, flamenco, salsa, line dance

- *au sein des conservatoires*

Le Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Louis ne dispense qu'une esthétique, la **danse classique** pour 136 élèves inscrits en 2012.

Néanmoins, le Conservatoire à rayonnement départemental de Mulhouse qui accueille aujourd'hui 217 élèves danseurs, dispense des cours de **danse classique et contemporaine**. Ces esthétiques sont difficilement quantifiables dans la mesure où certains élèves pratiquent les 2 disciplines, l'une en dominante, l'autre en complémentaire.

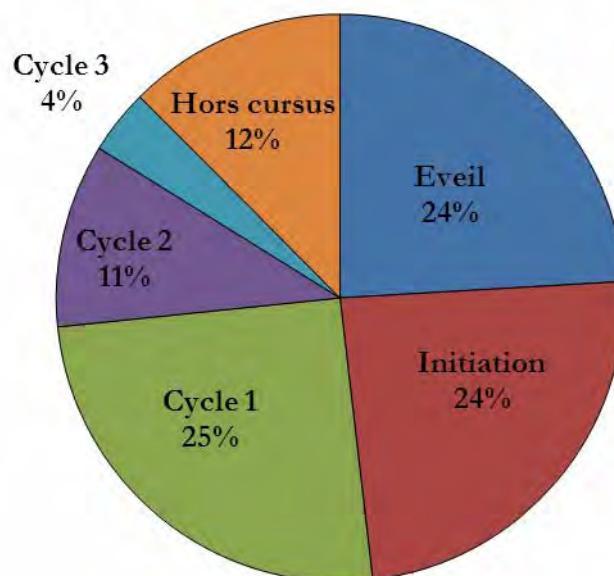
c. Le cursus par cycle

- *au sein des conservatoires*

Au sein des 2 conservatoires qui dispensent des cours de danse, la pédagogie par cycle est structurée comme suit :

Eveil	Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors cursus	Total
85	85	89	37	13	44	353

Répartition des élèves par cycle



- *au sein des écoles par tranche d'âge*

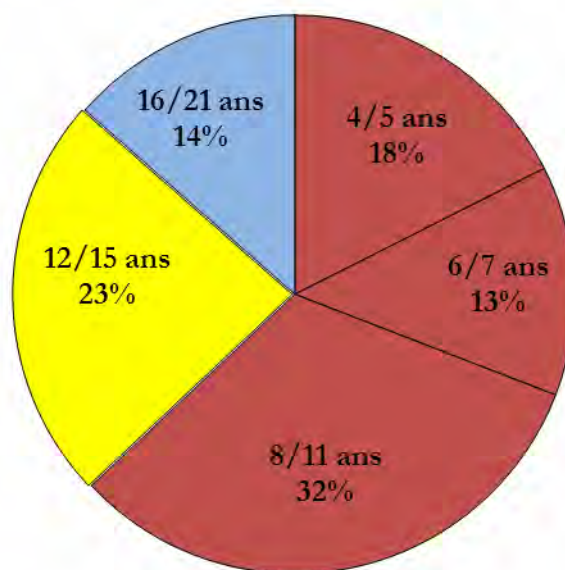
Dans le milieu amateur, la pédagogie par cycle est en cours d'élaboration.

Le manuel de référence pédagogique permettant la structuration des cursus a été diffusé en janvier 2012. A ce jour, les élèves des structures adhérentes sont répartis selon leur âge.

On dénombre 5 tranches d'âges comme suit :

4/5 ans	6/7 ans	8/11 ans	12/15 ans	16/21 ans	Total
323	245	591	432	249	1840

Répartition des élèves par tranche d'âge



On peut constater que la majorité des élèves fréquentant les structures du schéma, se situe dans la tranche d'âge des 4 à 11 ans et correspond à la disponibilité qui résulte du planning scolaire des enfants.

d. Les évaluations départementales de fins de cycles

Les premières évaluations départementales de danse se sont déroulées le 9 juin 2012.

Cette première expérience a été organisée par le CDMC sous l'impulsion de la commission danse. L'objectif étant à terme d'homogénéiser l'enseignement de la danse sur le territoire.

Les modalités de cette évaluation sont innovantes pour la danse. En effet, habituellement, les élèves sont évalués individuellement, par une variation chorégraphique imposée, alors que la danse se pratique sous forme de cours collectifs.

C'est à partir de cette réflexion que la commission a décidé que les évaluations se dérouleraient collectivement lors d'un cours dispensé par esthétique.

Les écoles de profil 3, invitées à participer, ont pu ainsi présenter leurs élèves dans les esthétiques de danse classique, jazz et contemporain.

Le jury, composé de professeurs de danse des **C**onservatoires à **R**ayonnement **R**égional (CRR) d'Aubervilliers et de Dijon et présidé par Madame Bernadette LE GUIL, directrice du CND de Lyon Rhône/Alpes, ont apprécié cette journée enrichissante.

Ces nouvelles modalités d'évaluations permettent, d'une part, de porter un regard sur l'ensemble de la classe et d'évaluer chaque élève, et d'autre part, de situer chaque école dans sa spécificité.

Le jury a conclu cette journée en pointant l'originalité et la qualité de ces évaluations et souhaite le développement de cette initiative pour les années à venir.

9. Financement de l'enseignement de la danse

Evolution des subventions allouées par le Département

Année	Montants alloués
2010	35 800 €
2011	32 150 €
2012	32 550 €

estimation



10. Conclusion générale...

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a permis une structuration du réseau et de ses enseignants inexistant jusqu'alors. Les écoles et les professeurs ont ainsi pu sortir de leur isolement et se rencontrer afin d'échanger autour de leurs pratiques.

Par ailleurs, depuis quelques années, l'engouement pour les danses urbaines et ethniques s'est amplifié indéniablement alors qu'aucune réglementation n'existe à ce jour pour la pratique de ces disciplines. Ainsi, dans le cadre du schéma, sous l'impulsion du CDMC, un agrément départemental spécifique à la danse Hip Hop et à la danse africaine a été créé.

Les différentes collaborations entre le CDMC et le Centre National de la Danse ont permis de constater l'ampleur de la tâche qui reste à effectuer pour une structuration de ce réseau mais dont l'amorce est à présent bien engagée.

Ainsi, les premiers résultats obtenus au titre du schéma en terme de diversification de l'offre de formation (notamment des disciplines actuelles), de qualification de l'enseignement de la danse, sa structuration et sa mise en réseau, sont particulièrement encourageants.

...et pistes de réflexion pour un nouveau schéma départemental

Le prochain Schéma Départemental des Enseignements Artistiques devrait s'intéresser à la problématique de l'enseignement privé de la danse et à la question de son articulation avec les initiatives publiques.

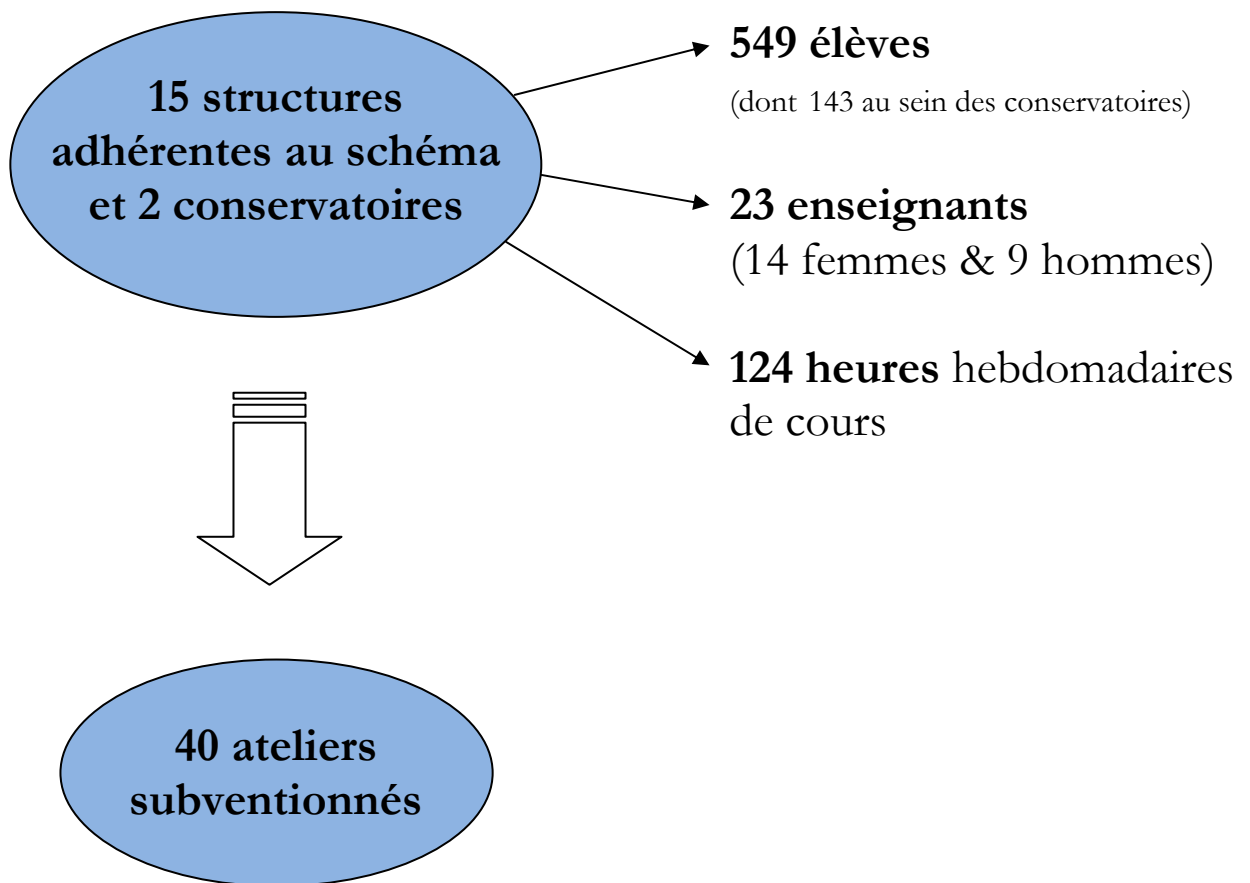
La réglementation de 1989 devrait permettre de conforter le rôle professionnel de l'encadrement, et de consolider les formations longues envisagées pour début 2013, traitant essentiellement de la pédagogie de l'enseignement.

Ce Schéma devrait, en outre, veiller à la qualité des intervenants, notamment dans le milieu des danses ethniques.

La collaboration au sein des différentes commissions initiées par le CDMC devra se poursuivre, voire s'intensifier.

Le partenariat avec le Centre National de la Danse pourrait se renforcer, afin de proposer des formations diplômantes dans les prochaines années liées aux besoins à identifier précisément en lien avec le milieu concerné.

LE THEATRE EN 2012



11. Etablissements, fréquentation, coût

a. Type d'établissement

L'organisation de l'enseignement du théâtre par l'Etat, plus récente et moins aboutie que celle de la musique et de la danse, apparaît plus faiblement structurée. En effet, il n'existe pas de maillage d'écoles de proximité répondant à des critères de structuration de la formation. Cette situation n'est pas propre au Haut-Rhin mais générale en France, où peu d'écoles proposent un **enseignement du théâtre**.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques, le volet « théâtre » a été mis en place à la rentrée 2009. Les structures proposant un enseignement du théâtre régulier, sous forme d'ateliers et dispensé par un artiste professionnel ont été identifiées et répertoriées.

Ainsi, dès l'année 2010, on dénombre 17 structures qui ont répondu aux critères d'identification du profil choisi et ainsi intégré le schéma. Les conservatoires à rayonnement départemental de Colmar et de Mulhouse qui accueillent déjà un département « théâtre », portent ce chiffre à 19 pour l'année 2010.

- *Etablissements classifiés par profil en 2010 et 2012*

	2010	2012
Conservatoires à Rayonnement Départemental	2	2
Structure Municipale	1	1
Structures Associatives	16	14
<i>→ Répartition par profil</i>		
Profil 1 :	12	8
Profil 2 :	5	7

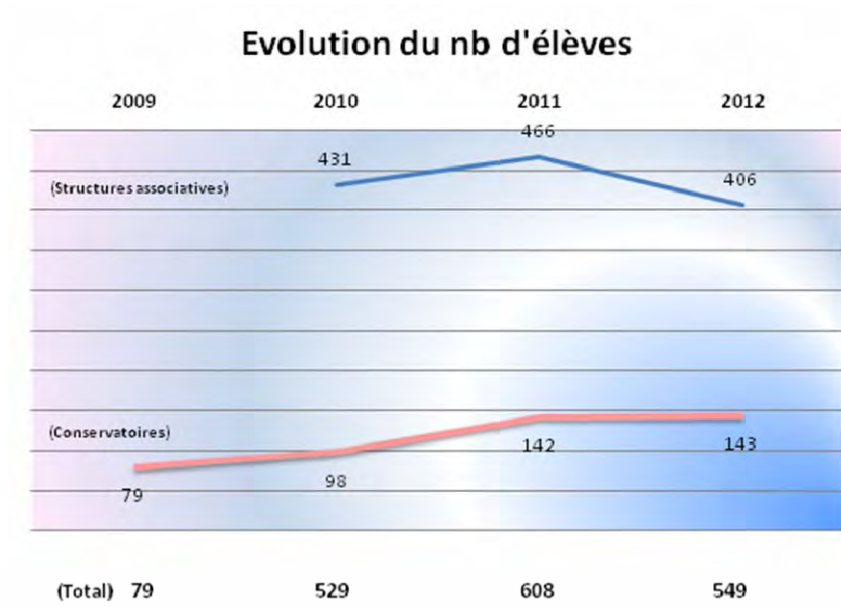
La tradition et l'histoire du théâtre dans le département explique la prédominance des structures associatives par rapport aux structures publiques.

Sur les 9 écoles « centre » conventionnées avec le département, **seule l'Académie des Arts de Huningue** dispense un enseignement théâtral. **L'école de musique de Brunstatt** prévoit d'intégrer cette discipline au sein de son école à partir de la rentrée 2012.

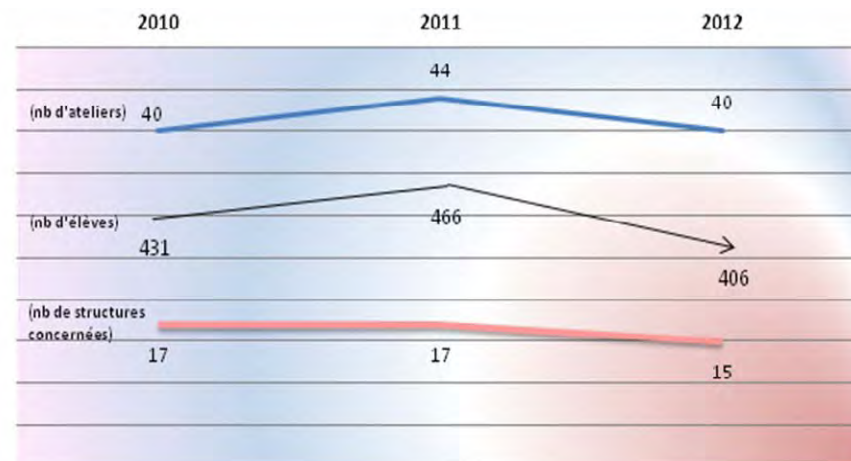
Dans l'exercice de ce schéma, il apparaît que 2 structures de profil 1 ont suffisamment développé leur activité pour pouvoir intégrer le profil 2. A contrario, 1 structure rencontre des difficultés pour répondre à tous les critères de ce profil au terme d'un échéancier triennal.

L'année 2012 voit 2 structures quitter le schéma ; l'une par manque d'élève pour assurer le déroulement régulier d'un atelier, l'autre, plus spécialisée dans la danse mais proposant également des ateliers théâtre, par choix personnel.

b. Répartition des élèves au sein des établissements



c. Evolution du nombre d'ateliers subventionnés (hors conservatoires)



Dans un premier temps, le schéma a créé un effet d'appel et d'encouragement qui a incité les structures à développer leur offre.

Néanmoins, certains espoirs ont dû être revus à la baisse et le nombre d'élèves n'a pas toujours progressé selon les nouveaux objectifs de certaines structures.

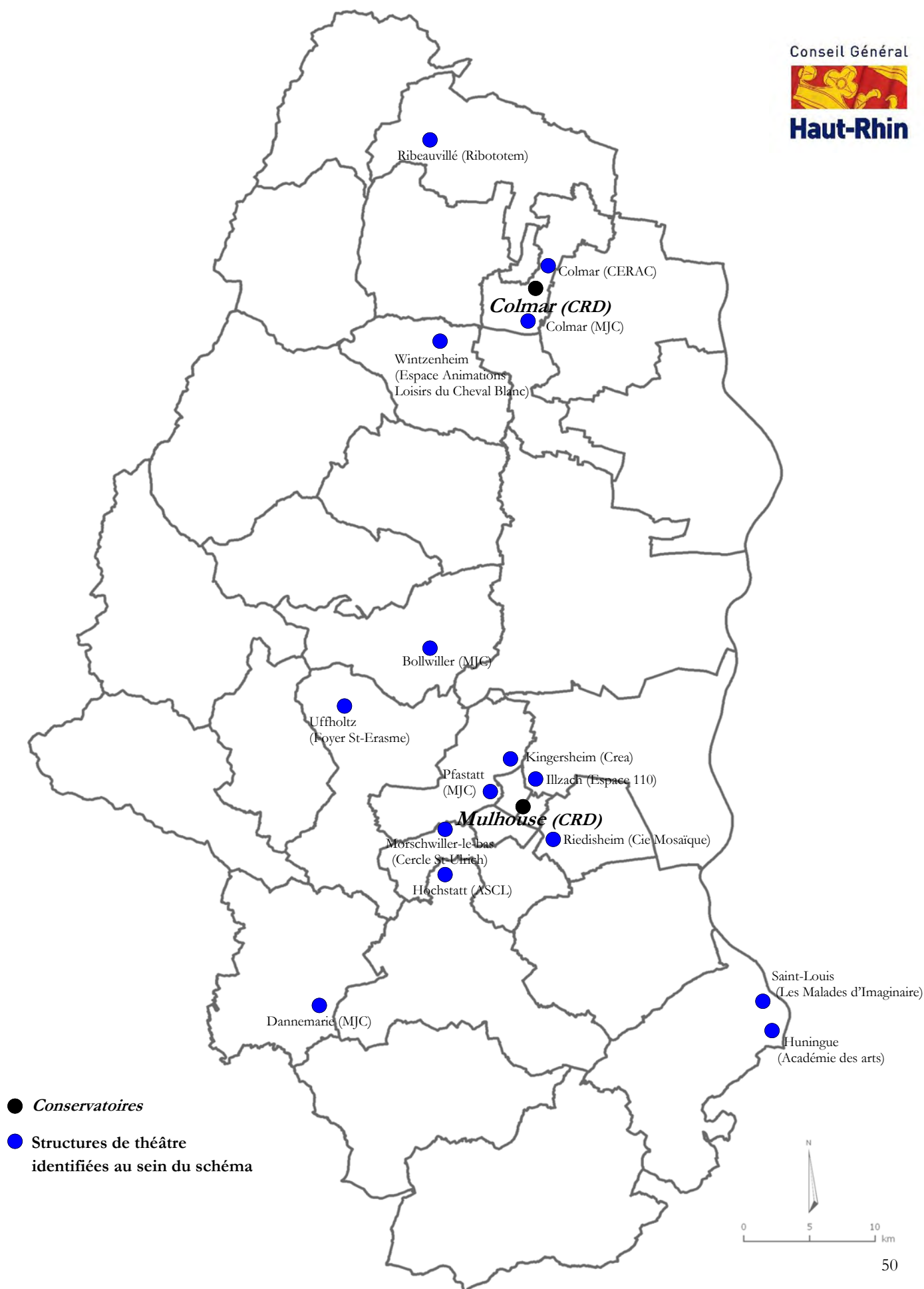
Il est à noter que, sans difficultés constatées, une structure a choisi librement de quitter le schéma ce qui influe également sur la baisse des effectifs en 2012.

STRUCTURES DE THÉÂTRE ADHÉRENTES AU SCHEMA DÉPARTEMENTAL

Conseil Général



Haut-Rhin



e. Coût moyen à la charge des familles

Les tarifs d'écolage des conservatoires et des écoles sont les suivantes :

- Conservatoire à rayonnement départemental de Colmar

De 528 € à 1 060 €/an pour les non Colmariens

De 318 € à 636 €/an pour les Colmariens

- Conservatoire à rayonnement départemental de Mulhouse

702 €/an pour les extérieurs

348 €/an pour les mulhousiens

- Autres structures

Les tarifs des MJC sont relativement homogènes : autour de 150€/an

La seule structure municipale (Huningue) et les structures colmariennes (CERAC, MJC) pratiquent des tarifs plus élevés que la moyenne.

L'écolage moyen départemental reste très raisonnable, autour de 150 € à 160 € l'année, ce qui en fait une activité accessible au plus grand nombre.

12. Les enseignants et la formation

Traditionnellement le corps professoral du théâtre est composé d'artistes-enseignants qui se considèrent plus comme des créateurs qui transmettent leur art que comme des professeurs. Cela explique le faible pourcentage de professeurs diplômés (CA et DE) en France.

En outre ces diplômes sont peu souvent organisés par le Ministère de la Culture et requièrent pour s'y inscrire des prérequis très exigeants peu en rapport avec la réalité du terrain.

Néanmoins, les intervenants des ateliers théâtre du Haut-Rhin étaient en demande de formation, et au-delà de cela, de reconnaissance de leur travail et de leur compétence.

A l'occasion de la mise en place du schéma départemental, le CDMC a pu proposer un programme de formation et l'organisation d'un diplôme adapté. **L'agrément départemental « théâtre »** a donc été créé en 2010 afin de permettre de consolider la formation pédagogique et de valider les acquis de ces artistes.

Cela a également permis de structurer un réseau de professeurs.

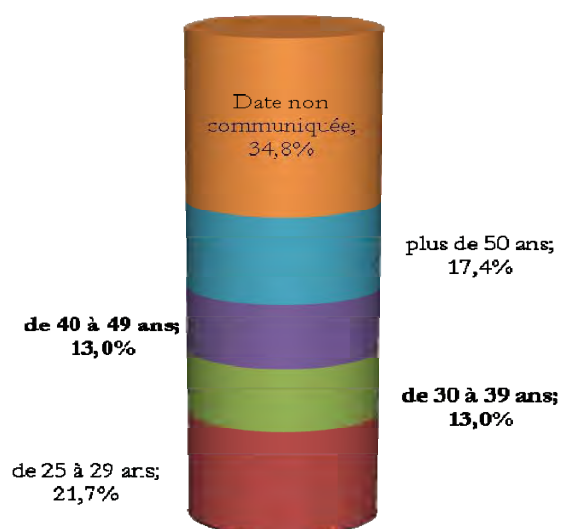
a. Identification des enseignants

En 2012 l'on dénombre 20 enseignants dont 12 femmes (60%) et 8 hommes (40%).

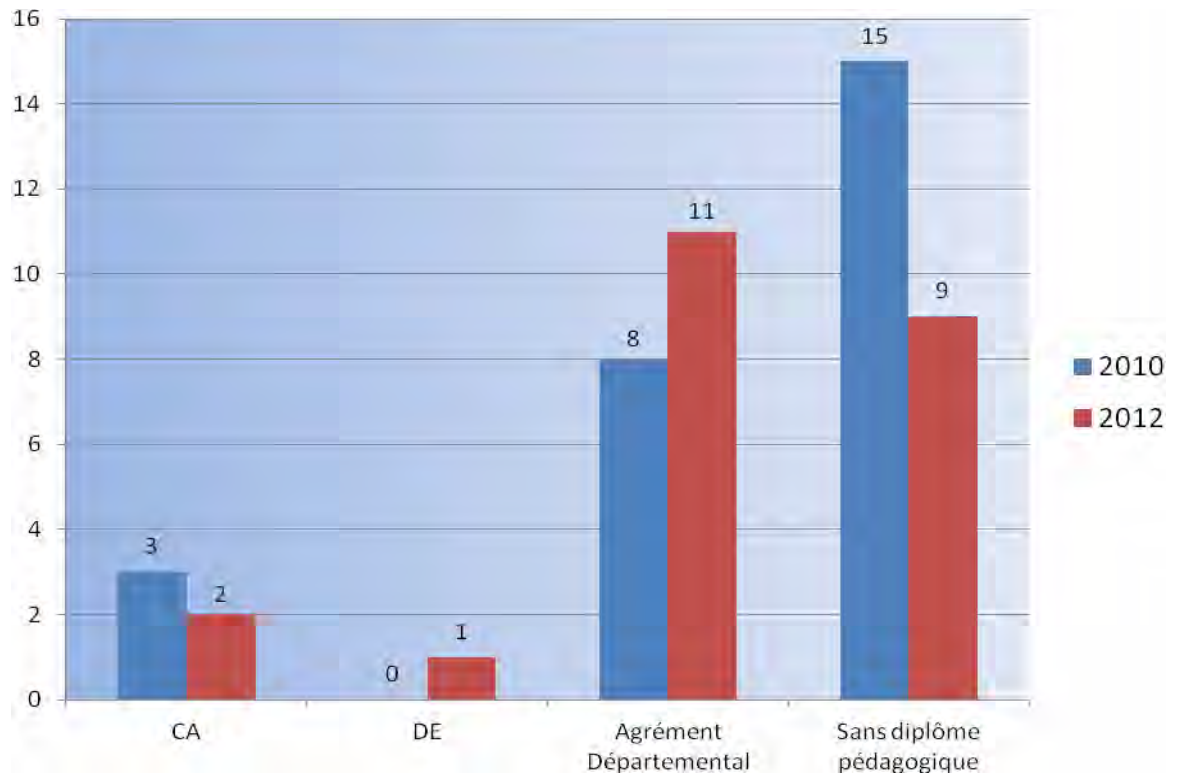
23 professeurs d'art dramatique

C'est l'effectif total des enseignants identifiés sur le territoire qui réunit les professeurs des 15 structures de théâtre et des conservatoires de Colmar et Mulhouse.

2012 - Répartition par tranche d'âge



b. Les enseignants et leurs diplômes



En 2009, parmi les 17 structures adhérentes au schéma, on dénombrait 19 enseignants. Malgré le faible pourcentage de diplômés, leurs parcours professionnels étaient plus ou moins reconnus.

Entre 2010 et 2012, 4 enseignants ont quitté l'une ou l'autre structure adhérente au schéma.

c. Formations proposées et création d'un agrément théâtre

De nombreuses formations existent en théâtre, sur le territoire. Néanmoins, ces formations étaient plutôt tournées sur la technique artistique du comédien et/ou du metteur en scène et non sur la spécificité de la transmission.

Le CDMC se devait donc, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, de proposer des formations pédagogiques ciblées visant à une formation continue des professeurs de théâtre.

Depuis 2009, **1 128 heures-stagiaires** ont été comptabilisées pour **108 heures de formation** réparties en une dizaine de modules organisés par le CDMC. A noter qu'à la fin de l'année 2012, d'autres formations s'ajouteront à ces chiffres.

Afin de toujours enrichir l'enseignement du théâtre dans le Haut-Rhin, un projet de formation continue interdisciplinaire THEATRE-MUSIQUE-DANSE sera mis en place à partir de l'année 2013 pour les jeunes artistes qui souhaitent enseigner et se former à la pédagogie.

L'Agrément Départemental d'Enseignement du « Théâtre »

A l'instar de l'enseignement de la musique, un agrément d'enseignement du théâtre a été créé par le CDMC en 2010.

Deux sessions de l'agrément départemental d'enseignement du théâtre ont été organisées par le CDMC :

**Session de 2010 - 13 participants (5 amateurs et 8 professionnels reconnus)
10 diplômés (3 amateurs et 7 professionnels)**

→ Sur les 10 diplômés, 9 enseignants font partie d'une structure ayant intégré le schéma.

**Session de 2012 - 10 participants
8 diplômés**

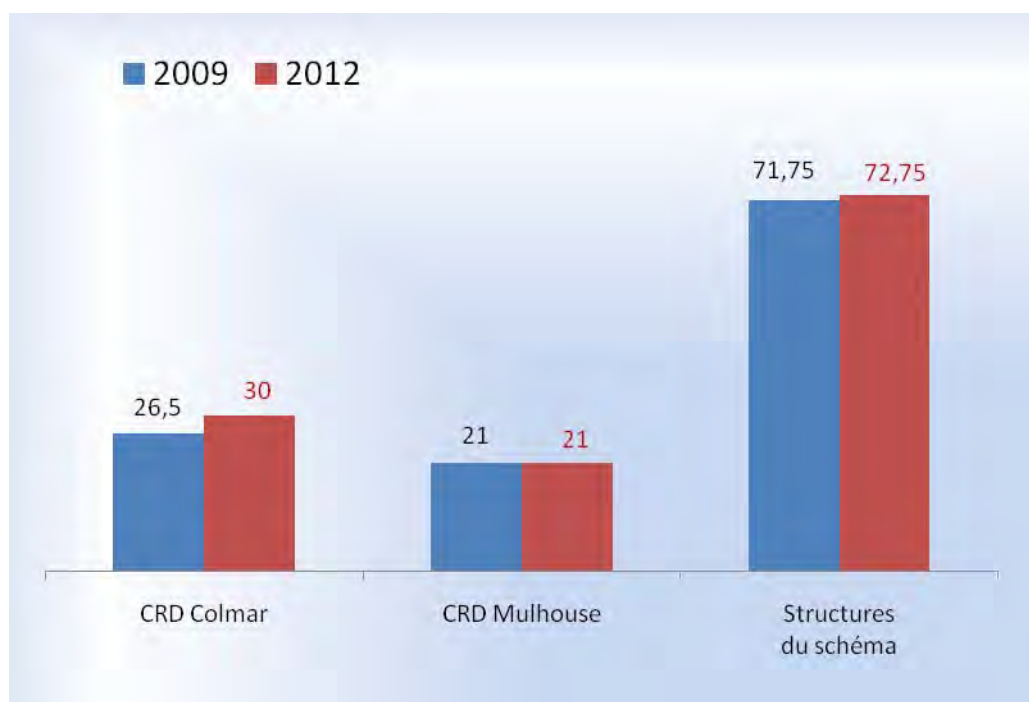
→ La majorité des professeurs des structures adhérentes au schéma sont maintenant « agréés ». Sur les 10 participants, seuls 3 enseignants faisaient encore partie de ces structures.

A ce jour, ce sont **18 enseignants qui justifient d'un diplôme pédagogique spécifique à l'enseignement du théâtre.**

Le bilan des épreuves de l'Agrément qui s'est déroulé en février 2012 est consultable au CDMC.

d. Evolution du volume horaire enseigné

	2009	2012
CRD Colmar	26,5	30
CRD Mulhouse	21	21
Structures du schéma	71,75	72,75
Volume horaire enseigné	119,25	123,75



e. Création d'une Commission « Théâtre »

L'enseignement du théâtre dans le département avait besoin de cohésion, de structuration et de concertation. A l'initiative du CDMC, une commission théâtre a donc été créée, réunissant des représentants des enseignants du Haut-Rhin, afin de réfléchir à un projet de pédagogie commune.

Cette commission permet une meilleure synergie dans l'avancée et l'acceptation des évolutions de la pédagogie du théâtre. Elle crée également un réseau de savoirs et de savoir-faire par la mise en commun des expériences de chacun. Par le libre débat, elle légitime les décisions prises en son sein et les assoit sur le terrain.

Les principaux travaux de la commission à ce jour ont été la conception d'un programme pédagogique complet par tranches d'âge et la réflexion autour de l'évaluation en théâtre.

Au préalable, ce fascicule a été transmis à Monsieur Bastien COLAS, conseiller théâtre à la DRAC pour avis et éventuelles suggestions, avant d'être diffusé en janvier 2012 aux structures et professeurs du schéma ou toute autre personne intéressée.

13. Identification des élèves

a. Répartition par âge (hors Conservatoires)

En 2010, on dénombre 529 élèves qui pratiquent le théâtre au sein des écoles et conservatoires identifiés dans le schéma départemental.

Ce chiffre passe à **549 en 2012**.

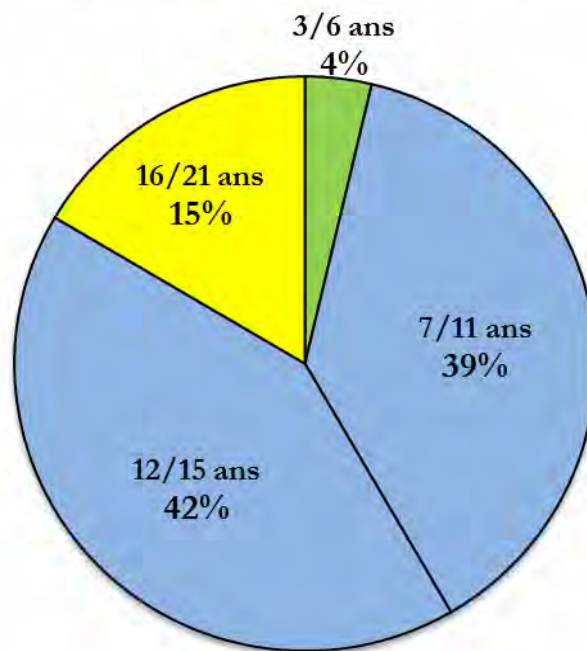
2012 - Répartition par tranche d'âge



b. Le cursus par tranche d'âge

3/6 ans	7/11 ans	12/15 ans	16/21 ans	Nb total d'élèves
15	154	170	67	406

Répartition des élèves



Nous pouvons constater que l'essentiel du public est scolarisé dans les écoles primaires et les collèges.

L'éveil au théâtre pour les tout-petits reste marginal.

Une seule structure adhérente au schéma propose des cours pour cette tranche d'âge.

c. Vers une évaluation départementale

L'évaluation est, en théâtre, un chantier de taille.

Traditionnellement, les enseignants en théâtre n'évaluent pas leurs élèves, et sont même extrêmement réticents à l'idée d'une notation qui les renvoie trop aux failles du système scolaire. Souvent, ils considèrent le spectacle final comme une évaluation en soi des aptitudes et des progrès restant à réaliser pour l'élève.

Or, ce mode d'évaluation reste très insuffisant pour une véritable attention portée à chaque élève dans sa spécificité et ses besoins propres.

La commission théâtre a été créée afin de réfléchir à la pédagogie théâtrale à mettre en place dans le département. Elle s'est donc penchée sur la question de l'évaluation et a pu proposer différents modes d'approche :

- l'auto-évaluation
- l'évaluation grâce aux notions-repères
- l'évaluation écrite par le professeur selon les 4 critères principaux du théâtre :
 - voix
 - corps
 - interprétation
 - travail personnel
- l'évaluation départementale en projet (première session prévue en avril 2013)

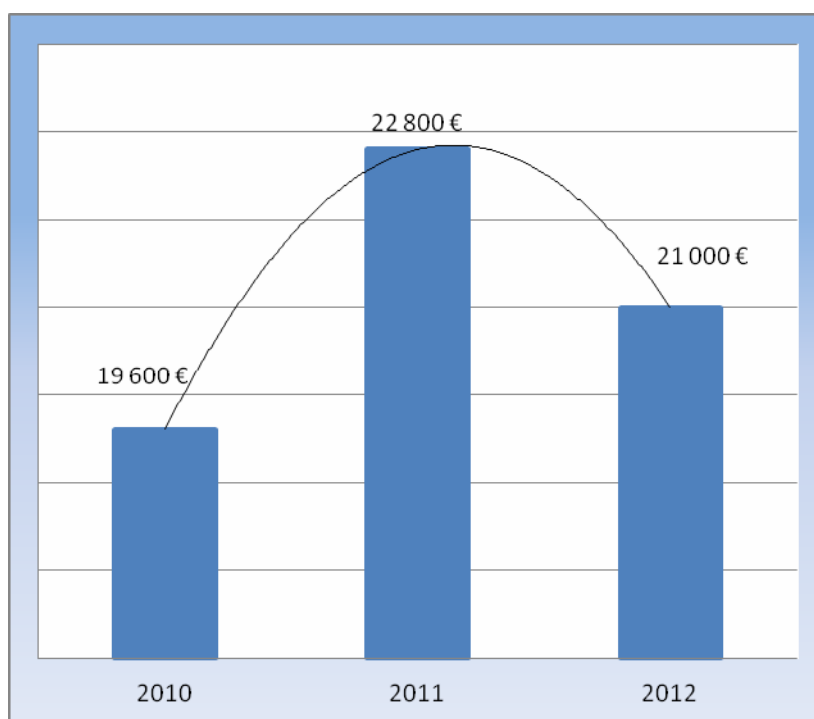
Ces réflexions seront progressivement mises en place sur le terrain et constitueront une véritable révolution pour l'enseignement en atelier théâtre.

14. Financement de l'enseignement du théâtre

Evolution des subventions allouées par le département

Année	Montants alloués
2010	19 600 €
2011	22 800 €
2012	21 000 €

estimation



15. Conclusion générale...

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a permis un véritable changement des mentalités dans le théâtre, tant chez les professeurs, qui acceptent la remise en question et les avancés pédagogiques (formations, projets pédagogiques, évaluations), que dans les collectivités, qui reconnaissent enfin la pratique théâtrale comme un enseignement artistique à part entière.

Le Schéma a proposé également une structuration du réseau et de ses enseignants.

...et pistes de réflexion pour un nouveau schéma

Le nouveau schéma devra continuer et approfondir la structuration des enseignements.

- Les professeurs pourraient être incités à développer leurs projets pédagogiques et à consolider leur formation
- L'évaluation des élèves, propre à chaque structure, ainsi que l'évaluation départementale, pourraient être progressivement mises en place. Il sera nécessaire de laisser du temps pour que les mentalités changent et que les professeurs s'adaptent à ces méthodes radicalement nouvelles.
- La structuration du réseau devrait être pérennisée tout en conservant la liberté totale des ateliers dans leurs choix et leur fonctionnement.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
SPECIALISES 2008-2012

***Conventions de partenariat 2009/2012 avec les Villes de Mulhouse, Colmar,
Saint-Louis pour la mise en œuvre des projets d'établissement
de leur Conservatoire***

BILAN DES PARTENARIATS

Les conventions de partenariat avec les Villes de Mulhouse, Colmar et Saint-Louis pour leurs conservatoires respectifs s'inscrivent pleinement dans la démarche du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques validé en décembre 2007 par l'Assemblée départementale pour les années 2008 à 2012.

Ainsi les relations entre le Département, les Villes et les Conservatoires ont évolué vers un véritable partenariat, basé sur les conventions d'objectifs comportant des engagements réciproques, pour les années 2009 à 2012.

Durant les 4 ans de validité des conventions, des comités de suivi annuels se sont réunis à l'initiative du Département, permettant de faire le point sur les actions des conservatoires menées lors de l'année en cours et sur leurs perspectives.

2012 étant la dernière année des conventions, il s'agit à présent, conformément à leurs dispositions, de dresser un bilan du partenariat, sur la base des indicateurs précisés dans les annexes 3, préalablement à l'éventuelle reconduction des conventions.

A noter que la loi de décentralisation de 2004 prévoyait la mise en place par les conservatoires d'un cycle d'enseignement professionnel initial dont le financement devait être assuré par la Région ; faute de transfert des crédits correspondants de l'Etat vers les Régions et des décrets d'application, cette disposition n'a pu être concrétisée.

Aussi, les Conservatoires de Mulhouse et de Colmar qui organisent un enseignement de 3^{ème} cycle pré-professionnel, sanctionné par l'obtention du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales), ont-ils maintenu leur mode d'organisation à cet égard.

Ci-après, les bilans du :

1. Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour la Musique et le Théâtre de Colmar
2. Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour la Musique, la Danse et le Théâtre de Mulhouse
3. Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) pour la Musique et la Danse de Saint-Louis

CONVENTION DE PARTENARIAT 2009/2012 AVEC LA VILLE DE COLMAR

Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour la Musique et le Théâtre

Directeur : M. Eugène MAEGEY

Remarque préliminaire

Le bilan du partenariat portera essentiellement sur les axes du projet d'établissement du Conservatoire retenus comme prioritaires par le Département dans la convention, à savoir :

- la mission d'éducation et l'engagement pédagogique pour le développement du département "Art Dramatique" et la mise en place d'un département "Musiques Actuelles" ;
- la mission de Centre de Ressources ;
- la mission territoriale ;
- l'accueil des élèves non colmariens.

Cette démarche, menée en concertation avec le Conservatoire, n'a en effet pas pour vocation d'établir un bilan exhaustif de l'ensemble des missions et activités conduites par le CRD de Colmar.

Elle s'appuie sur les rapports d'activités produits par le Conservatoire et les nombreux échanges intervenus sur la durée de la convention, dans le cadre des comités de suivi annuels ou de réunions spécifiques.

Il est précisé que les parties en Italiques ont été renseignées par le CRD.

I – MISSION D'EDUCATION-ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE

A) *Eléments statistiques*

Données	Musique		Théâtre		TOTAL	
	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012
ELEVES						
Effectif des élèves	835	905	40	102	875	1007
Garçons	403	414	14	24	417	438
Filles	432	491	26	78	458	569
Répartition par cycle						
Effectif des élèves	835	905	40	102	875	1007
Eveil	75	67			75	67
Initiation	19	34	7	64	26	98
1er cycle	323	327	12	8	335	335
2ème cycle	203	214	18	17	221	231
3ème cycle	73	76	3	13	76	89
Cycle d'enseignement professionnel initial	24	23			24	23
Hors cursus	106	151			106	151
Perfectionnement	12	13			12	13
Volume horaire enseigné						
Instrument	442,56	529,05				
Formation Musicale (FM)	107,75	102,25				
Pratique Collective (PC)	65	79				
Volume horaire total enseigné	615,31	710,3	26,5	30	641,81	740,3
ENSEIGNANTS						
Répartition par qualification						
Assistant d'Enseignement Artistique (AEA)	12	9		2	12	11
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA)	13	14			13	14
Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)	26	26	1		27	26
Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenants (DUMISTE)					0	0
Nombre total d'enseignants	51	49	1	2	52	51

Observations :

Les effectifs du Conservatoire ont nettement augmenté entre 2008 et 2012, notamment ceux du département Théâtre, essentiellement en raison de l'ouverture de classes à horaire aménagé en théâtre au collège Molière.

La prédominance des filles, constatée de façon générale dans les effectifs des structures d'enseignement artistique, est moins fortement marquée par rapport aux Conservatoires de Mulhouse et Saint-Louis, en partie en raison de l'absence d'un département Danse à Colmar, traditionnellement très féminin.

Une autre tendance, confirmée par les chiffres des effectifs par cycle en Musique, concerne le constat d'un important nombre d'élèves en 1^{er} cycle, qui baisse d'un bon tiers en 2^{ème} cycle ; le 3^{ème} cycle ajouté au cycle d'enseignement professionnel initial maintient un effectif conséquent.

Le volume horaire global enseigné a progressé de 15,43 % entre 2008 et 2012, en lien avec la progression des effectifs et la diversification de l'offre d'enseignement proposée par le Conservatoire. L'on peut également relever l'augmentation du volume horaire enseigné en pratique collective.

Sur le total des enseignants resté stable entre 2008 et 2012, 81,6 % sont dotés d'un Diplôme d'Etat (DE) ou d'un certificat d'aptitude (CA), témoignant de la haute qualification de l'équipe pédagogique.

B) Le développement du département d'Art Dramatique

Objectifs :

Compte tenu de l'état des lieux préalable au Schéma qui a montré un faible niveau de structuration de l'enseignement du théâtre dans le Haut-Rhin, le Conseil Général a affirmé sa volonté, dans le cadre du Schéma, de promouvoir la formation théâtrale et d'en assurer un développement cohérent.

Ainsi, la convention de partenariat avec la Ville de Colmar prévoit que le Conseil Général accompagne le conservatoire dans ses objectifs de développement, inscrit dans son projet d'établissement, du département d'Art Dramatique, mis en place en 2006.

Bilan quantitatif :

→ *Evolution du nombre d'élèves en classe d'art dramatique :*

	CHAT (*)	CRD	Total
- 2008/2009	0	40	40
- 2011/2012	53	49	102

() Classe à Horaire Aménagé Théâtre*

→ *Organisation en cycle : (Cursus des études d'art dramatique **Cf. annexe 1**)*

→ *Répartition des élèves par cycle (année scolaire 2011/2012) :*

THEATRE	
- Initiation	64
- 1 ^{er} cycle	8
- 2 ^{ème} cycle	17
- 3 ^{ème} cycle court (FE)	13
Total	102

Bilan qualitatif :

En 2011, le nombre d'élèves par cycle du Département d'Art Dramatique témoigne de sa bonne renommée. Si les effectifs doublent entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle, c'est parce que plus de la moitié des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles sont non colmariens. De fait, la plupart d'entre eux sont étudiants à Strasbourg, Mulhouse, Nancy ou Metz.

En 3 ans, 15 Brevets et 12 Certificats d'Etudes d'Art Dramatique ont été décernés et 4 élèves ont réussi leur concours d'entrée dans des Ecoles Supérieures d'Enseignement d'Art Dramatique.

Les conventions de partenariats, signées avec la Comédie de l'Est et l'Ecole d'Art Décoratif de Strasbourg, sont des atouts non négligeables pour la dynamique et la qualité de l'ensemble du département d'Art Dramatique.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	60 000 €	50 000 €	10 000 €	42 365 €
2010	60 000 €	50 000 €	10 000 €	57 920 €
2011	60 400 €	50 200 €	10 200 €	67 154 €
2012	60 800 €	50 400 €	10 400 €	

Observations :

La subvention du Département du Haut-Rhin a permis plus particulièrement au CRD d'ouvrir des classes à horaires aménagés Théâtre en partenariat avec le collège Molière (classé en zone d'éducation prioritaire) et la Comédie de l'Est. Ces classes accueillent des élèves de la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème} et ont été créées en septembre 2009. En septembre 2010, une classe CM2 théâtre a été ouverte en partenariat avec l'école Anne Frank.

55 élèves au total sont concernés par ce dispositif dont 38 au collège Molière et 17 à l'école Anne Franck.

1,5 enseignant ETP (équivalent temps plein) du Conservatoire assurent 36 heures de cours d'Art Dramatique.

L'implication de l'équipe pédagogique est un élément déterminant de la réussite avérée du projet et de l'essor du département d'Art Dramatique.

La portée éducative, culturelle et sociale des classes CHAT, également inscrites dans un réseau de partenariats avec le milieu du théâtre professionnel (Comédie de l'Est,...) mérite d'être soulignée et est particulièrement valorisante pour les élèves impliqués qui bénéficient de la gratuité de l'enseignement.

Cette action contribue ainsi, au-delà du développement d'un enseignement théâtral de qualité voulu par le Département, à une plus grande démocratisation et accessibilité à la pratique théâtrale.

L'on observe également au plan financier la montée en puissance de l'enseignement de cette discipline qui a augmenté de 58,5 % entre 2009 et 2011.

Il s'agira, dans les années à venir, de maintenir la dynamique de ce dispositif qui repose sur la motivation et l'implication de tous les partenaires et de le consolider. La question de la poursuite du cursus avec un lycée pourrait également être posée, dans la perspective d'une offre de formation complète.

C) La mise en place d'un département de Musiques Actuelles

Objectifs :

Attentif à l'évolution de la société et aux attentes de nombreux jeunes désireux d'accéder à la pratique des Musiques Actuelles, le Conseil Général a inscrit, parmi ses objectifs prioritaires dans le Schéma, la nécessité d'une diversification de l'offre d'enseignement, sa qualité et son adaptation aux disciplines actuelles.

Dans ce cadre, le Conseil Général a souhaité appuyer spécifiquement le conservatoire, qui a inscrit dans son projet d'établissement la mise en place d'un département de Musiques Actuelles, lequel a vu le jour en 2009 à Colmar.

Bilan quantitatif :

- *Nombre d'élèves : 43 dont 13 en guitare électrique, 2 en guitare basse, 11 en percussion (batterie), 9 en Culture et Théorie des Musiques Actuelles, 17 en ensembles jazz, 6 en ensembles Musiques Actuelles, 9 en improvisation.*
- *Pratique collective (nombre d'ensembles) : 2 ensembles jazz et 2 groupes de Musiques Actuelles.*
- *Enseignants/Diplômes/Volume horaire :*
 - *M. Grunert – ASEA – 20h00 (spécialisé Musiques Actuelles)*
 - *M. Rubino – PEA – 6h00*
 - *M. Jensen – PEA – 7h00*
 - *M. Hodapp – PEA – 3h00*

Bilan qualitatif :

- *Pédagogique :*
 - *Formations instrumentales individuelles :*
Celles-ci suivent le schéma du cursus traditionnel.
 - *Pratiques collectives :*
N'importe quel instrumentiste ou chanteur peut valider son UV (Unité de Valeur) de pratique collective (pour le Brevet, le Certificat ou le Diplôme) au sein d'un ensemble jazz, d'un groupe de Musiques Actuelles, à condition d'avoir le niveau instrumental suffisant. Il peut également passer l'UV de Musique de Chambre obligatoire pour le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), en petite formation de jazz ou groupe de Musiques Actuelles.
 - *Formation théorique :*
Tous les élèves suivent obligatoirement les cours de Formation Musicale. Un cours spécifique de Culture et Théorie des Musiques Actuelles est proposé aux élèves à partir du 2^{ème} cycle de Formation Musicale.
 - *Examens :*
Les premiers examens de passage de cycles en Musiques Actuelles seront organisés en juin 2012.
- *Animation culturelle :*

Le projet prioritaire du Département de Musiques Actuelles est de se faire connaître, tant au sein de l'établissement que sur Colmar et sa région.

- *Un groupe de Musiques Actuelles a participé au concert de l'orchestre des enfants aux Catherinettes pour accompagner les enfants des écoles Saint-Nicolas et Saint-Jean dans plusieurs chants du répertoire ARIA.*
- *Les groupes de Musiques Actuelles ont accompagné le chœur mixte dirigé par C. FENDER dans un concert « Pop et Gospel » aux Catherinettes.*
- *Les groupes de Musiques Actuelles ont animé leur traditionnelle soirée au Grillen et assuré une animation au Diaconat.*

De son côté, l'Ensemble Jazz n'a pas été en reste cette année scolaire. Il a assuré :

- l'inauguration du Festival de Jazz de Colmar au Grillen et une soirée Jazz au Musée du Jouet ;
- 1 spectacle Woody Allen, en collaboration avec les élèves du Département d'Art Dramatique aux Catherinettes ;
- des animations au Diaconat ;
- 3 Jam sessions.

→ Partenariat :

Maintenant que les travaux au Grillen sont terminés, le partenariat avec cette structure devrait s'intensifier à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	72 000 €	42 000 €	30 000 €	70 971 €
2010	72 000 €	42 000 €	30 000 €	69 021 €
2011	73 200 €	42 600 €	30 600 €	73 135 €
2012	74 400 €	43 200 €	31 200 €	

Observations :

Le partenariat entre la Ville de Colmar et le Conseil Général a permis au Conservatoire de proposer une offre de formation dans le domaine des Musiques Actuelles, répondant à une attente de la population, avec le recrutement d'un enseignant spécialisé en Musiques Actuelles, pour une durée hebdomadaire de 12h00 dans un premier temps, aujourd'hui portée à 20h00 (plein temps).

A l'image du département Théâtre, la montée en puissance de l'enseignement des Musiques Actuelles est manifeste et participe à l'objectif de diversification de l'offre d'enseignement.

La place réservée à la pratique collective dans le domaine des Musiques Actuelles s'inscrit dans la logique poursuivie par le Conservatoire de Colmar qui accorde une place privilégiée à l'apprentissage collectif dans son projet pédagogique.

A noter également la volonté du Conservatoire de tenir compte des spécificités inhérentes aux Musiques Actuelles dans son contenu pédagogique (cours spécifiques) tout en intégrant cette discipline aux logiques prévalant dans le projet pédagogique (formation musicale, évaluation à partir de 2012...).

Le partenariat avec le Grillen, scène colmarienne dédiée aux Musiques Actuelles, dotée d'équipements professionnels et de studios de répétition également équipés, par ailleurs partenaire du Département au titre d'une mission de Centre de Ressources des Musiques Actuelles, constitue un élément important pour le développement et la dynamique du département des Musiques Actuelles.

Sa réouverture, après une phase de travaux d'agrandissement et de rénovation, devrait effectivement permettre des rapprochements pédagogiques au-delà du seul aspect technique de l'équipement en favorisant, le cas échéant, des résidences d'artistes professionnels en capacité d'élaborer des projets s'adressant aux élèves concernés par cette discipline.

Le financement consacré à cet enseignement fait apparaître une augmentation de 3 % entre 2009 et 2011 ; la part départementale (30 000 € à 31 200 €) représente sa participation la plus élevée par rapport aux 5 axes soutenus spécifiquement par le Département.

II – MISSION DE CENTRE DE RESSOURCES

Objectifs :

Le classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) confère à l'établissement la dimension de "Pôle Ressources des Pratiques Amateurs".

A ce titre, il contribue à l'objectif d'une accessibilité accrue aux pratiques amateurs, ainsi qu'à leur qualification en jouant un rôle d'information, d'expert, de conseil ou d'accompagnement... de projets auprès ou émanant d'écoles d'enseignement artistique, associatives ou municipales, d'harmonies, de chœurs et plus généralement des acteurs des pratiques amateurs de la région colmarienne ou au-delà.

Il est également amené à participer à des commissions de travail thématiques organisées par le CDMC, chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma, ou par le Conseil Général, animateur d'un réseau des Ecoles centre et de rencontres de concertation avec les différents partenaires des pratiques amateurs.

Bilan qualitatif :

Le CRD est un lieu ouvert où les enseignants d'autres structures peuvent venir, soit pour consulter des documents ou partitions, soit pour assister à des cours, des répétitions, voire se perfectionner en suivant des cours d'instrument, de chant, de direction de chœur, d'écriture, de MAO, de formation musicale...

Ils pourraient être plus nombreux à en profiter, mais il faudrait améliorer l'information. Les réunions avec les directeurs des Ecoles centre pourraient être utilisées à cette fin.

Les meilleurs moments de collaborations et d'échanges se sont faits sur des projets artistiques qui ont généré des échanges pédagogiques, tel le concert du 26 novembre 2012, pour les 10 ans de l'AmiRésol, en partenariat avec le CDMC. Ce dernier a pris en charge les stages de préparation des enseignants et des élèves ou les concerts et spectacles réalisés en collaboration avec des collègues et élèves de différentes écoles de musique, avec l'ensemble de flûtes ou autour du saxophone, du trombone, de l'alto, la musique baroque ...

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	2 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
2010	2 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
2011	2 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
2012	2 000 €	1 000 €	1 000 €	

Observations :

Les rapports d'activités produits successivement sur la durée de la convention attestent de la capacité du Conservatoire à se positionner comme une structure ressource vis-à-vis des écoles de musique essentiellement, sur un territoire élargi.

La ressource s'exprime plus particulièrement au travers de l'équipe pédagogique du CRD pour la qualification de projets d'harmonies, d'écoles et d'Ecoles centre.

L'articulation avec les Ecoles centre a pu se développer dans le cadre du Schéma Départemental et constitue un élément d'évolution intéressant, contribuant à la structuration de l'enseignement artistique sur un territoire et à valoriser les pratiques amateurs.

A cet effet, le CRD joue un rôle essentiel qui peut encore être amplifié avec une communication accrue et une meilleure connaissance réciproque du milieu amateur.

Le Département facilite ces échanges en animant un réseau des Ecoles centre, mais aussi des acteurs des pratiques amateurs auxquels il associe les conservatoires.

Le Directeur du CRD participe très activement à ces réseaux mis en place dans le cadre du Schéma où sa vocation d'expert et représentant une structure ressource, est appréciée et reconnue par l'ensemble de ses composantes.

Le Directeur ou des membres de son équipe pédagogique prennent également une part constructive aux plateformes de réflexion et rencontres organisées par le CDMC sur des thématiques spécifiques liées à l'enseignement artistique.

Si la part financière dédiée à cette mission apparaît comme modeste, elle n'est pas représentative de sa densité qui ne se traduit pas nécessairement par des coûts supplémentaires, compte tenu de la nature des activités qu'elle recouvre (information, conseil, accompagnement, participation à des réseaux).

III – MISSION TERRITORIALE

Objectifs :

L'articulation des structures d'enseignement à la vie culturelle locale est un objectif clairement affirmé dans le Schéma Départemental.

Ainsi, le Conservatoire assure un rôle d'animation du territoire en participant aux manifestations locales, en nouant des liens avec des partenaires diversifiés (Education Nationale, lieux de diffusion, médiathèques, Comédie de l'Est à Colmar,...), contribuant par là, à son ancrage territorial, à son rayonnement et à l'élargissement de ses publics.

Bilan quantitatif :

Les partenariats mis en œuvre :

- *Recherche de partenariats pédagogiques avec les différentes structures d'enseignement artistique :*
 - *échanges entre orchestres et chorales des CRD de Mulhouse et de Colmar et du CRR de Strasbourg ;*
 - *épreuves instrumentales du DEM commun avec les conservatoires de Belfort, Besançon, Dôle et Mulhouse jusqu'en 2009, puis Mulhouse et Saint-Louis à partir de 2010 et Strasbourg en 2011 ;*
 - *accueil en perfectionnement et tutorat d'élèves des CEFEDM de Lorraine et de Bourgogne ;*
 - *organisation de week-ends pédao-artistiques débouchant sur un concert ou une audition entre enseignants et élèves de différents conservatoires associant parfois l'une ou l'autre école de musique du Département ;*
 - *partenariat avec Mission Voix : l'Atelier Vocal d'Alsace et les Vents de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire de Colmar pour 4 concerts ;*
 - *signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole d'Arts Décoratifs de Strasbourg pour le département d'Art Dramatique.*

▸ *Renforcement du partenariat avec l'Education Nationale :*

- *création et développement des CHAT au collège Molière et à l'école Anne Frank ;*
- *poursuite des CHAM « Maîtrise » et « Instrumentistes » au collège Victor Hugo, ainsi que des CHAM « Maîtrise » à l'école J.J. Rousseau ;*
- *les présentations des instruments offertes chaque année par les enseignants et les différents orchestres du CRD à plus de 650 enfants des écoles primaires de Colmar, ainsi qu'aux enfants de nombreuses écoles du département ;*
- *nombreux concerts des différents orchestres et ensembles du CRD avec les enfants des écoles primaires de tout le département.*

▸ *Projets avec le milieu amateur :*

Les différentes formations du CRD montent régulièrement des projets artistiques avec les nombreuses chorales que compte le Département et dans une moindre mesure avec les harmonies. Ces collaborations sont autant de formations offertes par des professionnels en direction des ensembles amateurs.

▸ *Animations ciblées en direction des personnes âgées et des handicapés : CDRS, CPA, Diaconat. L'organisation et le suivi de ces manifestations sont encadrés tout au long de l'année, par 2 enseignants.*

▸ *Collaborations avec les formations professionnelles et les structures de diffusion de la région :*

- *signature d'une convention de partenariat avec la Comédie de l'Est pour les élèves du département d'Art Dramatique, ainsi que ceux des CHAM Théâtre au collège Molière ;*
- *partenariat avec les orchestres de Strasbourg et de Mulhouse et la Maîtrise de Garçons de Colmar.*

Actions d'animation :

- *2009 : 160 manifestations*
- *2010 : 164 manifestations*
- *2011 : 166 manifestations*

→ *Fréquentation*

Les nombreux concerts proposés par les différentes formations du CRD en dehors de Colmar, s'appuient, pour l'essentiel, sur des partenariats, soit avec des chœurs ou ensembles locaux, soit avec les enfants de l'école de la commune qui accueille la manifestation. Les excellentes fréquentations, dont bénéficient ces concerts, sont une des conséquences très positives de ces collaborations.

Sur Colmar, les concerts organisés par le CRD à Saint-Mathieu enregistrent une fréquentation moyenne de plus de 650 personnes. Les Cartes Blanches aux professeurs, les concerts des chorales et autres ensembles du CRD affichent souvent « complet » et doivent être redonnés une deuxième fois, même après avoir quitté le Musée du Jouet pour le Foyer du Théâtre.

Bilan qualitatif :

Chaque année, les propositions artistiques du CRD rencontrent un public nombreux et fidèle. Les masters classes sont toujours suivies avec beaucoup d'assiduité par les élèves, ainsi que par des étudiants extérieurs.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	40 000 €	20 000 €	20 000 €	58 664 €
2010	40 000 €	20 000 €	20 000 €	45 059 €
2011	40 800 €	20 400 €	20 400 €	34 111 € (*)
2012	41 600 €	20 800 €	20 800 €	

(*) Pour l'année scolaire 2011/2012, le stage de l'orchestre B, qui a habituellement lieu pendant les congés de la Toussaint, a été déplacé en avril 2012 et sera donc imputé sur le budget 2012.

Observations :

La mission territoriale fait partie intégrante des missions de service public des conservatoires, précisées par la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 1999.

A ce titre, les conservatoires doivent contribuer à l'animation de la vie culturelle locale et territoriale au travers d'actions favorisant les échanges avec des structures et associations culturelles ou non.

La participation du Conservatoire à toutes sortes de manifestations locales, sa présence auprès d'établissements pour personnes âgées, hospitalisées, scolaires, centres socio-culturels..., son action dynamique d'ensembles ou d'orchestres se produisant dans des lieux diversifiés de la Ville de Colmar et au-delà... attestent d'un niveau d'activité territoriale nourri et intense.

Le nombre, la diversité et la qualité des partenariats noués par le Conservatoire avec des acteurs colmariens, mais aussi hors les murs, permettent au CRD de rayonner sur un vaste territoire et de toucher un public élargi, bien au-delà de ses usagers (parents et élèves) comme en atteste la fréquentation des multiples prestations artistiques proposées.

Une éventuelle nouvelle convention devrait confirmer et conforter l'axe de la mission territoriale tant il est vrai que le lien d'un conservatoire avec son territoire est fondamental à la fois pour son rayonnement, son image, mais aussi pour une large accessibilité au public de prestations de haute qualité.

La part financière consacrée par le Département à cette mission dans le cadre de la convention se situe en 2^{ème} position, après l'enseignement des Musiques Actuelles.

Les écarts des budgets d'une année à l'autre sont liés au volume et aux contenus des différents partenariats mis en œuvre.

IV - ACCUEIL DES ELEVES NON COLMARIENS

Objectifs :

L'accessibilité la plus large possible à l'offre d'enseignement artistique dispensée par les écoles et les conservatoires fait partie des objectifs affirmés par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Au terme de la convention de partenariat avec la Ville de Colmar, cet objectif se traduit dans sa dimension territoriale, par un soutien du Département à l'accueil d'élèves par le Conservatoire non originaires de Colmar, permettant une stabilité des frais d'écologie pour les familles concernées.

Bilan quantitatif :

- Nombre d'élèves non originaires de Colmar : 183 élèves en 2011 sur un total de 905 élèves en musique
- Tarifs d'écologie indiqués par trimestre (Cf tableau en annexe 2)

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	37 000 €	22 000 €	15 000 €	37 000 €
2010	37 000 €	22 000 €	15 000 €	37 000 €
2011	37 700 €	22 400 €	15 300 €	37 000 €
2012	38 400 €	22 800 €	15 600 €	38 400 €

Observations :

En 2011, le CRD comptait 183 élèves non colmariens. Chacun d'entre eux coûte à la Ville de Colmar 1207,81 €. Cette dernière a donc dépensé au total 221 029,23 € pour les élèves non colmariens.

La subvention du Département, inscrite au profit des élèves non colmariens, a été déduite de leur facture sous la mention « Subvention Département ». Chacun a ainsi bénéficié d'une déduction en 2011 de 15 300 € : 183 = 84 € répartis sur chacun des 3 trimestres à hauteur de 28 €.

L'objectif d'accessibilité à l'enseignement du Conservatoire, partagé par la Ville de Colmar et le Conseil Général dans le cadre de la convention, s'adresse également aux élèves non originaires de Colmar, pour lesquels les tarifs d'écologie sont plus élevés.

Ainsi, la convention a-t-elle permis, au travers d'une enveloppe spécifique du Département, de maintenir une déduction significative de 84 € en 2011 pour les 183 élèves concernés.

Cette déduction liée à une aide du Conseil Général apparaît de manière identifiée et lisible sur les factures adressées aux usagers.

A noter que les frais d'écologie ont augmenté de l'ordre de 8,5 % entre 2009 et 2012 et se situent dans la moyenne supérieure départementale.

V – ELEMENTS FINANCIERS

Années	Budget Prévisionnel	Subvention Ville	Département	Autres (Etat, Région)	Ecolage	Compte Administratif
2009	2 464 325 €	1 674 259 €	150 000 € ⁽¹⁾	188 066 €	452 000 €	2 492 157 € *
2010	2 555 000 €	1 716 700 €	150 000 € ⁽²⁾	210 300 €	478 000 €	2 547 905 € *
2011	2 630 700 €	1 759 700 €	153 000 € ⁽³⁾	228 000 €	490 000 €	2 581 593 € *
2012	2 702 500 €	1 803 700 €	156 000 € ⁽⁴⁾	240 800 €	502 000 €	

^(1 et 2) dont 74 000 € pour le fonctionnement général du CRD et 76 000 € pour le projet d'établissement ;

⁽³⁾ dont 75 500 € pour le fonctionnement et 77 500 € pour le projet d'établissement ;

⁽⁴⁾ dont 77 000 € pour le fonctionnement et 79 000 € pour le projet d'établissement.

Observations :

Les comptes administratifs du CRD ont progressé de 3,6 % entre 2009 et 2012.

Les écarts relevés entre les budgets prévisionnels et les comptes administratifs pour les années 2010 et 2011, sont essentiellement liés au non versement de la subvention de la Région sollicitée par la Ville de Colmar au titre de l'enseignement pré-professionnel.

Conclusion :

L'on retiendra que la convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général en faveur du CRD a permis des avancées significatives et notamment :

- ⇒ le développement du département Art Dramatique et l'ouverture de classes à horaires aménagés en Théâtre dans un collège et une école primaire situés en ZEP, contribuant ainsi fortement à une meilleure accessibilité de l'enseignement artistique, dans un souci d'égalité sociale et de démocratisation de la réussite ;
- ⇒ l'ouverture d'un département Musiques Actuelles avec le recrutement d'un enseignant diplômé en Musiques Actuelles, répondant à l'objectif de diversification d'une offre d'enseignement en adéquation avec les attentes de la société d'aujourd'hui ;
- ⇒ de favoriser le positionnement du CRD en qualité de structure ressource sur un espace territorial élargi ;
- ⇒ de conforter la capacité du CRD à assurer sa mission d'animation territoriale, son rayonnement et son accessibilité à un public diversifié.

Les objectifs d'une accessibilité accrue, d'une diversification d'un enseignement de qualité, d'une présence territoriale visible et dynamique, d'une contribution active à des réseaux variés, affichés dans la convention, articulée au Schéma des Enseignements Artistiques, sont globalement atteints par le Conservatoire de Colmar.

Un éventuel renouvellement de la convention pourrait conforter les axes de la convention qui s'achève au 31 décembre 2012 et porter une attention particulière sur :

- ⇒ la poursuite de la dynamique du département d'Art Dramatique et les classes CHAT ;
- ⇒ l'évolution de l'enseignement des Musiques Actuelles avec la concrétisation d'un partenariat pédagogique avec le Grillen ;
- ⇒ le développement de partenariats privilégiés avec les différents représentants de la pratique amateur du secteur et un positionnement conforté en qualité de structure ressource.

CYCLES	CONDITIONS PARTICULIERES	DUREE HEBDOMADAIRE DES COURS	OBJECTIFS
<i>Atelier d'initiation (à partir de 13 ans)</i>		1 h 30	Aborder par petites touches toutes les facettes du théâtre (le plaisir du jeu, la découverte d'un texte, la liberté dans l'espace ...) ainsi que la relation du théâtre aux autres arts : danse, musique, peinture. Pas d'examen d'entrée. Inscription selon les places disponibles.
<i>Premier cycle (à partir de 15 ans)</i>	Présentation d'une scène ou d'un court texte de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.	3 h	Poser avec clarté les bases de l'art de l'acteur : la présence sur un plateau de théâtre, la prise de parole et l'analyse d'un texte, la relation au partenaire. Découvrir le plaisir de travailler les grands auteurs classiques et l'importance de l'écriture contemporaine. Former son œil de spectateur en assistant à des spectacles.
Examen de fin de 1^{er} cycle			
<i>Deuxième cycle</i>	Présentation d'une scène ou d'un court texte de 3 minutes et entretien avec le professeur sur les motivations.	5 h 45 (ou cycle aménagé de 4 h à partir de la rentrée 2008 réservé exclusivement aux élèves de terminale)	Approfondir la pratique de l'acteur pour aboutir à la représentation. Jeu, métamorphose, construction du personnage, construction d'une scène. Découverte des éléments qui entourent l'acteur. Scénographie, lumières, costumes. Notions de dramaturgie. Les grands types d'écriture dramatique (épique, poétique, réaliste). Les écritures et esthétiques contemporaines. Analyse de spectacles.
Brevet d'études d'Art Dramatique			
<i>Troisième cycle (court) 1 à 3 ans</i>	Lettre de motivation. Présentation d'une scène imposée et d'une scène libre de 3 minutes. Entretien avec le professeur sur les motivations.	88 h minimum par trimestre + 1 h de chant collectif	Enrichir les acquis et diversifier les expériences afin de construire une approche personnelle et originale du jeu. - Approfondissement du training de l'acteur. Voix, diction, corps. - Approfondissement du jeu d'acteur. Analyse d'une écriture dramatique. Construction de scène. Mise en jeu intime. Relation au partenaire. - Méthodologie de répétition. Les différentes étapes du travail de répétition, comment en tirer tous les bénéfices. - Traversée d'une ou plusieurs pièces, représentations publiques. - Rencontres avec des professionnels, stages. - Analyse de spectacles. Histoire du théâtre.
Certificat d'Etudes d'Art Dramatique (CEAD)			Evaluation sur présence et assiduité. Présentation publique en fin de chaque projet. En fin d'année évaluation devant un jury.

Evolution des tarifs d'écologie 2009-2012
--

	Tarifs 2009-2010	Tarifs 2010-2011 (+ 3,5%)	Tarifs 2011-2012 (+ 2,5%)	Tarifs 2012-2013 (+ 2,5%)
Non colmariens				
<i>Instrument ou théâtre 3e cycle</i>				
1er enfant	335,60	347,30	356,00	364,90
2e enfant	182,70	189,10	193,80	198,60
3e enfant	99,30	102,80	105,40	108,00
<i>Eveil instrumental ou théâtre 2e cycle</i>				
1er enfant	282,00	291,90	299,20	306,70
2e enfant	151,80	157,10	161,00	165,00
3e enfant	82,20	85,10	87,20	89,40
<i>Cours collectifs ou théâtre initiation ou théâtre 1er cycle</i>				
1er enfant	166,70	172,50	176,80	181,20
2e enfant	97,10	100,50	103,00	105,60
3e enfant	56,00	58,00	59,50	61,00
<i>Chorale adultes</i>				
	50	51,80	53,10	54,40
Colmariens				
<i>Instrument ou théâtre 3e cycle</i>				
1er enfant	200,30	207,30	212,50	217,80
2e enfant	115,40	119,40	122,40	125,50
3e enfant	64,50	72,00	73,80	75,60
<i>Eveil instrumental ou théâtre 2e cycle</i>				
1er enfant	165,40	171,20	175,50	179,90
2e enfant	95,00	98,30	100,80	103,30
3e enfant	53,10	59,30	60,80	62,30
<i>Cours collectifs ou théâtre initiation ou théâtre 1er cycle</i>				
1er enfant	100,70	104,20	106,80	109,50
2e enfant	64,50	66,80	68,50	70,20
3e enfant	39,60	44,20	45,30	46,40
<i>Chorale adultes</i>				
	35	36,20	37,10	38,00
<i>Location d'instrument</i>	83,80	86,70	88,90	91,10
<i>Frais d'inscription</i>	26,50	27,40	28,10	28,80

CONVENTION DE PARTENARIAT 2009/2012 AVEC LA VILLE DE MULHOUSE

Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) pour la Musique, la Danse et le Théâtre

Directeur : M. Xavier LALLART

Remarque préliminaire

Le bilan du partenariat portera essentiellement sur les axes du projet d'établissement du Conservatoire retenus comme prioritaires par le Département dans la convention, à savoir :

- la mission d'éducation et l'engagement pédagogique pour la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) ;
- la mission de Centre de Ressources ;
- la mission territoriale ;
- la diversification de l'enseignement et notamment le renforcement des Musiques Actuelles.

Cette démarche, menée en concertation avec le Conservatoire, n'a en effet pas pour vocation d'établir un bilan exhaustif de l'ensemble des missions et activités conduites par le CRD de Mulhouse.

Elle s'appuie sur les rapports d'activités produits par le Conservatoire et les nombreux échanges intervenus sur la durée de la convention, dans le cadre des comités de suivi annuels ou de réunions spécifiques.

Il est précisé que les parties en Italiques ont été renseignées par le CRD.

I – MISSION D'EDUCATION-ENSEIGNEMENT

A) *Eléments statistiques*

Données	Musique		Danse (Classique et Contemporaine)		Théâtre		TOTAL	
	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012
ELEVES								
Effectif des élèves	879	1014	162	217	39	41	1080	1272
Garçons	431	464	11	14	12	14	454	492
Filles	448	550	151	203	27	27	626	780
Répartition par cycle								
Répartition par cycle	879	1014	162	217	39	41	1080	1272
Eveil	72	61	33	34	13	11	118	106
Initiation	87	22	31	52			118	74
1er cycle	303	472	50	55	6	8	359	535
2ème cycle	225	263	19	25	6	8	250	296
3ème cycle	49	83	7	7	8	2	64	92
Cycle d'enseignement professionnel initial	33	30	0	0	6	7	39	37
Hors cursus	103	83	22	44	0	5	125	132
Perfectionnement	7	0					7	0
Volume horaire enseigné								
Instrument	513,75	519,7						
Formation Musicale (FM)	146	178,25						
Pratique Collective (PC)	42,5	42,75						
Volume horaire total enseigné	702,25	740,7	38,25	38	21	21	761,5	799,7
ENSEIGNANTS								
Répartition par qualification								
Assistant d'Enseignement Artistique (AEA)	7	7						
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA)	17	20						
Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)	32	34						
Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenants (DUMISTE)		9						
Nombre total d'enseignants	56	70	3	3	2	2	61	75

Observations :

Depuis 5 ans, les effectifs du Conservatoire sont en constante augmentation. Cette tendance s'explique par plusieurs éléments :

- *la création des CHAM, le développement de la Danse, des Musiques Actuelles et des classes instrumentales ;*
- *la dynamique des pratiques collectives, notamment l'Orchestre Symphonique du Conservatoire et le groupe de Musiques Actuelles "Afro-Beat, Kathy FALLER", dont les nombreuses prestations dans le département ont valorisé l'image qualitative du Conservatoire.*

On note une nette prédominance des filles, conforme aux tendances générales des effectifs des structures d'enseignement artistique.

S'agissant de la répartition par cycle, l'on peut constater une réduction du nombre d'élèves importante en initiation, compensée par une très forte augmentation d'élèves en 1^{er} cycle qui semble indiquer que l'apprentissage d'une pratique artistique débute un peu plus tard que par le passé.

L'évolution des effectifs en 2^{ème} et 3^{ème} cycle reste globalement dans les mêmes proportions en 2012 qu'en 2008 et le cycle d'enseignement professionnel initial reste stable.

Le volume horaire total enseigné progresse en musique, reste stable en danse et en théâtre.

Au total le volume horaire est en augmentation de 5 % par rapport à 2008.

Sur le total des enseignants qui a fortement augmenté entre 2008 et 2012, 88,5 % de l'effectif (hors dumistes) sont dotés d'un diplôme d'Etat (DE) ou d'un certificat d'aptitude (CA), témoignant de la haute qualification de l'équipe pédagogique.

B) Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Objectifs :

Le Schéma Départemental intègre une forte dimension solidaire et de cohésion sociale dans l'objectif d'accroître l'accessibilité de publics différenciés à l'enseignement et à une pratique artistique, y compris ceux qui en sont le plus éloigné par leur handicap ou leur situation sociale.

Ainsi, la Ville et le Département ont souhaité conjuguer leurs efforts autour du projet de mise en place de classes à horaires aménagés pour la musique et la danse au sein d'établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire.

Eléments chiffrés :

*Elèves en primaire, année 2011/2012 (2 x CE1, CE2, CM1, CM2) : **158***

*Elèves en secondaire, année 2011/2012 (1 x 6^{ème}, 5^{ème}) : **31***

Bilan qualitatif :

La Ville de Mulhouse comporte de nombreux établissements scolaires en ZEP. Dans l'objectif d'une ouverture du Conservatoire à des publics plus défavorisés, ce dernier a établi un partenariat avec deux écoles élémentaires : l'école Jean de La Fontaine et l'école Brossolette qui se trouvent dans un quartier situé en ZEP pour l'ouverture de classes CHAM.

D'importantes aides financières et pédagogiques ont été apportées à ces deux structures, dans ce cadre.

En Musique, le cycle complet du cursus élémentaire a pu être établi sur la durée de la convention dans les deux écoles, ce qui représente actuellement 8 classes primaires en CHAM.

L'apport pédagogique, culturel et instrumental est incontestable dans la réussite des parcours scolaires des enfants. Le bilan pédagogique de ces classes à l'issue de la convention est très positif : en effet, il est avéré que les classes CHAM sont d'un niveau scolaire supérieur aux autres classes traditionnelles. Ce constat contribue à leur succès, beaucoup de familles désirent inscrire leurs enfants dans ces classes CHAM.

En collège, le Conservatoire dispose actuellement d'une classe de 6^{ème} et 5^{ème} CHAM, partagées entre le collège Jean XXIII et le collège Jeanne d'Arc. Ces 2 classes sont d'un très bon niveau et répondent parfaitement aux critères demandés par les textes officiels des classes CHAM.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	77 373 €	39 000 €	38 373 €	78 413 €
2010	77 873 €	39 500 €	38 373 €	79 257 €
2011	79 963 €	39 500 €	40 463 €	86 792 €
2012	79 406 €	39 703 €	39 703 €	85 087 € (prévisionnel)

Observations :

Dans le cadre de la convention, le Conservatoire a initié et déployé, en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville de Mulhouse, l'ouverture de classes musicales à horaire aménagé dans 2 écoles primaires situées en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ; ainsi, à l'issue de la durée quadriennale de validité de la convention, ces 2 écoles bénéficient d'un cycle complet du CE1 au CM2.

Ce cycle élémentaire se poursuit depuis 2010 au niveau d'un cycle secondaire avec l'ouverture d'une 6^{ème}, puis d'une 5^{ème} en 2011, partagées entre les collèges Jean XXIII et Jeanne d'Arc. Le bilan qualitatif de ces classes est particulièrement positif en terme pédagogique et éducatif.

A cet égard, l'objectif fixé par la convention d'ouverture et d'accessibilité d'un enseignement artistique de qualité à des publics différenciés est tout à fait atteint, plus particulièrement pour le niveau élémentaire. Sur ce point, l'on peut regretter que la poursuite en collège du cursus CHAM n'ait pas pu se réaliser dans un collège également situé en ZEP, comme les écoles primaires.

Une attention particulière devra être portée sur la poursuite du cycle, en 4^{ème} et 3^{ème} dans les collèges concernés, en terme d'effectif et au plan pédagogique et éducatif, ainsi que sur l'articulation globale du projet entre les écoles de ZEP et les collèges hors ZEP.

Enfin, l'on soulignera que, grâce à ces classes CHAM, 83 élèves issus de ces classes se sont inscrits au Conservatoire pour suivre un enseignement artistique plus approfondi, contribuant d'une certaine manière à la réduction des inégalités sociales et conférant une dimension, certes limitée mais néanmoins réelle, particulièrement aboutie à l'objectif d'accessibilité et de démocratisation.

Au plan financier, cet axe de la convention représente la part principale de l'enveloppe dédiée à la mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire ; le financement du Conseil Général intervient pour moitié dans le budget consacré à cette action par la Ville de Mulhouse.

II – MISSION DE CENTRE DE RESSOURCES

Objectifs :

Le classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) confère à l'établissement la dimension de "Pôle Ressources des Pratiques Amateurs".

A ce titre, il contribue à l'objectif d'une accessibilité accrue aux pratiques amateurs, ainsi qu'à leur qualification en jouant un rôle d'information, d'expert, de conseil ou d'accompagnement... de projets auprès ou émanant d'écoles d'enseignement artistique, associatives ou municipales, d'harmonies, de chœurs et plus généralement des acteurs des pratiques amateurs de la région mulhousienne ou au-delà.

Il est également amené à participer à des commissions de travail thématiques organisées par le CDMC, chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma, ou par le Conseil Général, animateur d'un réseau des Ecoles centre et de rencontres de concertation avec les différents partenaires des pratiques amateurs.

Bilan qualitatif :

Le Conservatoire répond régulièrement à toutes les demandes extérieures concernant la pédagogie, les statuts ainsi que les concours de la Fonction Publique. De nombreux orchestres d'harmonie demandent des élèves du CRD pour compléter leurs pupitres déficients. Plusieurs écoles demandent également chaque année des renseignements pour trouver un nouvel enseignant dans leurs structures.

Le Conservatoire prête régulièrement ses locaux pour l'organisation des examens départementaux des écoles de musique du département organisés par le CDMC dans le cadre du schéma départemental

Le directeur participe à toutes les réunions organisées par le CDMC et plusieurs professeurs se rendent régulièrement aux réunions de concertation et de réflexions pédagogiques du même organisme.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 500 €
2010	20 500 €	10 500 €	10 000 €	21 012 €
2011	20 500 €	10 500 €	10 000 €	21 537 €
2012	22 000 €	11 000 €	11 000 €	22 000 € (prévisionnel)

Observations :

Les rendus d'activités présentés par le Conservatoire lors des comités de suivi annuels organisés par le Conseil Général dans le cadre de la convention, ont permis d'établir le rôle de Centre de Ressources du Conservatoire vis-à-vis des écoles ou des harmonies du secteur mulhousien, voire au-delà, dans le domaine du conseil, de l'information pédagogique, juridique ou administrative, de l'accompagnement, de projets partagés, de partenariats..., de prêts de matériel ou de mise à disposition de locaux...

Si ce rôle est avéré vis-à-vis des écoles de musique environnantes, il mériterait cependant d'être développé à l'égard des Ecoles centre voisines (Brunstatt, Wittenheim notamment), avec lesquelles il serait intéressant de nouer des contacts plus étroits ou de meilleures synergies pédagogiques.

A noter qu'un rapprochement est en cours avec Brunstatt qui envisage la mise en place d'une classe de théâtre à la rentrée prochaine.

Par ailleurs, la participation active et constructive du directeur ou des membres de son équipe pédagogique à des réunions de concertation ou de réflexion à thème organisées par le CDMC ou le Conseil Général, mérite d'être soulignée.

Ainsi, la présente convention a favorisé des rapprochements institutionnels nouveaux qui ont permis des échanges de connaissances, d'informations et d'expériences, particulièrement fructueux pour les études conduites par le CDMC et le travail de réseau initié et animé par le Conseil Général avec les acteurs des pratiques amateurs dans lequel le Conservatoire de Mulhouse a pris toute sa place.

De ce point de vue, la convention a contribué à des positionnements relationnels nouveaux, légitimant le rôle de Centre de Ressources du Conservatoire de Mulhouse et qui devront être poursuivis et développés dans les années à venir, tant avec le CDMC et le Conseil Général qu'avec les acteurs de l'enseignement et des pratiques artistiques amateurs.

III – MISSION TERRITORIALE

Objectifs :

L'articulation des structures d'enseignement à la vie culturelle locale est un objectif clairement affirmé dans le Schéma Départemental.

Ainsi, le Conservatoire assure un rôle d'animation du territoire en participant aux manifestations locales, en nouant des liens avec des partenaires diversifiés (Education Nationale, lieux de diffusion, médiathèques, Orchestre Symphonique de Mulhouse, Ballet du Rhin,...), contribuant par là, à son ancrage territorial, à son rayonnement et à l'élargissement de ses publics.

Bilan quantitatif :

Toutes les activités d'animation du territoire se trouvent dans les bilans statistiques du Conservatoire, années 2009, 2010, 2011 (déposés dans les dossiers conservés au Service du Développement Culturel).

Bilan qualitatif :

Chaque année, les propositions artistiques du CRD rencontrent un public nombreux et fidèle. Les masters classes sont toujours suivies avec beaucoup d'assiduité par les élèves, ainsi que par des étudiants extérieurs.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	20 000 €	10 000 €	10 000 €	22 570 €
2010	20 500 €	10 500 €	10 000 €	23 698 €
2011	20 500 €	10 500 €	10 000 €	23 950 €
2012	22 000 €	11 000 €	11 000 €	25 200 €

Observations :

La mission territoriale fait partie intégrante des missions de service public des conservatoires, précisées par la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 1999.

A ce titre, les conservatoires doivent contribuer à l'animation de la vie culturelle locale et territoriale au travers d'actions favorisant les échanges avec des structures et associations culturelles ou non.

La participation du Conservatoire à toutes sortes de manifestations locales, sa présence auprès d'établissements pour personnes âgées, hospitalisées, scolaires, centres socio-culturels..., son action dynamique d'ensembles ou d'orchestres se produisant dans des lieux diversifiés de la Ville de Mulhouse et au-delà... attestent d'un niveau d'activité territoriale nourri et intense.

Le Conservatoire a également su nouer des collaborations avec des structures diverses présentes sur le territoire pour la mise en œuvre de projets spécifiques ponctuels ou pérennes.

Cependant, les comités de suivi ont également mis en relief la difficulté récurrente pour le Conservatoire de tisser des liens et d'élaborer des projets partagés avec les acteurs culturels mulhousiens qui devraient pourtant s'établir naturellement : Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM), Filature, Ballet du Rhin...

Cet aspect apparaît important au regard de la cohésion d'action et d'animation des acteurs culturels sur le territoire mulhousien et fera l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la poursuite éventuelle du partenariat avec le Conseil Général.

IV – RENFORCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES

Objectifs :

Le Schéma s'est également donné pour objectif de garantir la diversité et la qualité de l'enseignement dispensé ; à cet égard, une attention est plus particulièrement portée à l'enseignement des Musiques Actuelles, en terme de diversification des disciplines, mais aussi d'élargissement de publics accueillis au sein des conservatoires, en lien avec l'évolution de la société et les attentes des jeunes.

Le Conservatoire, qui a inscrit le développement de l'enseignement des Musiques Actuelles dans son projet d'établissement, en s'appuyant sur des partenariats avec le milieu associatif et professionnel, s'est fixé pour objectif d'être "un des éléments moteur de la nouvelle scène vivante mulhousienne".

Bilan quantitatif :

Nombre d'élèves/cycle/disciplines enseignées : Jazz, Rock, Afro-Beat en 2011/2012

- 1^{er} cycle : **14**
- 2^{ème} cycle : **7**
- 3^{ème} cycle : **2**
- Perfectionnement : **2**
- Hors cursus : **16**

Nombre d'enseignants :

- **1** professeur CA à temps plein, 16h00 hebdomadaire, titulaire
- **1** assistant spécialisé, 4h00 hebdomadaire, contractuel.

Bilan qualitatif :

- *Pédagogique : les Musiques Actuelles se sont bien développées au cours de ces dernières années au sein du Conservatoire.*
- *La classe est un point de rencontre de tous les courants des musiques d'aujourd'hui.*
- *Projet : plusieurs concerts en tournée du groupe "Afro-Beat, Katty FALLER".*
- *Partenariat Noumatrouff en cours pour la rentrée de septembre 2012. Une convention pédagogique et artistique sera signée entre les deux institutions.*
- *Voir statistiques 2009, 2010, 2011 pour les bilans des concerts et de masters classes des Musiques Actuelles (document déposé au Service du Développement Culturel).*

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	42 000 €	21 000 €	21 000 €	42 150 €
2010	42 500 €	21 500 €	21 000 €	44 607 €
2011	42 500 €	21 500 €	21 000 €	44 680 €
2012	44 000 €	22 000 €	22 000 €	46 914 €

Observations :

Le développement du département des Musiques Actuelles constitue, pour le Conseil Général, un élément contribuant aux objectifs d'ouverture du Conservatoire à des publics nouveaux et de diversification de l'offre de formation proposée.

Cet axe a été conforté sur la durée de la convention, en terme d'effectifs en évolution et de projets pédagogiques développés par un enseignant à plein temps particulièrement reconnu dans le milieu des Musiques Actuelles, complété par un enseignant à 4h00.

Cette structuration de l'enseignement adapté aux Musiques Actuelles qui répond manifestement à une demande, a permis de développer une classe très dynamique dont l'illustration est la tournée du groupe "Afro-Beat, Katty FALLER" et l'enregistrement d'un CD.

L'on note qu'un partenariat avec le Noumatrouff et le Conservatoire autour d'une proposition pédagogique commune a été interrompu en cours de convention, mais est à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine rentrée 2012/2013, en liaison avec le CDMC.

La concrétisation d'un éventuel partenariat, naturel là aussi avec l'acteur principal des Musique Actuelles qu'est le Noumatrouff (SMAC) à Mulhouse, constitue également un élément d'évolution favorable qu'une éventuelle prochaine convention devrait encourager.

V – ELEMENTS FINANCIERS

Années	Budget Prévisionnel	Subvention Ville	Département	Etat	Ecolage	Compte Administratif
2009	2 190 000 €	2 000 676 €	141 000 € ⁽¹⁾	165 400 €	319 780	2 626 856
2010	2 195 000 €	2 203 147 €	141 000 € ⁽²⁾	165 400 €	329 026	2 838 575
2011	2 200 000 €	2 320 618 €	144 000 € ⁽³⁾	165 400 €	327 844	2 957 862
2012	2 203 000 €	2 321 324 €	147 000 € ⁽⁴⁾	155 476 €	334 200	2 958 000 (prévisionnel)

^(1 et 2) dont 61 257 € pour le fonctionnement général du CRD et 79 373 € pour le projet d'établissement ;

⁽³⁾ dont 62 537 € pour le fonctionnement et 81 463 € pour le projet d'établissement ;

⁽⁴⁾ dont 63 297 € pour le fonctionnement et 83 703 € pour le projet d'établissement.

TARIFS D'ECOLAGE

Années	Mulhousiens/trimestre	Non Mulhousiens/trimestre
2009	111.50	225
2010	113	228
2011	114	230
2012	116	234

Observations :

Les comptes administratifs du Conservatoire de Mulhouse ont progressé de 12,6 % entre 2009 et 2012, liés essentiellement à l'évolution des charges de personnel. (Progression normale des carrières).

Le tarif d'écolage pour les mulhousiens se situe dans une moyenne basse des tarifs, établie à partir des informations recueillies auprès d'écoles adhérentes au Schéma.

Les non mulhousiens paient le double du tarif, le Conservatoire relevant de la gestion directe de la Ville et non de la M2A qui n'est pas dotée de la compétence culturelle.

A noter que ces tarifs, dans l'ensemble plutôt bas, positionnent le Conservatoire de Mulhouse de manière très favorable, y compris vis-à-vis des Ecoles centre environnantes, dont les tarifs sont parfois plus élevés, alors que l'offre pédagogique n'est pas équivalente à celle du Conservatoire.

Conclusion :

L'on retiendra que la convention entre la Ville de Mulhouse et le Conseil Général pour le Conservatoire a permis :

- ⇒ la mise en place d'un cycle complet de classes CHAM en écoles primaires de ZEP dont la continuité en collège hors ZEP est en cours de réalisation et dont les résultats pédagogiques sont très satisfaisants ;
- ⇒ le développement de la mission Centre de Ressources du Conservatoire vis-à-vis des structures culturelles ou non de Mulhouse et de son territoire et un positionnement nouveau et actif dans un réseau d'acteurs institutionnels, éducatifs et culturels ;
- ⇒ le déploiement de la mission d'animation territoriale en lien avec les acteurs locaux ;
- ⇒ de conforter un enseignement des Musiques Actuelles dynamique et en adéquation avec les attentes de la société d'aujourd'hui.

Les objectifs de plus grande accessibilité, de diversification d'un enseignement qualitatif dans une dimension territoriale active, de contribution dynamique à différents réseaux sont globalement atteints par le Conservatoire de Mulhouse.

Les points d'évolution portent essentiellement sur :

- ⇒ la poursuite des classes CHAM en collège dans un même esprit de démocratisation et d'accessibilité de publics défavorisés à la pratique artistique ;
- ⇒ le développement de partenariats privilégiés avec les Ecoles centre du secteur ;
- ⇒ la capacité à tisser des liens avec les acteurs culturels mulhousiens ;
- ⇒ la poursuite d'une dynamique de l'enseignement des Musiques Actuelles et la concrétisation du partenariat pédagogique avec le Noumatrouff.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2009/2012 AVEC LA VILLE DE SAINT-LOUIS

Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) pour la Musique et la Danse

Directeur : M. Jean-Claude ANDRE

Remarque préliminaire

Le bilan du partenariat portera essentiellement sur les axes du projet d'établissement du Conservatoire retenus comme prioritaires par le Département dans la convention, à savoir :

- la mission d'éducation et de structuration avec la mise en place d'une direction à plein temps, le recrutement d'un accompagnateur piano et le développement du département de Musique Ancienne ;
- la mission de Centre de Ressources ;
- la mission territoriale et partenariale ;
- l'accessibilité de l'offre.

Cette démarche, menée en concertation avec le Conservatoire, n'a en effet pas pour vocation d'établir un bilan exhaustif de l'ensemble des missions et activités conduites par le CRC de Saint-Louis.

Elle s'appuie sur les rapports d'activités produits par le Conservatoire et les nombreux échanges intervenus sur la durée de la convention, dans le cadre des comités de suivi annuels ou de réunions spécifiques.

Il est précisé que les parties en Italiques ont été renseignées par le CRC.

I – MISSION D'EDUCATION-ENSEIGNEMENT

A) *Eléments statistiques*

Données	Musique		Danse Classique		TOTAL	
	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012	2008/2009	2011/2012
ELEVES						
Effectif des élèves	528	520	124	136	652	656
Garçons	201	209	5	4	206	213
Filles	327	311	119	132	446	443
Répartition par cycle						
Eveil	41		31	51	72	51
Initiation	51	136	23	33	74	169
1er cycle	217	204	38	34	255	238
2ème cycle	129	106	12	12	141	118
3ème cycle	31	38	11	6	42	44
Hors cursus	59	36	9	0	68	36
Volume horaire enseigné						
Instrument	264,55	269,8				
Formation Musicale (FM)	30,45	31				
Pratique Collective (PC)	27,75	28,05				
Volume horaire total enseigné	322,75	328,85	40,3	31,3	363,05	360,15
ENSEIGNANTS						
Répartition par qualification						
Assistant d'Enseignement Artistique (AEA)		13			0	13
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique (ASEA)		14		2	0	16
Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)		4			0	4
Nombre total d'enseignants	26	31	2	2	2	33

Observations :

Le nombre d'élèves musiciens est resté stable entre 2008 et 2012 avec un léger fléchissement cette année scolaire et une nette prédominance des filles ; augmentation en revanche pour les élèves danseurs en 2011/2012. Les filles constituent 67,5 % de l'effectif total.

S'il est patent que, d'une manière générale, les garçons sont très minoritaires à suivre un cursus de danse, il appartient à l'établissement accueillant des élèves en danse, de porter une attention au contenu pédagogique proposé de façon à répondre au mieux à l'attente du public masculin.

Le Conservatoire de Saint-Louis pourrait, à cet égard, prendre en compte l'objectif d'élargir les effectifs masculins par une proposition diversifiant les disciplines chorégraphiques, les cursus, les rythmes, les parcours pédagogiques.

Au global, les effectifs sont constants entre 2008 et 2012.

La répartition par cycle fait apparaître une forte augmentation d'élèves musiciens en initiation et un fléchissement pour les 1^{er} et 2^{ème} cycles entre 2008 et 2012 et à nouveau une augmentation en 3^{ème} cycle.

Les proportions entre les cycles sont conformes à celles observées généralement dans les conservatoires et Ecoles centre notamment, à savoir une importante diminution entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle et à nouveau entre le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle.

Le gros des effectifs se répartit ainsi entre les niveaux « initiation » et « 1^{er} cycle », correspondant aux enfants scolarisés en écoles primaires, le passage en collège marquant souvent une étape qui se traduit par des changements de centres d'intérêt et d'activités.

La même logique prévaut pour la danse avec cependant une stabilité des effectifs entre le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle.

Le volume horaire enseigné reste globalement stable sur la période de la convention avec une légère augmentation en 2012.

L'équipe pédagogique est constituée de deux professeurs de danse et 31 professeurs de musique, dont 60,6 % sont dotés d'un diplôme d'Etat (DE) ou d'un certificat d'aptitude (CA).

B) Recrutement d'un directeur à temps plein

Objectifs :

La structuration professionnelle des établissements d'enseignement constitue l'un des axes prioritaires du Schéma, tant il est vrai qu'elle conditionne leur capacité à répondre aux exigences, s'agissant des conservatoires, des textes de référence du Ministère de la Culture et aux objectifs du Département de développement d'un enseignement diversifié de qualité et de démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques.

Cet objectif se traduit, dans la convention, par le soutien du Conseil Général au recrutement d'un directeur à temps plein.

Bilan quantitatif :

Le poste de directeur a été porté à plein temps en janvier 2011 (date du départ en retraite du précédent directeur). Il est actuellement assuré par M. Jean-Claude ANDRE (22 heures hebdomadaires), assisté de M. Grégoire VALLETTE (13 heures hebdomadaires).

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	33 428 €	16 728 €	16 700 €	22 510,10 €
2010	50 644 €	30 644 €	20 000 €	32 957,85 €
2011	51 151 €	31 151 €	20 000 €	58 686,23 €
2012	51 662 €	31 662 €	20 000 €	23 828,42 € (janvier à mai 2012)

Observations :

La présence d'un directeur à plein temps dans un Conservatoire semble indispensable pour un fonctionnement optimal d'un établissement classé par l'Etat, assurant de surcroît l'organisation d'une 2^{ème} discipline artistique (la danse).

En effet, la capacité de répondre au cahier des charges d'un Conservatoire, même à classement communal, ainsi qu'aux attentes du Département identifiées dans la convention de partenariat, nécessite une disponibilité à plein temps pour assurer l'ensemble des missions incombant à la direction de ce type d'établissement.

La situation de la direction actuelle correspond depuis janvier 2011 aux dispositions de la convention. Cependant l'on peut relever que le volume horaire à plein temps est partagé entre un directeur à 22 heures et son adjoint à 13 heures.

Cette organisation repose sur une complémentarité qui peut constituer une éventuelle difficulté dans la coordination et la cohésion de leurs activités.

Le Conseil Général alloue une subvention de 20 000 € depuis 2010 à ce poste représentant la participation la plus élevée par rapport aux différents axes de la convention.

Il importera, dans le cadre d'une éventuelle nouvelle convention, de pérenniser et conforter cette direction et de porter une attention particulière à l'efficacité de ce mode organisationnel.

C) Recrutement d'un accompagnateur piano

Objectifs :

La qualification et la diversification de l'offre d'enseignement fait partie des objectifs fixés par le Schéma aux structures adhérentes que le Conservatoire de Saint-Louis a également inscrit dans son projet d'établissement.

Cet objectif se traduit dans la convention par le soutien du Conseil Général au recrutement d'un accompagnateur piano pour les élèves en Musique et en Danse.

Bilan quantitatif :

Un enseignant accompagnateur piano a été recruté à partir de septembre 2009 (M. Pascal REBER) à plein temps, c'est-à-dire 20 heures hebdomadaires réparties pour 10 heures d'accompagnement consacrées à la danse, 3 heures pour la musique et 7 heures pour l'enseignement de l'orgue.

Bilan qualitatif :

Avec la création du poste accompagnateur piano, la discipline « danse » a enregistré une augmentation régulière de ses effectifs depuis 2009.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Total du coût réel du poste
		Ville	Département	
2009	22 831 €	11 431 €	11 400 €	12 063 € (septembre à décembre)
2010	23 060 €	12 060 €	11 000 €	36 575 €
2011	46 580 €	30 580 €	16 000 €	37 551 €
2012	47 046 €	31 046 €	16 000 €	15 020 € (Janvier à mai)

Observations :

La convention entre le Conseil Général et la Ville de Saint-Louis a permis le recrutement à plein temps d'un accompagnateur piano. Dédié en priorité aux classes de danse (10 heures), il consacre également 3 heures aux musiciens et 7 heures à l'enseignement.

Ce poste, indispensable à un enseignement des disciplines chorégraphiques d'un Conservatoire, a permis indéniablement l'évolution des effectifs, ainsi que la qualification de la transmission et des pratiques.

Par ailleurs, le Conservatoire a pu également dédier une part du volume horaire à l'enseignement de l'orgue, auparavant inexistant, contribuant ainsi à la diversification de son offre.

Le Conseil Général a assuré près de la moitié du coût de ce poste qui mérite d'être pérennisé.

D) Développement du département de Musique Ancienne

Objectifs :

Au titre de la diversification des disciplines enseignées, inscrites dans le Schéma et retenues dans le projet d'établissement du Conservatoire, ce dernier a projeté de développer le département de Musique Ancienne, apportant aux élèves concernés, une ouverture sur de nouveaux instruments et un répertoire rare.

Bilan quantitatif :

Nombre d'élèves par discipline enseignée				Nombre d'enseignants et volume horaire (VH) par discipline enseignée				Pratique collective	
Année scolaire	Clavecin	Flûte à bec	Total	Clavecin		Flûte à bec		Volume horaire	
				Enseignant	VH	Enseignant	VH	Atelier Baroque	Flûte à bec
2009/2010	11	24	35	1	7h45	1	15h30	14	2h00
2010/2011	9	25	34	1	5h15	1	17h00	14	2h00
2011/2012	12	24	36	1	7h15	1	14h45	14	2h00

Bilan qualitatif :

Les actions menées pour le développement du **département de Musique Ancienne** ont été ciblées dans le sens de la diffusion et de l'échange avec des enseignants de la région :

- rencontres interrégionales à Colmar (2008 et 2010), à Besançon (2009), à Belfort (2011) avec les classes des Conservatoires de Saint-Louis, Colmar, Mulhouse, Montbéliard, Besançon, Belfort. Elles regroupent environ 80 participants ;
- diverses productions du Conservatoire hors les murs, notamment en collaboration avec l'école de musique de Huningue ;
- rencontres avec les autres départements du Conservatoire (auditions, notamment avec la classe d'orgue (stabat mater de Pergolèse...))

Par ailleurs, un investissement en 2011 a permis d'améliorer le parc instrumental (1 233 €) et le répertoire pour clavecin (392 €).

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 298€ ^(a)
2010	2 000 €	1 000 €	1 000 €	634 € ^(b) Achat de l'orgue Kern 245 000 €
2011	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 659 € ^(c)
2012	3 000 €	1 500 €	1 500 €	En cours de réalisation

a) Révision de l'orgue positif

b) Petit matériel - partitions

c) Achats flûtes à bec

Observations :

La présence d'un département de Musique Ancienne constitue une spécificité du CRC de Saint-Louis dont le développement est identifié dans le partenariat entre le Conseil Général et la Ville.

Le clavecin et la flûte à bec sont des instruments répertoriés dans le bilan comme constitutifs de ce département. A cet égard, la spécificité n'est pas avérée, les conservatoires proposant en général un enseignement de ces deux instruments ; l'atelier baroque en pratique collective complète cependant l'enseignement instrumental de façon intéressante.

Ce département concerne un nombre constant d'élèves tant en instrument qu'en pratique collective. A cet égard, l'on ne peut à proprement parler de développement.

Par ailleurs, l'on note que l'action de ce département a essentiellement porté sur la diffusion, laquelle a permis des rencontres avec d'autres conservatoires, y compris au-delà de la région.

La confrontation des élèves à d'autres réalités et à de nouveaux publics revêt toujours un caractère valorisant et dynamisant.

Des partenariats plus aboutis avec le Conservatoire de Mulhouse, également doté d'un département Musique Ancienne, n'ont cependant pas été réalisés durant la période conventionnelle, tel que cela était envisagé lors de l'élaboration de la convention avec le précédent directeur.

Dans le cadre d'un éventuel renouvellement du partenariat, cet axe auquel la Ville consacre actuellement un budget spécifique relativement modeste d'investissement, accompagné par le Département, pourrait être encouragé de façon à inciter un réel développement autour de projets dynamiques avec des partenariats construits et pérennisés, le cas échéant, en l'élargissant à d'autres instruments anciens que possède d'ailleurs le Conservatoire (sacqueboute, viole de gambe).

II - MISSION DE CENTRE DE RESSOURCES

Objectifs :

Le classement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) confère à l'établissement la dimension de "Pôle Ressources des Pratiques Amateurs".

A ce titre, il contribue à l'objectif d'une accessibilité accrue aux pratiques amateurs, ainsi qu'à leur qualification en jouant un rôle d'information, d'expert, de conseil ou d'accompagnement... de projets auprès ou émanant d'écoles d'enseignement artistique, associatives ou municipales, d'harmonies, de chœurs et plus généralement des acteurs des pratiques amateurs de la région de Saint-Louis ou au-delà.

Il est également amené à participer à des commissions de travail thématiques organisées par le CDMC, chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma, ou par le Conseil Général, animateur d'un réseau des Ecoles centre et de rencontres de concertation avec les différents partenaires des pratiques amateurs.

Bilan qualitatif :

*Le volet « **Centre de Ressources** » se prolonge par l'acquisition régulière de matériel pédagogique et de concert. Une action d'archivage a été mise en place depuis janvier 2012 et permettra d'accéder de manière plus aisée aux partitions et matériels pédagogiques.*

La médiathèque de Saint-Louis est partenaire en matière de documents musicaux, mais plus particulièrement au niveau des compacts disques et vidéos, offrant un complément pédagogique (références d'écoute des répertoires). Un certain nombre de partitions de chanson française et internationale, jazz, sont également consultables et peuvent être empruntées.

Par l'organisation de concerts « découverte » présentant, soit des instruments mal connus, soit des styles ou des répertoires, le CRC permet d'intéresser les publics de Saint-Louis et des villes voisines aux thématiques choisies. Une audition pour les adultes amateurs a mis en valeur l'aspect d'accueil de ces usagers cherchant un perfectionnement ou un épanouissement par la musique.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement		Réalisé
		Ville	Département	
2009	2 000 €	1 000 €	1 000 €	2 003 €
2010	1 000 €	500 €	500 €	3 004 €
2011	1 000 €	500 €	500 €	1 292 €
2012	1 000 €	500 €	500 €	En cours

Observations :

Le CRC montre une volonté d'investir sa mission de Centre de Ressources de manière plus affirmée que par le passé. En effet, un travail de classement et d'archivage de sa bibliothèque musicale a été entrepris dans l'objectif d'une meilleure accessibilité et d'une plus large consultation. A cet égard, le lien avec la médiathèque de Saint-Louis apparaît très pertinent.

La recherche de l'amélioration de l'accessibilité passe également par des actions de sensibilisation et l'accueil de publics différenciés.

Le rôle de ressource du CRC pour le territoire pourrait encore être développé, notamment vis-à-vis des acteurs de la pratique artistique amateur de la région de Saint-Louis (harmonies, écoles de musique) pour l'accompagnement de projets ponctuels ou pérennes et de l'Ecole centre de Huningue avec laquelle des rapprochements sont envisagés à l'avenir, notamment sur la thématique des Musiques Actuelles.

S'agissant des réseaux ou plateformes de travail initiés par le CDMC ou le Conseil Général, l'on note la volonté du nouveau directeur d'une participation plus suivie et constructive.

Cette évolution positive mérite d'être soulignée et encouragée pour que le CRC prenne toute sa place dans l'ensemble de ces réseaux d'informations, d'échanges, de réflexions et de concertations qui s'inscrivent fortement dans le Schéma des Enseignements Artistiques.

Au plan financier, l'on note que les enveloppes réalisées sont supérieures aux budgets prévisionnels en 2010 et 2011 ; ce constat suggère qu'un ajustement du budget dédié à cette mission pourrait être opéré.

III – MISSION TERRITORIALE ET PARTENARIALE

Objectifs :

L'articulation des structures d'enseignement à la vie culturelle locale est un objectif clairement affirmé dans le Schéma Départemental.

Ainsi, le Conservatoire assure un rôle d'animation du territoire en participant aux manifestations locales, en nouant des liens avec des partenaires diversifiés (Education Nationale, lieux de diffusion, médiathèques, Coupole, Orchestre Symphonique de Saint-Louis,...), contribuant par là, à son ancrage territorial, à son rayonnement et à l'élargissement de ses publics.

Bilan quantitatif :

Toutes les activités d'animation du territoire se trouvent dans les bilans statistiques du Conservatoire, années 2009, 2010, 2011 (déposés dans les dossiers conservés au Service du Développement Culturel).

Bilan qualitatif :

La fréquentation des spectacles, des concerts, master classes, organisés par le CRC atteste de l'intérêt du public pour ces manifestations.

Financement :

Années	Coût Prévisionnel	Financement	
		Ville	Département
2009	1 000 €	500 €	500 €
2010	0 €	0 €	0 €
2011	0 €	0 €	0 €
2012	0 €	0 €	0 €

Observations :

La mission territoriale fait partie intégrante des missions de service public des conservatoires, précisées par la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 1999.

A ce titre, les conservatoires doivent contribuer à l'animation de la vie culturelle locale et territoriale au travers d'actions favorisant les échanges avec des structures et associations culturelles ou non.

L'organisation ou la présence du CRC à des manifestations locales diverses atteste de sa capacité de contribuer activement à l'animation culturelle de la vie ludovicienne.

L'activité hors les murs actuellement déployée pourrait cependant être davantage étoffée, notamment au travers de partenariats avec d'autres structures ou collectivités, afin de favoriser le rayonnement territorial du Conservatoire.

Par ailleurs, des collaborations plus fortes avec le Théâtre de La Coupole ou d'autres acteurs culturels de Saint-Louis pourraient également mieux valoriser l'activité du CRC et l'ouvrir à des publics nouveaux.

La part de financement, inexistante depuis 2010 et modeste en 2009, montre qu'une prise de conscience de l'intérêt de cette mission est à faire et à encourager.

IV – ACCESSIBILITE DE L'OFFRE

Objectifs :

L'accessibilité la plus large possible de l'offre d'enseignement artistique dispensé par les écoles et les conservatoires fait partie des objectifs affirmés par le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Au terme de la convention de partenariat avec la Ville de Saint-Louis, cet objectif se traduit, dans sa dimension territoriale, par un soutien du Département en 2009 et 2010 à l'accueil d'élèves par le Conservatoire non originaires de Saint-Louis.

Bilan quantitatif :

→ *Nombre d'élèves non originaires de Saint-Louis en 2011/2012 : 364 sur un effectif total de 658.*

A noter que les élèves non originaires de Saint-Louis sont plus élevés que les ludoviens (294).

→ *Tarifs d'écolage indiqués par trimestre*

Année scolaire	Ludoviens		Non Ludoviens	
	Solfège + Instrument	Danse	Solfège + Instrument	Danse
2009/2010	141 €	78 €	253 €	125 €
2010/2011	155 à 165 €	90 €	260 à 280 €	130 €
2011/2012	155 à 165 €	90 €	260 à 280 €	130 €

Depuis la refonte de la grille des tarifs d'écolage en 2010, les tarifs sont stables.

Financement :

Années	Budget Prévisionnel	Financement	
		Ville	Département
2009	2 800 €	1 400 €	1 400 €
2010	1 000 €	500 €	500 €
2011	0 €	0 €	0 €
2012	0 €	0 €	0 €

Observations :

Le tarif d'écolage pour les ludoviens se situe dans une moyenne assez basse des tarifs, établie à partir des informations recueillies auprès d'écoles adhérentes au Schéma.

Les non ludoviens paient 60 % de plus que les élèves de Saint-Louis.

Les crédits prévus par la Ville pour une meilleure accessibilité aux élèves non ludoviens dans le budget annexé à la convention en 2009 (2 800 €) et 2010 (1 000 €), comme la part départementale de 1 400 € en 2009 et de 500 € en 2010, ne peuvent être considérés comme constitutifs d'une politique incitative, d'autant moins qu'aucun crédit n'était prévu en 2011 et 2012.

Cet axe peut être considéré comme ayant figuré dans la convention de manière symbolique.

V – ELEMENTS FINANCIERS

Années	Budget Prévisionnel	Subvention Ville	Département	Autres (Etat, Région)	Ecolage	Compte Administratif (*)
2009	1 060 000 €	785 000 €	70 000 € ⁽¹⁾	0 €	205 000 €	1 106 937 €
2010	1 095 000 €	810 000 €	70 000 € ⁽²⁾	0 €	215 000 €	1 197 457 €
2011	1 132 790 €	832 790 €	75 000 € ⁽³⁾	0 €	225 000 €	1 109 621 €
2012	1 138 023 €	828 023 €	75 000 € ⁽⁴⁾	0 €	235 000 €	

⁽¹⁾ dont 53 700 € pour le fonctionnement général du CRC (incluant 16 700 € de charges supplémentaires pour le recrutement du directeur à temps plein) et 16 300 € pour le projet d'établissement ;

⁽²⁾ dont 57 000 € pour le fonctionnement (incluant 20 000 € poste directeur) et 13 000 € pour le projet d'établissement ;

^(3 et 4) dont 57 000 € pour le fonctionnement (incluant 20 000 € poste directeur) et 18 000 € pour le projet d'établissement.

(*) = Dépenses de Fonctionnement et d'Investissement

Observations :

Les comptes administratifs du CRC ont progressé entre 2009 et 2010 et accusent une baisse en 2011 qui se situe au niveau des frais de personnel : les heures des professeurs (assistants) trompette (10 heures remplacement JC André) et Alto (4 heures remplacement G. Vallette) sont assurées par des enseignants moins diplômés et le poste de piano/éveil musical de 20 h n'est pour l'instant que partiellement réaffecté à la création de la classe de tuba..

- oOo -

Conclusion :

L'on retiendra que la convention entre la Ville de Saint-Louis et le Conseil Général en faveur du CRC a permis une évolution favorable notamment :

- ⇒ au niveau des ressources humaines qui ont pu être consolidées avec la présence d'une direction à plein temps et le recrutement d'un accompagnateur piano ;
- ⇒ au titre de la diversification de l'enseignement avec le développement amorcé du département de Musique Ancienne ;
- ⇒ dans le positionnement initié en qualité de structure ressource et la volonté d'une présence active du Conservatoire dans les réseaux.

Les objectifs d'une accessibilité accrue, d'une diversification d'un enseignement de qualité, d'une présence locale visible et dynamique, d'une contribution active à des réseaux variés ont été intégrés par le CRC qui a investi plus fortement certaines missions que d'autres, notamment le première d'entre elle, d'éducation et d'enseignement.

Le renouvellement de la direction en cours de convention a amené des repositionnements sur certains champs d'activité et une restructuration interne qui explique en partie les constats qui précèdent.

Le potentiel de l'équipe pédagogique et de la direction, ainsi que sa motivation et son implication devraient permettre au CRC de développer à l'avenir des axes plus inégalement mobilisés durant la période de la convention, telles que la mission territoriale et la posture de ressource et de consolider le département des Musiques Anciennes, afin de l'ériger en véritable spécificité reconnue.

Une éventuelle nouvelle convention pourrait intégrer et porter une attention particulière à ces différents aspects.